



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



GENTHOD

COMPTE RENDU DE
L'ADMINISTRATION
MUNICIPALE | 2019



MESSAGE DU MAIRE	2
ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ÉTAT CIVIL CIMETIÈRE FINANCES BÂTIMENTS	6
AFFAIRES SOCIALES ET NATURALISATIONS CULTURE, SPORTS ET LOISIRS SCOLAIRE	10
SÉCURITÉ PUBLIQUE GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENT	12
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL	15
BILAN DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2019	27
ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD	36
BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES	37
BILAN DES GROUPEMENTS COMMUNAUX	48
RAPPORT FINANCIER 2019	51
ÉLÉMENTS STATISTIQUES	58
RENSEIGNEMENTS UTILES	60
GENTHOD PRATIQUE	63
RECOMMANDATIONS	66
PLAN DE LA COMMUNE	68
AUTORITÉS MUNICIPALES	70



MESSAGE DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, plus connue sous l'abréviation "la LAC", nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

L'année 2019 fut, malgré quelques nuages passagers, une année passionnante et riche en événements. Il est réjouissant que le nombre d'habitants de la commune et des élèves qui fréquentent notre école se soit de nouveau accru après de longues années de stagnation. Un renouvellement au moins modéré est essentiel pour une commune comme la nôtre; le monde de demain appartient aux enfants d'aujourd'hui.

Voici les événements les plus marquants, dont certains seront abordés plus loin:

- > la nouvelle ligne TPG;
- > le succès dans les urnes de l'initiative "pour un pilotage démocratique de l'aéroport";
- > l'introduction officielle du **Léman Express** avec sa cadence soutenue et son effet limité sur la densification des constructions de notre commune;
- > le rapport musclé de la **Cour des Comptes**;
- > l'échéance des **droits de superficie** au bord du lac;
- > le changement de propriétaire du restaurant **Le Lacustre**.

Et des points qui seront repris dans les chapitres concernés des pages suivantes:

- > un **résultat financier positif** malgré une participation à la péréquation intercommunale en augmentation constante;
- > le recours contre l'attribution d'un lot important dans le cadre des marchés publics pour notre nouveau **bâtiment de la voirie**;
- > la **construction de 4 appartements** pour la commune;
- > la réfection tant attendue de la **route de Lausanne** entre Bellevue et Versoix;
- > le **cimetière** tout en vert et conforme aux exigences environnementales.

La nouvelle ligne TPG reliant le quartier à gauche de la route de Rennex à la gare de Genthod-Bellevue. Les bus hybrides flambants neufs de la ligne 52 - initialement la "Z"- inaugurée en décembre 2018, sillonnent depuis 18 mois maintenant notre commune et jouit d'une grande popularité. Avec une liaison directe avec des trains toutes les 30 minutes, aller ou retour, cette offre est un vrai atout et une alternative intéressante à la voiture. Partant de son terminus à Genthod-le-Haut, la ligne dessert encore six autres arrêts sur notre commune avant de traverser Bellevue, en passant par les Tuileries, pour continuer en direction de Collex et Bossy. La fréquentation de cette ligne durant la première année est très réjouissante, en voici quelques chiffres:

Arrêts en 2019	Nombre de montées	Nombre de descentes
Genthod-Bellevue-Gare	40'242	20'635
Chênaie	3'595	5'847
Vieux-Valavran	5'975	14'900

Arrêts en 2019	Nombre de montées	Nombre de descentes
Genthod-Pierre-Grise	5'246	8'981
Genthod-Village	9'958	15'949
Genthod-Rennex	6'243	13'159
Genthod-le-Haut	20'130	21'340
Totaux	91'389	100'811

Un fait très important dont la portée est difficile à évaluer pour l'instant, c'est le succès dans les urnes de l'initiative "pour un pilotage démocratique de l'aéroport" et le refus d'un aéroport à 25 millions de passagers ou plus en 2030, ainsi qu'une étude commandée par l'aéroport nous le faisait miroiter. Notre commune s'est particulièrement engagée pour sa réussite. Aucune autre commune ne l'a acceptée avec une aussi forte majorité que la nôtre. Je m'attendais à de bons résultats des communes autour de l'aéroport mais jamais à une réussite aussi signifiante au niveau cantonal.

Pour rappel, le Conseil d'Etat, le Grand Conseil et bien évidemment l'aéroport lui-même ont rejeté en bloc cette initiative et tenté de faire croire à la population, et ceci avec des moyens importants, que l'initiative 163 mettrait l'existence de l'aéroport en danger. Même le contre-projet - que je considérais personnellement comme une farce plutôt qu'une sérieuse tentative de diminuer à long terme les nuisances et la pollution du trafic aérien - n'a trouvé aucune grâce auprès des électeurs. Je vous remercie pour votre large soutien.

Bien évidemment l'essentiel reste encore à faire. Ensemble - avec des associations comme l'ATCR, l'ARAG et la Carpe - nous devons veiller à ce que cette initiative constitutionnelle se reflète dans les lois d'application.

Avec l'inauguration du Léman-Express et sa liaison aux réseaux ferroviaires suisses et français, la desserte de la région, et tout particulièrement de notre commune avec ses deux gares, a été fortement améliorée. C'est très réjouissant pour la mobilité des Genthousiens mais c'est une arme à double tranchant. Nombreux sont ceux qui pourraient souhaiter s'installer durablement à Genthod dont les avantages sont indéniables! Une pression sans précédent sur l'immobilier existant et les terrains constructibles sera incontestablement le cas. L'on pourrait rapidement regretter la venue du Léman-Express, si cela devait impliquer une augmentation des habitations sur le terrain de ses voisins profitant d'une densification maximale de 48%, ou même plus, selon l'endroit dans la commune. En outre, il est largement connu que des oppositions contre les permis de construire sont régulièrement et impitoyablement rejetées par l'Office des autorisations de construire (OAC). Dans un délai de 10 à 20 ans, le visage de Genthod pourrait changer énormément (48% représente 480 m² de surface habitable sur un terrain de 1'000 m², soit 4 à 6 appartements ou jusqu'à 4 maisons). Pour rappel, la marge de manœuvre des communes est très faible. Elles donnent des préavis et recommandations que l'OAC est libre de suivre ou non.

Il est à souhaiter que nous n'en arrivions pas là, et ceci grâce aux zones de bruit qui couvrent quasiment la totalité des terrains au nord de la ligne de chemin de fer et qui rendent inconstructibles d'éventuelles nouvelles habitations. C'est malheureux pour ceux qui souhaiteraient valoriser leurs terrains, tout particulièrement en vue d'y loger leurs enfants. J'espère vivement que le succès de l'initiative "pour un pilotage démocratique de l'aéroport" va montrer ses effets dans les années ou même les décennies à venir.

Le rapport musclé de la Cour des Comptes (CdC) début octobre 2019 a bien agité notre administration communale. Quelques Conseillers municipaux en ont profité pour enfoncer le premier Adjoint et le Maire lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal. Les membres du PDC en sont même arrivés à demander une démission immédiate de ce dernier. Voici une vue succincte de l'événement:

L'erreur commise par ces deux magistrats était d'avoir donné une deuxième chance à un cadre de l'administration communale, sous condition qu'il rembourse entièrement les dégâts causés en incluant les intérêts et les frais. Pour que cela se déroule dans les règles de l'art, les deux membres de l'Exécutif se sont assuré les services d'un avocat genevois. En juin de la même année, j'ai été reçu par le président de la CdC et à cette occasion, j'ai montré tous les documents y relatifs en ma possession. Lors de cette rencontre, j'aurais dû être informé de l'obligation de dénoncer le cadre indélicat au Ministère public, ce que l'avocat de la commune et moi-même ignorions alors.

La Commune a livré à la CdC tous les documents disponibles pour les années 2017 et 2018. Durant l'été, la majorité de nos collaboratrices et collaborateurs ainsi que l'Exécutif ont été auditionnés. Sur la base de mon expérience, il s'agissait d'une instruction à charge qui donnait l'impression d'être d'emblée présumé coupable. La manière dont les questions étaient posées montrait clairement l'objectif de l'interrogatoire. L'objectivité n'était pas de mise; trouver de quoi blâmer le Maire semblait être la motivation principale de la CdC. Et c'est seulement à la veille de la publication du rapport le 3 octobre que le président de la CdC et deux de ses collaborateurs m'ont informé de quoi ils m'accusaient.

C'est à cette occasion que j'ai appris pour la toute première fois que les méfaits commis par notre cadre étaient des infractions poursuivies d'office. A ma question de savoir pourquoi on ne m'avait pas informé de cette obligation lors de mon premier rendez-vous en juin, le président m'a répondu textuellement: "Vous ne l'auriez de toute façon pas fait". J'ai alors protesté avec véhémence contre ces propos totalement déplacés. Pour compléter les accusations, le rapport mentionnait encore la mauvaise ambiance qui régnait parmi les collaborateurs et un traitement des commandes et des factures lacunaire, sans donner de preuves précises.

Par rapport au contrôle des commandes et factures, voici un extrait du PV du Conseil municipal extraordinaire du 15 octobre 2019 et le commentaire du comptable de la commune, M. Masserey de Gestym Sàrl.

"M. Masserey considère qu'il n'y a pas grand-chose à corriger dans la procédure. Il ajoute que sans le travail effectué en amont par M. le Maire qui a obtenu des aveux, ce qui n'est de loin pas facile, il aurait été très difficile de prouver la fraude sur la base de factures et de documents financiers."

Pour terminer cette affaire, voici l'extrait du Point presse du Conseil d'Etat du 18 mars 2020:

“Statuant en sa qualité d’autorité de surveillance des communes et après instruction préalable, le Conseil d’Etat renonce à l’ouverture d’une procédure disciplinaire à l’encontre du Maire de la commune de Genthod, M. Wolfgang Honegger, et de son adjoint, M. Michel Stalder. Au vu des éléments de fait rassemblés, le principal manquement imputable à MM. Honegger et Stalder, sous l’angle disciplinaire, consiste à n’avoir pas dénoncé les faits au Ministère public, contrairement à l’exigence posée par l’article 33 LaCP à toute autorité. Toutefois, étant donné que les intéressés ont agi de la sorte après avoir pris conseil auprès d’un avocat, il ne peut leur être reproché d’avoir violé la loi soit intentionnellement, soit par négligence ou imprudence grave. Par conséquent, le Conseil d’Etat renonce à l’ouverture d’une procédure disciplinaire à l’encontre des élus précités, sous réserve de nouvelles informations.”

Pour terminer, je remercie toutes les personnes de notre administration qui ont participé à la rédaction de ce Compte Rendu. Notre but est de composer et d’éditer un document informatif, agréable, facile à lire et utile pour connaître un peu mieux notre commune et son fonctionnement.

Wolfgang Honegger | Maire | juillet 2020

LEXIQUE

PATRIMOINE ADMINISTRATIF (PA)

Ensemble des biens indispensables à la réalisation des tâches communales. Ce patrimoine ne peut pas être vendu.

PATRIMOINE FINANCIER (PF)

Ensemble des biens financiers pouvant être placés ou vendus.

BILAN

Inventaire des actifs (PA + PF) et des passifs (engagements et fortune). Le bilan est fortement influencé par le principe de prudence qui impose des amortissements.

AMORTISSEMENTS

Ecritures comptables reflétant la dépréciation des investissements réalisés au patrimoine administratif. Charges non monétaires comptabilisées sur une période définie légalement.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L’équivalent du compte de résultat dans les états financiers privés, soit les charges et produits de l’exercice en cours.

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes de sommes conséquentes investies à long terme dans le patrimoine administratif.

PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE

Solidarité intercommunale voulue par le Conseil d’Etat et l’Association des Communes Genevoises afin de niveler les différences de revenus fiscaux. Dès 2011, le système a été renforcé et Genthod est l’un des plus importants contributeurs.

ADMINISTRATION GESTION DU PERSONNEL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ ÉTAT CIVIL | CIMETIÈRE FINANCES | BÂTIMENTS

Wolfgang Honegger | Maire

FINANCES COMMUNALES

Avec la régularité d'une grande pendule et une obligation absolue, viennent les deux grands événements financiers dans la gestion d'une commune: le budget de fonctionnement et la clôture des comptes.

Le premier, le budget préparé durant l'été 2018 par l'Exécutif et le comptable, est discuté par les diverses commissions et si nécessaire adapté par celles-ci ou par la commission des Finances. En novembre de la même année, il est présenté et en général accepté par le Conseil municipal. En dernière instance, il est validé par le Conseil d'Etat et signé par M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge de toutes les communes genevoises.

Pour le deuxième, la clôture des comptes, les activités y relatives ont débuté dès le début de l'année 2020 pour les comptes de l'année écoulée de 2019. Au début du mois de mars, quand toutes les dépenses effectuées durant l'année écoulée ont été payées, comptabilisées et les 300 lignes budgétaires méticuleusement contrôlées. De même avec les amortissements obligatoires et extraordinaires, le plan quadriennal et l'analyse de risque financier ainsi que d'innombrables autres clôtures. A la fin, est encore intégrée la clôture des divers groupements communaux dont la commune est membre ou participe financièrement.

A ce stade, le bouclage provisoire des comptes est traité, discuté et préavisé par la commission des Finances, ensuite minutieusement contrôlé par une fiduciaire agréée et finalement les comptes sont acceptés ou in extremis déclinés par le Conseil municipal au mois de mai. En dernière instance de nouveau, ils sont validés par le Conseil d'Etat et signés par M. Thierry Apothéloz.

Du début du processus jusqu'à ce que la Commune ait reçu la confirmation mentionnée ci-dessus, environ 2 ans s'écoulent (de juillet 2018 à juin 2020).

Clôturer les comptes de fonctionnement d'une commune comme la nôtre avec un bénéfice n'est pas un hasard ni une chance. Quand un budget est préparé consciencieusement, aux dépenses et aux revenus, et quand les estimations des personnes physiques et morales (les contribuables respectivement les entreprises) mises à disposition par l'ACF (Administration cantonale des finances) sont exactes, ce qui est à quelques exceptions près le cas, le résultat est au minimum équilibré.

Quand toutes les lignes budgétaires sont attentivement suivies, le résultat d'une année écoulée est forcément positif. Ce n'est pas sorcier mais pas chose facile non plus.

Un bon comptable comme le nôtre – M. Yvan Masserey, au service de la commune depuis 2009 – est garant d'un suivi systématique de nos dépenses et d'un classement des factures méthodique selon les règles du MCH2 (2^{ème} modèle comptable harmonisé).

Voici la situation de nos comptes (résultats et situations financiers) au 31 décembre 2019:

La Commune a clôturé l'année 2019 avec un excédent de CHF 84'839.- et des amortissements de plus de CHF 1'300'000.-. Le taux d'autofinancement des investissements est de 60%.*

Au 31 décembre 2019, la Commune dispose de plus de CHF 19'000'000.- en liquidités et sa fortune nette est de CHF 105'305'705.-. La Commune n'a, par ailleurs, de dettes envers personne.

Le budget pour cette même année prévoyait un excédent de revenus de CHF 1'421.-.

Vous trouvez un rapport plus étendu sur les finances de la commune à la page 49.

* Le taux d'autofinancement indique la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement du patrimoine administratif avec son budget de fonctionnement.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

La nouvelle voirie en chantier

La construction de notre nouveau bâtiment de la voirie a pris beaucoup de retard. Au début de cette année, le chantier a été arrêté en raison du recours d'une entreprise soumissionnaire pour la charpente. Conformément aux lois suisses sur les marchés publics, l'attribution du lot de la charpente a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offre ouverte à toutes les entreprises ayant leur siège en Suisse. Suite à l'adjudication à l'entreprise Vial SA, le soumissionnaire Casai SA a fait opposition à cette décision. En conséquence de ce recours, tous les travaux liés à la charpente ont été suspendus jusqu'à ce que la Cour de Justice rende son verdict. Cette dernière a méticuleusement examiné ce cas. Elle n'a pas seulement rejeté le recours de l'entreprise soumissionnaire mais elle a également confirmé le respect intégral des règles de la procédure et de l'adjudication initiale faite par la Mairie de Genthod.

Le contrat avec l'entreprise Vidal SA, du Canton de Fribourg, a finalement pu être signé, avec un retard de 12 mois, pour lancer la fabrication de la charpente. La réouverture du chantier est fixée pour juin 2020 et la fin du gros-œuvre en bois pour la fin juillet.

Les travaux du gros-œuvre en béton, les aménagements extérieurs et l'écopoint - comme prévu intégré dans le réseau de gestion des déchets de la commune - ont été terminés.

Les installations techniques et les aménagements intérieurs seront exécutés pendant l'été et l'automne 2020. Les coûts de l'ouvrage seront respectés selon le budget voté et l'inauguration de la nouvelle voirie devrait avoir lieu à fin 2020.

Le chantier sur la route de Malagny 4

Il a pour but la création de deux villas en habitat groupé situées de chaque côté de la villa existante au milieu de la parcelle. A signaler que les 4 appartements existants sont loués et resteront occupés pendant la durée du chantier. Pour assurer un accès indépendant aux locataires, une piste d'accès au chantier a été créée en bordure de parcelle. Une des difficultés du chantier est la gestion de l'espace libre pour l'implantation des installations de chantier, à noter la position de la grue placée en face de la villa existante et au milieu des nouvelles constructions.

Dans une première phase, le sous-sol de la villa existante (4A) a été rénové pour permettre l'installation d'un système de chauffage à pellets: évacuation de la citerne à mazout, création d'un silo à pellets, agrandissement de la chaufferie avec un plafond acoustique et aménagement de la buanderie commune. Un chauffage à distance permettra de servir les nouvelles villas.

En parallèle, des travaux préparatoires ont été exécutés: démolition du cabanon, abattage d'arbres, décapage de la terre végétale et raccordement des installations d'évacuation des eaux usées et eaux pluviales aux réseaux d'assainissement public.





Dans une deuxième phase, la construction des sous-sols a débuté, d'abord la villa 4C et après la 4B. Ensuite, les travaux de maçonnerie se sont enchaînés en parallèle dans les 2 villas. La particularité du projet avec une structure bois-béton a exigé une bonne coordination entre maçon et charpentier pour la construction des étages hors-sol composés par des murs porteurs en bois et des dalles en béton apparent.

Selon le planning général, la fin des travaux devrait avoir lieu au printemps 2021, si la pandémie du COVID-19 ne prolonge pas plus le chantier et sous réserve de la finalisation des aménagements extérieurs selon les aléas de la météo.

Le budget voté de 3 millions en 2018 sera inévitablement dépassé entre 3 et 5% en raison des problèmes rencontrés durant l'installation du nouveau chauffage de la villa existante, une bâtisse plus que centenaire.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

Route de Lausanne | tronçon entre Bellevue et Versoix

La réfection tant souhaitée de la route de Lausanne, entre Bellevue et Versoix, et la pose d'un revêtement silencieux nous ont été annoncés par le Canton il y a plusieurs années. Ces travaux tant attendus ont été planifiés au printemps pour l'été 2019. Il faut savoir que cette route fait partie des routes cantonales et que la Commune n'est pas impliquée ni consultée par le Canton s'il entreprend des travaux sur ses chaussées. Immédiatement après avoir appris cette bonne nouvelle, nous nous sommes adressés à l'ingénieur en charge de ce projet, en premier avec une variante qui a été préalablement discutée lors des séances d'aménagement du territoire, avec des arbres tout le long. Cette variante, comme une autre plus modeste, ont rencontré des refus. Le moindre changement de la situation actuelle, à part des marquages et les bords des trottoirs, aurait nécessité une autorisation de construire et un retard considérable du projet comme conséquence.

Cependant, une entrée en matière a pu avoir lieu pour la création d'une trentaine de places de parking, avec une durée de stationnement limitée, à la hauteur du passage sous-voies, et ceci sans aucun engagement financier de la Commune. Il est ainsi prévu de soulager le bord du lac des voitures. Ces dernières années, cet endroit, un des plus beaux du bord du lac dans le canton, a été réduit à une aire de stationnement, tout particulièrement durant la belle saison. Grâce à ces places de parking, la route sera à cet endroit bien moins large et la vitesse des voitures ainsi restreinte.

La mise en service a été prévue pour l'été 2020, échéance que le Coronavirus aura certainement retardée.





Notre cimetière dans sa nouvelle robe verte en conformité avec les exigences environnementales

La loi nous interdit depuis quelques années déjà l'utilisation de désherbants, ce qui est aussi valable pour l'entretien de notre cimetière. Durant les cinq dernières années, nous avons remplacé, en automne et carré par carré, les surfaces précédemment couvertes de gravier par du végétal. Ainsi, nous respectons désormais la loi mais nous avons aussi grandement amélioré l'aspect général du cimetière en le faisant ressembler à un véritable parc dans lequel il est agréable de se rendre ou de se recueillir. De plus, une dizaine d'arbres à floraison et de glycines le long des murs ont été plantés pour apporter de la couleur. Je vous invite à vous y rendre de temps à autre, je vous assure que vous y découvrirez à chaque fois des noms connus ou même célèbres et d'autres informations intéressantes. Notre cimetière, au cœur même du village, est un silencieux témoin d'un passé lointain et récent.

Wolfgang Honegger | Maire

Michel Stalder | Adjoint au maire



2019 Genthod à l'heure du numérique

De nos jours, le numérique prend une place de plus en plus importante dans notre vie quotidienne et vouloir y échapper devient une gageure. C'est pour cela qu'il est préférable de prendre le taureau par les cornes et préparer une transition douce afin de ne laisser personne au bord de la route.

Le terme numérique désigne non seulement les technologies de l'information et de la communication mais également tout ce qui fait référence à des systèmes électroniques ou informatiques.

Ces dernières années, la Commune de Genthod a mis en place diverses prestations et a encouragé l'utilisation du numérique dans plusieurs secteurs. Les objectifs poursuivis sont la simplification et la flexibilité des interactions avec les citoyens, l'augmentation de l'efficacité du travail et la diminution de l'impact environnemental, même si on est encore loin d'une administration sans papier.

Le numérique pour les activités administratives communales

Dans ce cadre, un grand nombre de services numériques ont été déployés ou améliorés au sein de l'administration, que ce soit pour ses activités propres ou pour le service des citoyens. On relèvera en particulier:

La modernisation du site internet de la commune et son adaptation à toutes sortes d'écran (PC, tablette, téléphone) pour permettre la mise à disposition d'un grand nombre d'informations, de documents, de règlements, etc., nécessaires aux citoyens.

Un espace personnel sur ce site pour recevoir par email:

- > Les actualités générales de la commune publiées sur le site.
- > Un rappel et un résumé des manifestations qui auront lieu dans les dix prochains jours.
- > Un bulletin d'information périodique (journal communal) publié sur le site.

Un guichet virtuel comprenant tous les liens importants vers les services cantonaux. La réservation et la commande en ligne de cartes CFF.

L'envoi automatique de SMS de rappel aux personnes inscrites aux manifestations communales.

La mise en place d'un affichage dynamique au centre communal présentant les manifestations à venir.

Le déploiement de "Restoscolaire.ch" permettant aux parents de gérer en ligne l'inscription de leur enfant au restaurant scolaire et d'effectuer les paiements nécessaires.

La possibilité de payer par carte au guichet du secrétariat de la commune pour toutes les prestations communales.

La numérisation des documents de travail des conseillers municipaux afin de diminuer la diffusion de papier.

La mise en place d'écrans numériques grand format pour les séances du conseil municipal et le travail de ses commissions.

Un module de paiement en ligne sera installé en 2020 afin de permettre à ceux qui le désirent de pouvoir bénéficier de certaines prestations sans avoir à se déplacer (par exemple recevoir ses billets de trains ou sa médaille pour chien directement par la poste).



Le numérique pour les enfants de Genthod

Les enfants sont confrontés dès leur plus jeune âge aux outils numériques. Il est donc important que ces outils fassent partie intégrante des moyens d'enseignement de l'école du village afin qu'ils puissent les utiliser de manière adéquate.

En collaboration avec le département de l'instruction publique (DIP) et les enseignants, nous avons équipé toutes nos classes de tableaux interactifs. Ils remplacent le tableau noir classique et permettent d'afficher en très grand écran d'un ordinateur et de pouvoir le piloter soit avec un crayon-souris ou soit directement avec les doigts.

Le professeur peut utiliser à la fois des programmes d'enseignement spécifiques à ce type d'outil numérique (par exemple faire des classements d'objets en les déplaçant avec les mains) ou directement utiliser des recherches sur internet pour illustrer un sujet (affichage de photo, de vidéo, etc.). Ces outils sont un élément essentiel dans la formation aux technologies de l'information et de la communication directement liés à l'enseignement ou non. Pour compléter cet outil, le DIP a doté chaque classe de deux tablettes, ce qui permet une plus grande interaction.

L'apprentissage du numérique passe aussi par l'apprentissage de la programmation. Pour cela, nous avons acquis pour nos élèves plusieurs petits robots éducatifs Thymio qu'ils apprennent à programmer.

Ces robots interagissent avec leur environnement grâce à des capteurs intégrés. On peut par exemple mesurer des températures, capter des sons, détecter quand il touche quelque chose ou encore suivre une piste sur le sol. Et à chaque événement, il réagira selon le programme créé par l'élève. C'est aussi une opportunité de comprendre ce qu'est un "bug", d'apprendre à les identifier et à les corriger.

Le numérique pour les Gentousiens

Le numérique s'adresse aussi à tous ceux qui en ont envie. Pour cela, nous avons soutenu un projet de FabLab (contraction de Fabrication et Laboratoire) sur la commune de Genthod. C'est un espace ouvert à tous mettant à disposition non seulement des moyens technologiques mais permettant aussi de partager des expériences. Les FabLab sont organisés en un réseau mondial d'échange de connaissances technologiques et il n'en existe que 3 ou 4 entre Genève et Lausanne.

Comme tous les FabLab, celui de Genthod est piloté par une association de bénévoles et ses locaux sont situés dans l'une des ailes du bâtiment scolaire. Le soutien de la Commune pour leur démarrage a permis d'acquérir une imprimante 3D, une machine laser à découper, une machine CNC. D'autres équipements (perceuses, meuleuses, fer à souder, etc.) ont été fournis par les membres eux-mêmes ou simplement récupérés et recyclés. L'association a également mis en place une salle de formation informatique pour donner des cours thématiques.

Sa mission est vraiment de permettre à des inventeurs en herbe de venir concrétiser leurs idées ou simplement venir se former à un nouvel outil ou logiciel.

Cette association ouvrira également en 2020 un Repair Café où vous pourrez apporter vos objets électroniques pour qu'ils soient réparés. Dans certains cas, une nouvelle soudure d'un câble électrique peut éviter de racheter un nouvel appareil.

Je les remercie sincèrement de tout le travail réalisé pour la mise en place de cet espace d'innovation et pour leur enthousiasme à le faire vivre. Rendez-leur visite, même par simple curiosité, ils seront fiers de vous montrer ce qu'ils font.

Le numérique pour demain

On s'aperçoit que notre village est déjà fortement orienté vers les technologies du futur sans que l'on s'en rende vraiment compte. Beaucoup en parlent mais nous, nous avons essayé de le faire avec nos moyens et à notre échelle et nous avons remporté quelques jolis succès.

Il reste beaucoup de domaines où nous pouvons encore agir, tout en ayant à l'esprit cet objectif d'efficacité. Nous pouvons équiper nos rues de luminaires intelligents qui, en adaptant leur puissance lumineuse selon les besoins, permettent d'économiser de l'énergie et de diminuer la pollution lumineuse. Améliorer l'information en temps réel pour indiquer par exemple des perturbations de trafic aux abords du village, des problèmes liés aux transports publics ou encore l'état des parkings de nos gares. On peut également envisager de mettre en place des canaux de communication pour signaler de manière simple un problème dans la commune comme un luminaire défectueux, des encombrants à récupérer ou un incident.

Attention, ne perdons jamais de vue que le numérique doit être un moyen pour nous simplifier la vie, qu'il ne doit jamais remplacer les contacts humains et utilisons-le pour avoir plus de temps à passer ensemble.

Michel Stalder | Adjoint au maire

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire



SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sécurisation des passages-piétons

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur la circulation routière, il s'est avéré que certains de ces passages n'étaient plus conformes, notamment sur les tronçons des lignes TPG, les distances des passages piétons aux arrêts de bus devant être respectées.

C'est pour cette raison qu'a eu lieu la suppression du passage piétons sur la route de Valavran, qui sera prochainement déplacé mais rétabli.

Modification de l'éclairage des passages piétons

La mise aux normes des éclairages verra une luminosité plus dense et plus ciblée sur les passages piétons de la commune. Le coût de ces travaux, comprenant les modifications électriques, se montent à environ CHF 60'000.- TTC, pose comprise, par les Services Industriels de Genève.

Pour les travaux de génie civil liés à l'aménagement, un devis séparé sera analysé en tenant compte des fouilles à effectuer.

Mise aux normes du local pompiers

Suite aux dernières recommandations de l'OCCPAM (organisation faîtière des sapeurs-pompiers du Canton de Genève), cette dernière oblige la commune à se mettre aux normes dans un proche avenir par la création de sanitaires séparés hommes-femmes, ainsi que l'utilisation d'armoires individuelles pour le rangement de l'habillement.

Durant l'année, la Mairie a réaménagé et modernisé le local de l'Etat-Major par un rafraîchissement des murs ainsi que de l'isolation et l'installation d'un chauffage, afin de permettre aux cadres supérieurs de la Compagnie de se réunir pour la préparation des exercices et des interventions.

Lorsque le nouveau bâtiment de la voirie, au chemin des Chênes, sera opérationnel, une étude devra voir le jour pour toutes ces modifications et notamment pour l'emplacement de tous les véhicules, ainsi qu'un local d'entretien des appareils respiratoires.

Remplacement d'un véhicule d'intervention

La commission de la Sécurité s'est penchée sur la possibilité d'un remplacement du fourgon Mercedes, qui a 30 ans et dont une expertise a montré la défectuosité et l'usure des pièces maîtresses, lesquelles ne sont plus disponibles.

Plusieurs offres ont été analysées pour des véhicules d'occasion. Il est clair que la Compagnie n'a pas l'utilité d'un tonne-pompe grande capacité. Les sapeurs-pompiers de Genthod ont besoin d'un véhicule d'intervention rapide, permettant d'être opérationnels sur un sinistre, que ce soit sur un feu ou une inondation.

Le choix s'est finalement porté sur un véhicule d'occasion de la maison Rosenbauer, comptant 10'000 km au compteur pour un prix d'environ CHF 200'000.-; tout à fait compétitif comparé à un véhicule neuf valant plus de CHF 300'000.-.

Il restera à négocier la durée de la garantie pour un véhicule d'occasion ainsi que la mise à 45 km/heure en début d'année prochaine.



GÉNIE CIVIL

Chemin de la Gandole

L'étude entreprise en 2018 concernant le resurfaçage du chemin, en y incluant la récupération des eaux pluviales d'une partie de la route de Valavran, a été reportée par la commission du Génie Civil.

Avec la nouvelle ligne des Transports Publics Genevois instaurée, laquelle relie Genthod à l'aéroport par la route de Valavran, il aurait été impossible d'effectuer des travaux importants sur ce tronçon. Cette route étroite empêche le croisement d'un bus et d'un autre véhicule.

Seuls les encaissements des bords de route côté Jura, ainsi que l'abattage de deux chênes, ont été entrepris. La ligne électrique aérienne a été supprimée.

Parking de la Gandole

Ce parking est propriété de l'Etat de Genève. Suite à des négociations entre la Mairie et le Canton, la Commune a obtenu la limitation de la durée de parage à 8 heures au lieu de 15 heures précédemment, ce qui va à l'avenir faciliter les contrôles des agents contrôleurs du stationnement qui officient 8 heures par semaine durant les jours ouvrables, selon la convention qui nous lie avec la Commune du Grand-Saconnex.

Phase III chemin des Troiselles

Evacuation des eaux pluviales par le chemin de la Petite-Voie via la route du Creux-de-Genthod en direction du lac

Après plusieurs mois d'études et de négociations avec les CFF, nous avons obtenu leur accord de passage en souterrain sous les voies à une profondeur de 2.50 m sous le ballast des voies.

Ce travail délicat sera effectué par un tunnelier. Pendant ces travaux, une limitation de la vitesse des trains sera éventuellement mise en place par la grande régie.

Auparavant, un sondage géologique du terrain au chemin de la Petite-Voie, en amont des voies CFF, a été effectué par l'entreprise Orllati. Cette dernière a mis en lumière les différentes couches du terrain, ceci à une profondeur de 8 m, ainsi qu'une présence d'eau et de limon fluant à une profondeur d'environ 6 m, ce qui va rendre les travaux plus astreignants s'agissant de la sécurité.

La requête définitive de l'autorisation de construire a été demandée en fin d'année, afin de lancer les soumissions par le biais d'une procédure ouverte (plateforme des marchés publics) au début 2020.



ENVIRONNEMENT

Phase test écopoints

Durant l'année, s'est poursuivie l'étude des emplacements des futurs écopoints, selon le secteur, pour la mise en place de la phase test.

Une séance d'information publique a eu lieu le jeudi 16 mai, afin de présenter le projet et la volonté d'étendre les espaces de tri sur la commune, par le biais d'une phase test.

Des containers de surface ont ensuite été loués à la société Serbeco, pour une mise en place dès début 2020 pour plusieurs étapes consécutives.

Actuellement, les deux écopoints opérationnels de la commune sont situés:

- > chemin de la Mairie
- > chemin de la Pralay

Ce dernier pose un certain nombre de problèmes en raison d'incivilités (pose de déchets à côté des bennes et fréquentations à toutes heures, notamment la nuit et le week-end).

Un troisième écopoint, situé sur la parcelle de la nouvelle voirie, sera opérationnel courant 2020.

Il est important que les habitants se responsabilisent au tri minutieux imposé par le canton, afin d'éviter la mise en place de la taxe au sac, déjà introduite sur le canton de Vaud.

Enfin, à l'issue de la phase test, un questionnaire sera envoyé en tout-ménages à la population. Celui-ci sera ensuite analysé afin de tenir compte des expériences et besoins de nos communiens, pour autant que ces revendications soient empreintes de bon sens.

Andréas Baumgartner | Adjoint au maire

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 5 FÉVRIER 2019

Adhésion de la Commune de Genthod à la Fondation intercommunale de Pré-Bois à hauteur de CHF 1'234'498.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

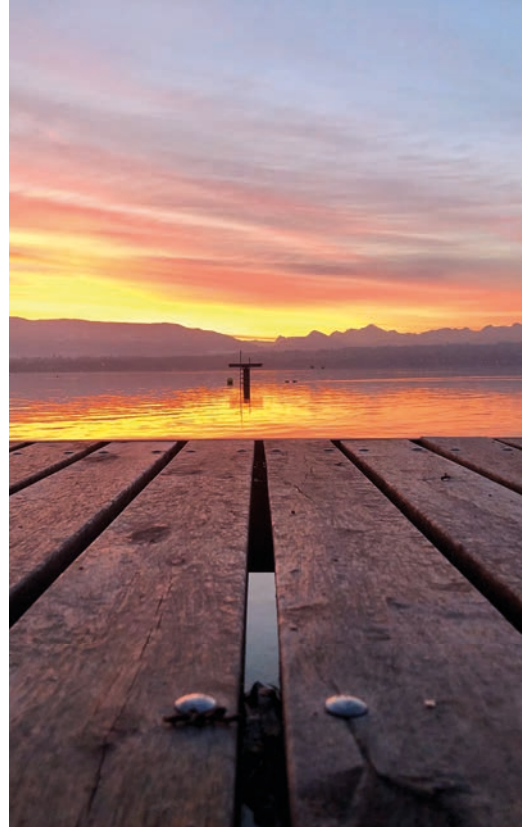
1. De créer une fondation de droit public sous le nom de "Fondation intercommunale de Pré-Bois", ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.
2. D'adopter ses statuts, version au 23 octobre 2018, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
3. D'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, soit notamment la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation.
4. De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil.
5. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).
6. D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.
7. D'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement de la Commune de Genthod à hauteur de CHF 1'234'498.-, soit 5.6% de l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053.
8. De demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.
9. D'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la Commune de Genthod.
10. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Dardagny, Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Vernier, Versoix.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** à la majorité qualifiée par 10 voix pour et 6 voix contre.

Octroi d'un prêt pour le Temple de Genthod de CHF 104'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'octroyer un prêt de CHF 104'000.- sans intérêt, à la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, remboursable au plus tard en l'année 2021.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 104'000.- au Maire destiné au versement de ce prêt.



3. De conditionner le versement du prêt à la signature préalable par le Maire de la convention de modalités de prêt et de contre-prestations liant la Commune et la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907.
4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, nature 546, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, nature 1446.
5. De comptabiliser le remboursement en recettes d'investissement, nature 646, puis de le porter en diminution de l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De charger le Maire de signer la convention de prêt.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 2 voix contre.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 FÉVRIER 2019

Crédit d'investissement pour une indemnisation égale à la valeur intrinsèque des bâtiments du Creux de Genthod sis sur la parcelle n° 884 de CHF 3'540'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'acquérir les bâtiments sis sur la parcelle n° 884 sise aux 21, 23, 25, 27, 31, 35 et 39, route du Creux-de-Genthod et d'ouvrir au Maire un crédit de CHF 3'540'000.- destiné à ce rachat, incluant les montants des indemnisations des bâtiments ci-après:
 - > DDP 1381
21, rte du Creux-de-Genthod
CHF 210'000.-
 - > DDP 1383
23, rte du Creux-de-Genthod
CHF 185'000.-
 - > DDP 1387
25, rte du Creux-de-Genthod
CHF 360'500.-
 - > DDP 1384
27, rte du Creux-de-Genthod
CHF 245'000.-
 - > DDP 1386
1, rte du Creux-de-Genthod
CHF 800'000.-
 - > DDP 1385
35, rte du Creux-de-Genthod
CHF 580'200.-
 - > DDP 1382
39, rte du Creux-de-Genthod
CHF 1'000'000.-

2. D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la Commune de Genthod.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 10 voix pour et 5 voix contre.

SÉANCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

Présentation des comptes 2018

Le Conseil municipal décide:

le renvoi du projet de comptes 2018 à la commission des Finances.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Création d'une commission ad hoc "Antenne relais terrain voirie"

Le Conseil municipal décide:

le report de la création d'une commission ad hoc au sujet d'une antenne relais 5G jusqu'au rapport de la Confédération sur le sujet.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit de réalisation pour l'implantation d'écopoints CHF 995'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

de reporter cette délibération après la phase test demandée par les commissions Environnement et des Finances et ses conclusions.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Crédit de réalisation pour l'aménagement de la route de Valavran, l'ajout d'un collecteur, la suppression de l'éclairage public et l'élagage de CHF 400'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de la délibération en commissions Génie Civil, Sécurité, Environnement, puis des Finances.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

Crédit budgétaire supplémentaire avec imputations multiples de CHF 300'000.- (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire total de ~~CHF 300'000.-~~ CHF 249'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année 2019, selon la répartition suivante:
 - > CHF 67'000.- éclairage passage piétons, ligne n° 6150.00.31410.00.
 - > ~~CHF 51'000.-~~ élagage chemin des Chênes, ligne n° 3420.00.31450.00.
 - > CHF 82'000.- modification de l'ascenseur de la mairie, ligne n° 0290.00.31440.00.
 - > CHF 100'000.- exposition Open House, ligne n° 3290.01.31300.28 NL. La Commune s'engage à verser CHF 65'000.- supplémentaires en 2020, en prestations en nature ou financières.
2. De comptabiliser les charges prévues à l'article 1 sous les rubriques mentionnées.
3. De compenser par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette, ce crédit budgétaire supplémentaire.

Mise au vote, **la délibération amendée est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

SÉANCE DU MARDI 28 MAI 2019

Discours de la Présidente sortante

La Présidente, Mme Carol Borloz-Neuffer prend la parole:

“Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme chaque année à la fin de son mandat, la Présidente fait un discours et passe le témoin à sa successeuse. Je parle au féminin, car depuis trois ans, le Bureau est composé uniquement de femmes – et je crois que cela ne va pas changer. De plus, je vous donne déjà un aperçu du contenu de ma prise de parole.

Je vous avoue que j’ai un peu hésité à propos de “successeuse”: disait-on “successeur” ou “successeuse”, sachant que de nombreux noms communs se sont féminisés ces dernières années? Aussi suis-je allée chercher le féminin de successeur sur internet. Et la réponse a été, selon Wiktionnaire: “Néologisme créé à la fin du XX^e siècle. Féminisation du mot successeur en écho aux mouvements contemporains de féminisme et de revendication de la parité homme-femme.” Je ne suis pas une féministe, pourtant je revendique la parité homme-femme inscrite dans la Constitution. Pour que les choses changent enfin, faudra-t-il en passer par des quotas? J’espère que non. Je préférerais que nous arrivions à convaincre, plutôt que de devoir contraindre.

Si, selon Coluche, “[L]es femmes seront les égales des hommes le jour où elles accepteront d’être chauves et de trouver ça distingué”, je lui préfère la phrase de Mme Françoise Giroud: “La femme serait vraiment l’égale de l’homme le jour où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente.” Et pourtant, 36 ans après qu’elle ait prononcé ces mots, les femmes en sont toujours à devoir prouver d’avantage leurs compétences que leurs homologues masculins pour un salaire moindre.

Pourquoi, en ce XXI^e siècle, les femmes tiennent-elles encore le second rôle, alors qu’elles assurent, depuis la nuit des temps, avec les hommes, l’avenir de l’humanité? Elles que l’on a traitées de sorcières et brûlées si elles montraient une quelconque indépendance. Elles qui ont assuré, dès qu’on le leur a demandé, les travaux des hommes en plus des leurs, et que l’on renvoyait ensuite à leur foyer dès qu’on en avait plus besoin. Elles qui, dans certains pays, n’ont, soit disant, pas d’âme. Elles que l’on viole et que l’on bat – 74,7% des victimes en Suisse sont des femmes.

D’ailleurs, Georges Wolinski l’a écrit très bien dans sa lettre à sa femme, dont je vous lis un passage: “Les femmes sont injustement traitées sur notre planète. Elles sont mutilées, asservies, considérées comme des pondeuses et des bêtes de somme. Je les ai vues trimer dans le désert pendant que les hommes buvaient le thé à la menthe, assis à l’ombre. J’ai vu pratiquement la même chose sous le ciel gris parisien et dans nos campagnes. Oui, tout cela doit changer.”

Pourtant, l’égalité ce n’est pas se comparer en tous points égaux, c’est admettre que nous nous apportons mutuellement ce qui manque à l’autre. C’est admettre que nous sommes complémentaires, que nos intelligences ne se ressemblent pas forcément – car les intelligences ne sont pas uniques et liées à des standards étriqués et obsolètes d’un autre temps – que l’un sans l’autre nous ne pouvons pas exister et nous n’avons pas d’avenir.

Heureusement, les choses changent, et je m’en réjouis. Les hommes demandent à travailler à temps partiel ou même à rester à la maison pour s’occuper de leur(s) enfant(s), partager les tâches non reconnues et non rémunérées du foyer.

D’un autre côté, je défends toujours, par souci d’équité, le droit des hommes à être reconnus au même niveau que la femme pour la garde et la responsabilisé de leur(s) enfant(s), la femme n’étant pas supérieure à l’homme en matière d’amour et d’éducation.

Un autre exemple d’évolution des mentalités est que notre Conseil municipal, lors de cette législature 2015-2020, a montré qu’une représentation féminine plus importante que la représentation masculine ne nous empêche pas de travailler de concert et en bonne intelligence. Je salue.

J’espère que maintenant vous voyez mieux mon sens de l’équité dans ma défense de la parité homme-femme et que vous comprenez qu’elle n’est pas à sens unique et, surtout, qu’elle est bien éloignée du féminisme. D’ailleurs, j’aimerais aller un peu plus loin dans cette réflexion. Le Canada semble vouloir ajouter un troisième genre: le neutre – j’aimerais que l’on cesse de s’attarder sur les genres, estimant que la valeur ou les valeurs humaine(s) devraient primer.

Avant de conclure avec mes remerciements, j’aimerais tout de même partager avec vous cette citation de M. Gandhi, qui j’espère vous touchera comme elle m’a touchée: “Si la non-violence est la loi de l’humanité, l’avenir appartient aux femmes. Qui peut faire appel au cœur des hommes avec plus d’efficacité que la femme?”

Pour terminer, j’aimerais remercier: vous, mes collègues du Conseil municipal de m’avoir élue à ce poste et de la confiance que vous m’avez témoignée – je vous en suis reconnaissante; mes deux collègues du Bureau – la vice-présidente Mme Elisabeth Stalder et la secrétaire Mme Fabienne Pitteloud, pour leurs conseils avisés et leur soutien indéfectible; enfin, le secrétaire général, M. Michel Soutter, et le secrétariat de la mairie, pour leur aide apportée, leur disponibilité, leur bon accueil et leur professionnalisme en tout temps. Des personnes avec lesquelles j’ai beaucoup de plaisir à travailler et sur lesquelles je peux toujours compter.

Je vous remercie de votre attention.”

(Applaudissements.)

Hommage du Maire

M. Honneger prend la parole:

“Chères Conseillères municipales, chers Conseillers municipaux, chers collègues de l’Exécutif, chère Lena, cher Yvan, cher Michel – notre public d’aujourd’hui,

Quand les champs autour de nous s’embellissent, quand la belle saison commence, quand les fleurs s’épanouissent et quand les conseillers municipaux reviennent de leur balade, c’est aussi le moment où le carrousel du Bureau du Conseil municipal se remet en marche pour faire, pour la toute première fois, un cinquième tour.

C’est avec un immense plaisir que je m’adresse aujourd’hui à nos deux présidentes du jour.

La présidente sortante, qui a présidé la 4^e année de cette législature – de loin pas la plus facile – et a dû gérer des séances avec beaucoup de doigté. Elle a également dû résister à une certaine pression non verbale par la présence d’un public très nombreux mais aussi par les membres du Conseil. Merci chère Carol d’avoir pris la responsabilité d’être la première citoyenne de la commune durant une année.

Et la nouvelle présidente qui va être confirmée par le Conseil dans quelques instants. Merci chère Elisabeth, tu vas te mettre à disposition pour cette position importante et exposée. Ce n’est pas une tâche facile, mais elle est très noble.

Autour de cette table en face de moi, il y a des élus appliqués, soucieux et désireux de faire un maximum pour notre commune. Grâce à ces hommes et ces femmes dévoués comme les membres de notre Conseil le sont, grâce à leur engagement, leur participation, mais aussi et surtout grâce à leur sens démocratique qui leur permet d’accepter des opinions divergentes et de travailler pour le bien de Genthod. Soyez très sincèrement remerciés pour cet engagement.

En un jour comme aujourd’hui, mon attention se porte aussi sur les employés de notre Commune. Chacune et chacun participe avec les compétences qui lui sont propres afin que Genthod soit ce qu’elle est. Sans nos seize collaborateurs – et leur nombre n’a guère changé depuis dix ans – le bien-être que procure ce magnifique village au quotidien à nos habitants serait sans doute réduit. En contrepartie, la Commune semble pour eux être un employeur estimé. Ils nous le montrent aussi avec un taux d’absence quasiment inexistant de 0,4%, enviable par plus d’une entreprise ou d’une administration.

Durant les douze derniers mois, nous avons réalisé – ou sommes en train de réaliser – des petits et grands projets. Voici quelques exemples qui font particulièrement plaisir à l’Exécutif, et certainement aussi à vous.

Tout d’abord, l’avancement des travaux pour notre Voirie – une réalisation dont les premières démarches datent de 2008 déjà – et le début des travaux dans quelques jours pour les deux maisons du 4, route de Malagny, élaborés dans un temps record. J’exprime toute ma reconnaissance à la commission en charge de ces deux projets d’envergure importante.

Ensuite, la collecte des déchets verts de jardins et leur transformation au GICORD en compost au lieu de les brûler, comme auparavant. 84 tonnes ont ainsi été épargnées à l’usine d’incinération des Cheneviers. Et les p’tites poubelles vertes – pour la collecte des déchets de cuisine dans dix-huit points situés un peu partout dans la commune – qui représentent déjà 33 tonnes depuis avril 2018, ce qui est un pur bonheur. Mois par mois sont ainsi transformés deux tonnes de déchets de cuisine en biogaz au lieu de polluer. Merci à la population de jouer le jeu; grâce à ces efforts et à l’utilisation de nos trois seuls écopoints – en tout cas pour le moment, bientôt nous en aurons davantage – notre Commune ne fait plus partie des mauvais élèves et va atteindre sous peu les objectifs du Canton en matière de recyclage.

Il y a également lieu de se réjouir du nombre de passagers du bus car celui-ci a augmenté de 35% et ce malgré l’interruption de la ligne V à l’entrée de Versoix. Les emplacements des nouveaux arrêts TPG, avec la nouvelle ligne Z sont visiblement une réussite.

Après la réalité, je me permets encore quelques rêveries, et souhaite: que le Creux-de-Genthod ne soit plus dominé par l’asphalte et les voitures, parce qu’il s’agit du plus bel endroit de la Commune et qu’il mérite mieux que ça; que l’on puisse trouver un bout de gazon où laisser pousser les graminées et les fleurs des champs jusqu’à leur maturité; que la vitesse de nos routes fréquentées soit suffisamment réduite pour permettre une cohabitation valorisante entre voitures, cyclistes et piétons; que les futurs écopoints ne soient plus perçus comme une offensive de la Commune contre ses habitants mais comme une amélioration vers un tri plus confortable et pour l’environnement; que les toits de nos bâtiments produisent davantage de courant, d’autant plus qu’il nous est maintenant possible de le consommer directement sur place; et qu’un beau jour la route de Lausanne reflète la beauté de notre village au lieu de la diviser seulement en deux comme à présent.

Comme le dit un proverbe bien connu, “tant qu’il y a de la vie, il y a de l’espoir.”

Je vous remercie de votre attention.

Election du Bureau 2019-2020

Conformément à l'article 9, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, le Conseil municipal a nommé son Bureau comme suit:

Présidente: Mme Elisabeth Stalder
Vice-présidente: Mme Lujy Udry
Secrétaire: Mme Carol Borloz-Neuffer

Mme Stalder s'adresse au Conseil municipal en ces termes:

"Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Vous m'avez fait l'honneur ce soir de m'élire pour la seconde fois à la présidence de notre Conseil municipal. Il s'agit là d'une marque de confiance que j'apprécie particulièrement, et je vous en remercie.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je voudrais rendre hommage et témoigner notre gratitude à la présidente sortante, Mme Carol Borloz, pour l'excellent travail accompli dans des circonstances parfois difficiles. Comme vous le savez, nous abordons la dernière ligne droite de cette législature, durant laquelle il conviendra de relever un certain nombre de défis, ce qui ne sera pas toujours chose aisée. Je tiens à vous dire que je m'efforcerai de remplir mon mandat avec rigueur, efficacité et loyauté.

Toutefois, pour ce faire je vous invite à m'apporter votre soutien afin que nous puissions franchir ensemble la ligne d'arrivée dans les meilleures conditions. Je vous saurai gré de bien vouloir réserver un accueil favorable à ce souhait, contribuant ainsi à répondre au mieux aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens.

Pour terminer je voudrais évoquer une citation de Martin Luther King: "Si tu veux aller vite, marche seul; mais si tu veux aller loin, marchons ensemble."

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, un grand merci pour votre écoute, bonne route et bon vent."

(Applaudissements.)

SÉANCE DU MARDI 18 JUIN 2019

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes 2018 dans leur intégralité (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 11'406'870.20 aux charges et de CHF 12'676'843.38 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'269'973.18.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 2'550'989.18 et résultat extraordinaire de - CHF 1'281'016.-.

3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 1'408'675.81 aux dépenses et de CHF 1'286'269.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 122'406.81.-.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 112'620'442.40.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 125'384.93 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, 11'232 actions détenues par la commune ont été transférées du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 14 voix pour et 1 abstention.

Création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'annuler la délibération votée par le Conseil municipal de la Commune de Genthod le 5 février 2019;



2. De créer une fondation de droit public sous le nom de "Fondation intercommunale de Pré-Bois", ayant pour but de construire, d'acquérir, de gérer et d'exploiter pour le compte des communes, de mettre ou d'aider à mettre à disposition des équipements sportifs et des espaces de détente et de loisirs d'importance régionale, permettant la pratique du sport.
3. D'adopter ses statuts, version au 13 mai 2019, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
4. D'approuver les fondements de la clé de répartition des frais de fonctionnement définis, version du 13 mai 2019, soit notamment, la population, la capacité financière et l'éloignement du territoire de chaque Commune par rapport aux équipements propriétés de la fondation.
5. De demander au département compétent de préparer le projet de loi en vue de l'approbation de la création de la fondation et de ses statuts par le Grand Conseil.
6. De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi (première date possible).
7. D'autoriser la Fondation intercommunale de Pré-Bois à contracter un emprunt auprès d'un établissement financier, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, à concurrence d'un montant de CHF 22'000'000.-, en vue de la réalisation d'une piscine intercommunale.



8. D'autoriser l'Exécutif à accorder le cautionnement solidaire de la Commune de Genthod à hauteur de sa quote-part de CHF 1'315'260.- pour l'emprunt de CHF 22'000'000.- contracté par la Fondation intercommunale de Pré-Bois, de 30 ans, échéance le 31 décembre 2053, selon le tableau de répartition, version au 13 mai 2019.
9. De demander à l'Exécutif de désigner deux de ses membres pour signer l'acte de cautionnement y relatif.
10. D'indiquer ce cautionnement dans les annexes des comptes de la Commune de Genthod.
11. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les Communes de Bellevue, Céigny, Collex-Bossy, Dardagny, Grand-Saconnex, Meyrin, Satigny, Vernier, Versoix.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 9 voix pour et 6 voix contre.

Réfection de la route de Lausanne, et autres projets communaux

Mme Glaus-Lembo relaie une intervention du PLR au sujet de la réfection de la route de Lausanne entre les giratoires à la sortie de la commune de Bellevue et à l'entrée de la commune de Versoix:

Le Conseil municipal décide:

de renvoyer ce dossier en commission Génie Civil.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour et 2 abstentions.

Il est demandé à l'Exécutif de bien vouloir transmettre les informations disponibles à la commission de manière à ce qu'elle puisse aller de l'avant.

Carrefour des routes de Valavran et de Collex

Mme Vizcaino prend la parole concerne le trafic routier au croisement de la route de Collex et de celle de Valavran.

Le Conseil municipal décide:

de modifier la signalisation pour qu'elle soit plus visible et sûre.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Présentation du projet de budget 2020

Le Conseil municipal décide:

le renvoi du projet de budget 2020 aux commissions.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, soit à l'unanimité.

Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2020 9 février 2020 (votation populaire)

Président.e: Mme Carol Borloz-Neuffer

Suppléant.e du/de la Président.e: Mme Karen Guinand

Vice-président.e: M. Michel Basse

Suppléant.e du/de la Vice-Président.e: Mme Elisabeth Stalder

15 mars 2020 (élection des Conseils municipaux et premier tour de l'élection des Exécutifs communaux)

5 avril 2020 (second tour de l'élection des Exécutifs communaux)

Concernant les dates des élections communales, la Mairie se chargera des nominations. Les candidats n'ont en effet pas le droit d'être Président ni Vice-président.



26 avril 2020 (premier tour de l'élection du Pouvoir judiciaire)

Président.e: M Olivier Joss
Suppléant.e du/de la Président.e:
Mme Christine Vizcaino
Vice-président.e: Mme Elisabeth Stalder
Suppléant.e du/de la Vice-Président.e:
Mme Lorella Glaus-Lembo

17 mai 2020 (votation populaire et second tour de l'élection du Pouvoir judiciaire)

En raison de la sortie du CM qui a lieu le même jour, la Présidente demande à la Mairie de se charger des nominations de la Présidence et la Vice-présidence pour la votation populaire et le second tour de l'élection du Pouvoir judiciaire du 17 mai 2020.

27 septembre 2020 (votation populaire)

Président.e: M Noun Jacques Sanou
Suppléant.e du/de la Président.e:
Mme Marie-France Mutillod
Vice-président.e: Mme Karen Guinand
Suppléant.e du/de la Vice-Président.e:
M Bastien Guex

29 novembre 2020 (votation populaire)

Président.e: Mme Christine Vizcaino
Suppléant.e du/de la Président.e:
Mme Carol Borloz-Neuffer
Vice-président.e: M Noun Jacques Sanou
Suppléant.e du/de la Vice-Président.e:
Mme Marie-France Mutillod

Propositions de la Mairie

Plage du Saugy

M. Stalder prend la parole concernant la Plage du Saugy où ont été faits plusieurs aménagements. Nous avons reçu les premières plaintes concernant la propreté de la plage. Ce problème a été résolu. Nous avons reçu des plaintes concernant l'interdiction d'utilisation des grills, ce qui figurait déjà dans le règlement.

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de cette demande à la commission de la Sécurité.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

PCM opérateur urbain

Mme Glaus-Lembo souhaite revenir sur le courrier de la société PCM opérateur urbain SA et de sa demande de pouvoir organiser une présentation au Conseil municipal sur un projet envisagé sur la parcelle 2292 située sur la commune de Genthod. Elle propose le renvoi de cette demande à la commission du Territoire, élargie au Conseil municipal, pour étude.

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de cette demande à la commission de l'Aménagement du Territoire, élargie au Conseil municipal.

Mise au vote, **la proposition est refusée** par 3 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions.

Le Bureau examinera cette demande afin de voir quelle suite lui donner.

Divers

Mme Pitteloud indique qu'une présentation sur le PSIA a été effectuée en commission de l'Aménagement du Territoire. La commission a appris l'existence d'une consultation de l'Office fédéral de l'aviation civile. La Commune a un mois pour s'opposer. Elle indique que la commission n'a pas le temps de se pencher sur le dossier. Elle propose de demander à l'Exécutif de s'opposer au projet avec l'appui du Conseil municipal.

Le Conseil municipal déclare:

de mandater la Mairie en vue de rédiger un texte et de faire valoir les droits de la Commune.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

La nuit est belle

Mme Pitteloud rappelle l'annonce de l'évènement "la nuit est belle". Elle ne comprend pas pourquoi la lumière se rallume à minuit.

M. Guex demande si cette magnifique action pourrait être pérennisée dans la commune en réduisant l'éclairage entre 1h00 et 5h00 du matin.

Mme Pitteloud propose le renvoi de cette demande en commission de l'Environnement.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Courrier de la Cour des comptes du 2 octobre 2019: Examen ciblé portant sur le processus d'achat de la commune de Genthod

Le Conseil municipal décide:

l'entrée en matière de la création d'une commission ad hoc.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 12 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil municipal décide la composition suivante de la commission ad hoc:

Mme Marie-France Mutillod (PLR)
Mme Elisabeth Stalder (PLR)
Mme Karen Guinand (GIG)
Mme Carol Borloz-Neuffer (GIG)
Mme July Udry (PDC)

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Le Conseil municipal décide:

que la présidence de la commission ad hoc soit assurée par Mme Julie Udry.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

SÉANCE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Proposition d'indemnités allouées en 2020 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De fixer les indemnités allouées au Maire et aux Adjoints à un total de CHF 175'000.- et de répartir cette somme en 2 parts, soit un montant de CHF 67'925.- pour la fin de la législature en cours et le solde de CHF 107'075.- pour la rémunération des nouveaux magistrats qui entreranno en fonction le 1^{er} juin 2020.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 70'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2020 suivantes: 012.300 indemnités Maire et Adjoints; 011.300 indemnités Conseil municipal.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2020 (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de CHF 12'193'371.- aux charges et de CHF 12'201'459.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 8'088.-.
2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 88'088.- et résultat extraordinaire de -CHF 80'000.-.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 25 centimes.
4. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 0 centime.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 277'700.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021.

4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

Propositions individuelles et questions

Chrono Immobilier SA

Mme Udry propose qu'une discussion ait lieu au sujet du projet que cette entreprise nourrit sur la commune, même si le Conseil municipal a dans un premier temps refusé une audition. Il est en effet important que le Conseil municipal soit informé des projets d'entreprises sur la commune, et en l'absence d'informations transmises par l'Exécutif, il semble intéressant de recevoir les représentants de Chrono Immobilier SA. Alternativement, le maire pourrait expliquer pourquoi refuser de recevoir cette entreprise.

Le Conseil municipal décide:

le renvoi de la demande d'audition par Chrono Immobilier SA en commission Aménagement du Territoire et Mobilité élargie au Conseil municipal.

Mise au vote, **la proposition est acceptée** par 13 voix pour et 1 abstention.

SÉANCE DU MARDI 3 DECEMBRE 2019

Crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur l'investissement du centre communal pour un montant de CHF 1'500'000.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 0290.01.38304.00 "amortissement complémentaire du centre communal".
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 1'500'000.-.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Approbation des modifications des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire GIAP (délibération)

Le Conseil municipal décide:

1. D'approuver les modifications suivantes des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01):

CHAPITRE I | Dispositions générales

Article 1

Dénomination

Le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (ci-après le groupement) est un groupement intercommunal doté de la personnalité juridique, institué par l'art. 7 de la loi sur l'accueil à journée continue du 22 mars 2019 (J 6 32 – LAJC) et composé des communes intéressées de la République et canton de Genève.

Article 2

But et activités

¹ Conformément à la loi sur l'accueil à journée continue, le groupement a pour but d'assurer l'encadrement collectif des enfants du degré primaire qui suivent leur scolarité obligatoire dans les écoles publiques du canton, en complémentarité aux horaires scolaires, les jours d'école.

² L'accueil à journée continue a pour buts d'aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle et d'offrir à chaque enfant un accueil de qualité, contribuant à son développement harmonieux.

Article 3

Inchangé.

Article 4

Siège

Le groupement a son siège au secrétariat de l'Association des communes genevoises (ci-après: ACG).

CHAPITRE II | Finances

Article 5

Ressources financières

- ¹ Les ressources financières du groupement sont constituées par:
 - a) Les participations financières des familles;
 - b) Les contributions annuelles des communes;
 - c) Les autres recettes, telles que les dons, legs et subventions.
- ² Le groupement peut recourir à l'emprunt dans les limites fixées par la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC).

Article 6

Contributions de chaque commune

- ¹ Les contributions des communes sont réparties entre elles à raison de:
 - a) 75 %, proportionnellement au nombre d'enfants domiciliés sur le territoire de chaque commune membre et qui participent aux activités parascolaires du groupement;
 - b) 25 %, proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune membre.
- ² Le règlement du groupement, adopté par le conseil intercommunal, précise les modalités de calcul.

Article 7

Exercice

L'exercice est annuel et débute le 1^{er} janvier de chaque année.

Article 8

Comptabilité

La comptabilité du groupement est tenue conformément aux dispositions de la LAC et de son règlement d'application.

CHAPITRE III

Organisation du groupement

Article 9

Organes du groupement

Les organes du groupement sont:

- a) le conseil intercommunal;
- b) le comité;
- c) la direction, assumée par le directeur général de l'ACG ou son remplaçant.

CHAPITRE IV

Le conseil intercommunal

Article 10

Composition

- ¹ Le conseil intercommunal constitue l'organe suprême du groupement.
- ² Il est composé d'un représentant par commune, en la personne d'un membre de l'exécutif communal délégué par celui-ci.

Article 11

Séances

- ¹ Le conseil intercommunal se réunit au moins une fois par année en séance ordinaire.
- ² En outre, il se réunit en séance extraordinaire chaque fois que le comité le juge utile ou à la demande de 1/5 des membres du groupement.
- ³ Les séances du conseil intercommunal ne sont pas publiques.
- ⁴ Le conseil intercommunal peut prononcer le huis clos.

Article 12

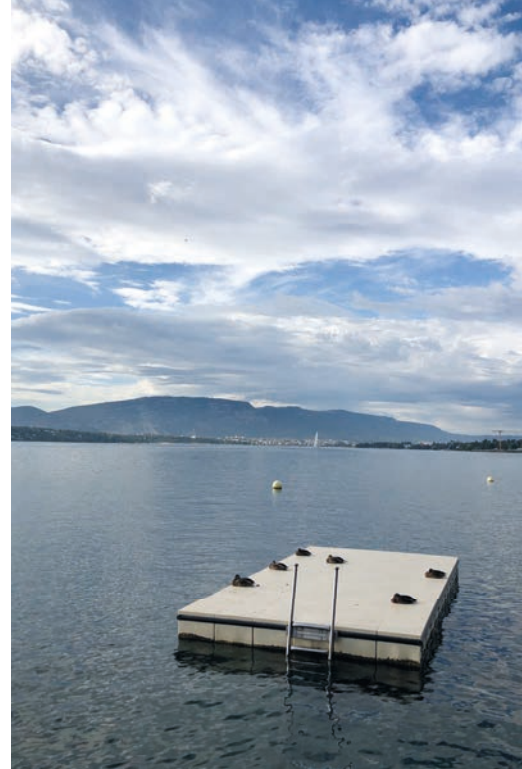
Convocation

Le conseil intercommunal est convoqué au moins 10 jours à l'avance; la convocation mentionne l'ordre du jour.

Article 13

Quorum et délibérations

- ¹ Le conseil intercommunal délibère à la majorité des voix exprimées, quel que soit le nombre des communes représentées.
- ² Les décisions relatives au recours à l'emprunt et à la modification des statuts doivent être approuvées par au moins deux tiers des communes membres du groupement; les compétences des conseils municipaux prévues par la LAC demeurent réservées.
- ³ Les décisions ne peuvent concerner que des affaires inscrites à l'ordre du jour.



Article 14

Droits de vote

- ¹ Les droits de vote sont répartis entre les communes selon les mêmes principes que ceux régissant la répartition des contributions des communes fixée à l'art. 6 al. 1 des présents statuts.
- ² Chaque commune dispose au moins d'une voix.
- ³ Le règlement du groupement, adopté par le conseil intercommunal, précise les modalités de calcul.

Article 15

Procès-verbal

Il est tenu un procès-verbal des séances du conseil intercommunal.

Article 16

Compétences du conseil intercommunal

Le conseil intercommunal a les attributions suivantes:

- a) adopter le budget et fixer les contributions des communes;
- b) adopter les crédits d'engagement et les modalités de leur financement;
- c) décider du recours à l'emprunt, sous réserve des dispositions spécifiques de la LAC;
- d) approuver les comptes du groupement;
- e) donner la décharge au comité;
- f) nommer chaque année en son sein deux contrôleurs de gestion;

- g) désigner chaque année l'organe de révision;
- h) fixer les montants des indemnités accordées aux membres du comité;
- i) adopter les modifications des statuts du groupement, sous réserve des dispositions spécifiques de la LAC;
- j) adopter les règlements du groupement.

CHAPITRE V | Le comité

Article 17 Composition

- ¹ Le comité constitue l'organe exécutif du groupement.
- ² Il est composé de neuf membres et comprend:
 - a) trois représentants de la Ville de Genève désignés par son conseil administratif parmi ses membres;
 - b) six représentants des autres communes membres élus parmi les magistrats communaux.
- ³ Les communes membres autres que la Ville de Genève sont réparties dans chacun des trois groupes suivants en fonction de leur population, soit:
 - a) Un premier groupe constitué des communes comptant plus de 15'000 habitants;
 - b) Un deuxième groupe constitué des communes comptant de 10'000 à 15'000 habitants;
 - c) Un troisième groupe constitué des communes comptant moins de 10'000 habitants.
- ⁴ La répartition des sièges entre les trois groupes mentionnés à l'alinéa précédent s'effectue en proportion des contributions des communes; les modalités de calcul sont précisées dans le règlement du groupement.
- ⁵ Chacun de ces groupes dispose d'un représentant au moins au sein du comité.
- ⁶ Chacun de ces groupes élit ses représentants à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour, à la majorité relative au second tour, quel que soit le nombre de communes représentées, chaque commune disposant d'un nombre de voix correspondant à celui de sièges à pourvoir.

- ⁷ A l'exception de la Ville de Genève, aucune commune ne peut disposer de plus d'un représentant au sein du comité.
- ⁸ Les membres du comité sont désignés pour une période correspondant à la durée d'une législature communale, débutant le jour de leur élection et se terminant lors de la première séance ordinaire du conseil intercommunal de la législature suivante. Leurs mandats sont reconductibles.
- ⁹ Tout membre du comité qui perd sa qualité de magistrat communal en cours de la législature communale par démission ou révocation est considéré comme démissionnaire.
- ¹⁰ En cas de décès ou de démission d'un membre du comité, il est pourvu à son remplacement pour la période restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil intercommunal.
- ¹¹ L'Etat de Genève est représenté au sein du comité par un délégué du département en charge de l'instruction publique qui siège avec voix consultative.
- ¹² En principe, le directeur général et le directeur opérationnel du groupement ou leurs remplaçants assistent aux séances avec voix consultative.
- ¹³ En fonction des sujets abordés, le comité peut inviter des experts externes d'autres entités publiques ou privées à assister aux débats, à titre consultatif.

Article 18 Séances

- ¹ Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire et prend toutes les mesures propres à assurer le bon fonctionnement du groupement.
- ² Les séances du comité ne sont pas publiques.
- ³ Le comité peut prononcer le huis clos.

Article 19 Convocation et ordre du jour

- ¹ Les membres du comité sont convoqués par écrit.
- ² La convocation doit indiquer l'ordre du jour qui énonce chaque objet mis en discussion et devant faire l'objet d'une décision.

Article 20 Quorum et droits de vote

- ¹ Le comité ne peut valablement siéger que si 6 voix au moins sont représentées.
- ² Le comité adopte ses décisions à la majorité des voix exprimées.
- ³ Chaque membre du comité dispose d'une voix. Les voix de la Ville de Genève sont exercées en bloc par celui ou ceux de ses représentant(s) qui participe(nt) à la séance.
- ⁴ En cas d'égalité de votes, la voix du président de séance est prépondérante.
- ⁵ Lorsque les circonstances l'exigent, le comité peut prendre des décisions par voie de circulation (par voie électronique). Dans ce cas, les décisions sont prises si elles recueillent au moins cinq voix. Elles sont dûment mentionnées au procès-verbal de la prochaine séance du comité.
- ⁶ En cas d'opposition d'un ou de plusieurs membres au principe du vote par voie de circulation, une séance doit être convoquée dans les meilleurs délais.
- ⁷ Les décisions du comité sont consignées dans un procès-verbal qui, après avoir été approuvé lors de la séance suivante, est signé par le président et le directeur général ou leurs remplaçants.

Article 21 Compétences

- ¹ Le comité exerce toutes les compétences qui ne sont pas attribuées au conseil intercommunal, notamment:
 - a) définir les orientations stratégiques du groupement;
 - b) superviser la gestion administrative et financière du groupement, ainsi que le maintien de la qualité de la prise en charge sur le plan éducatif; à ce titre, il définit les normes d'encadrement du groupement;
 - c) soumettre au conseil intercommunal les propositions de décisions qui relèvent de sa compétence;
 - d) présenter au conseil intercommunal le projet de budget du groupement;
 - e) présenter au conseil intercommunal un rapport annuel;
 - f) exécuter les décisions du conseil intercommunal;
 - g) accepter les donations ou legs faits avec ou sans destination, s'ils ne contiennent ni charge ni condition ou ne consistent qu'en biens meubles

- h) conclure des baux dont la durée n'excède pas 12 ans;
- i) prendre toutes les mesures provisionnelles dont l'urgence est commandée par les intérêts du groupement;
- j) défendre les intérêts du groupement dans les procès qu'il a ou qui lui sont intentés et prendre les mesures nécessaires;
- k) édicter les dispositions d'application des règlements adoptés par le conseil intercommunal;
- l) se prononcer sur les demandes de levée du secret de fonction des membres du personnel du groupement;
- m) consulter et informer, en tant que de besoin, les principaux partenaires du groupement;
- n) restituer le préavis du groupement à l'attention du comité de l'ACG en application de l'art 17 al. 1 du statut du personnel de l'Association des communes genevoises du 19 juin 2013 (engagement des cadres).

- ² Le comité peut déléguer au président, au directeur général ou au directeur opérationnel du groupement certaines de ses compétences décisionnelles. L'objet et l'étendue de la délégation sont précisément définis dans la décision du comité. La délégation est révocable en tout temps.

Article 22

Commissions et groupes de travail

- ¹ A la demande du comité, des commissions et groupes de travail consacrés à l'étude d'objets spécifiques peuvent être constitués.
- ² Ces commissions et groupes de travail formulent des recommandations à l'attention du comité, qui en saisit le conseil intercommunal si l'objet relève de la compétence de celui-ci.

Article 23

Procès-verbal

Il est tenu un procès-verbal des décisions du comité. Après approbation, le procès-verbal est signé par le Président et le directeur général ou leurs remplaçants.

Article 24

Présidence et vice-présidence

- ¹ Le conseil administratif de la Ville de Genève désigne parmi ses représentants le président du groupement.
- ² Les représentants des autres communes désignent parmi eux celui qui exerce la fonction de vice-président.
- ³ Le président et le vice-président sont désignés pour la durée de la législature communale. Leurs mandats sont re-conductibles.
- ⁴ Le président dirige les débats du conseil intercommunal et du comité. En cas d'absence ou d'indisponibilité du président, ses compétences sont exercées par le vice-président.

CHAPITRE VI | Représentation, gestion, personnel et contrôleurs de gestion

Article 25

Représentation

Le groupement est engagé par les signatures conjointes du président et du directeur général, ou de leurs remplaçants.

Article 26

Gestion

- ¹ La gestion opérationnelle et administrative du groupement est assurée par son administration.
- ² La gestion comptable et financière du groupement est assurée par l'administration de l'Association des communes genevoises, en étroite collaboration avec la direction opérationnelle du groupement. En cas de besoin, l'administration de l'ACG lui assure également un appui juridique.
- ³ La gestion informatique du groupement est assumée par l'administration du service intercommunal d'informatique (SIACG), en étroite collaboration avec la direction opérationnelle du groupement.

Article 27

Personnel

Le statut du personnel peut prévoir des délégations de compétence à la direction générale, respectivement au directeur opérationnel du groupement.

Article 28

Contrôleurs de gestion

- ¹ Les contrôleurs de gestion sont désignés parmi les magistrats issus de communes membres du groupement non représentées au sein de son comité.
- ² En complément au travail de l'organe de révision, les contrôleurs de gestion ont pour mission de s'assurer de la bonne gestion du groupement.

Les contrôleurs de gestion établissent un rapport écrit qu'ils présentent au conseil intercommunal lors de sa séance ordinaire.

CHAPITRE VII | Droits et devoirs des bénéficiaires des activités parascolaires

Article 29

Inscription

Les parents qui désirent que leurs enfants participent aux activités parascolaires définies à l'art. 2 doivent les inscrire dans les délais prescrits par le groupement.

Article 30

Participation financière des familles

- ¹ La participation des familles est calculée en fonction de leur situation économique ainsi que du nombre d'enfants confiés.
- ² Aucun enfant ne peut être exclu de l'accueil parascolaire en raison de la situation socio-économique de sa famille.
- ³ Les tarifs et les barèmes d'exonération sont précisés dans un règlement adopté par le conseil intercommunal.

Article 31

Sanctions disciplinaires

Les sanctions disciplinaires pouvant être prononcées à l'égard d'un enfant sont les suivantes:

- a) l'exclusion provisoire jusqu'à trois mois par la direction du groupement;
- b) l'exclusion provisoire pour une durée supérieure à trois mois, mais au maximum jusqu'à la fin de l'année scolaire par le comité du groupement.

CHAPITRE VIII | Adhésion et retrait d'une commune

Article 32 Adhésion

- ¹ Une commune peut adhérer au groupement pour le début d'une année scolaire moyennant une annonce écrite de sa décision qui doit parvenir au groupement au plus tard le 31 mars de l'année considérée.
- ² La demande d'adhésion transmise au groupement doit comprendre l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du conseil municipal.
- ³ La commune ayant valablement annoncé son adhésion au groupement se voit facturer une cotisation calculée pro rata temporis selon les règles de l'art. 6 des présents statuts.

Article 33 Retrait

- ¹ Une commune peut se retirer du groupement pour la fin d'une année scolaire moyennant une annonce écrite de sa décision qui doit parvenir au groupement au moins 18 mois à l'avance.
- ² La décision de retrait transmise au groupement doit comprendre l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du conseil municipal.
- ³ La commune ayant valablement annoncé son retrait du groupement bénéficie des prestations de celui-ci jusqu'à la fin de l'année scolaire de son départ effectif. Elle est redevable de sa contribution pour l'entier de l'année civile concernée.
- ⁴ Le groupement fixe les modalités financières du retrait, notamment pour ce qui a trait à la quote-part du sortant pour les engagements, emprunts et garanties relatifs à la prévoyance professionnelle de son personnel.
- ⁵ Le conseil intercommunal statue souverainement en cas de litige.

CHAPITRE IX Dissolution du groupement

Article 34 Dissolution

- ¹ La dissolution du groupement s'opère par décision prise à l'unanimité des communes membres et conformément à la procédure prévue à l'article 60 LAC.
- ² Les compétences législatives du Grand Conseil demeurent réservées.

Article 35 Liquidation

- ¹ En cas de dissolution du groupement, l'actif net après liquidation est remis aux membres proportionnellement à leurs apports financiers des cinq derniers exercices.
- ² En cas de dissolution du groupement entraînant la fin de son affiliation à l'institution de prévoyance de l'Etat de Genève, le paiement de l'indemnité couvrant l'éventuel découvert de liquidation partielle à la charge du groupement est garanti par les communes membres, en proportion de leur contribution moyenne au groupement durant les cinq dernières années.
- ³ La garantie de paiement de l'indemnité est maintenue pour les communes s'étant retirées du groupement durant les cinq années précédant la décision de dissolution de celui-ci, déduction faite de l'éventuel coût supporté par celles-ci dû en application de l'article 33 al. 4.

CHAPITRE X | Dispositions transitoires et finales

Article 36 Entrée en vigueur

- ¹ Les présents statuts entrent en vigueur le XX.XX.XXXX, après l'approbation par le Conseil d'Etat des délibérations des conseils municipaux des communes membres.
- ² Dès leur entrée en vigueur, il est procédé dans les trois mois aux élections complémentaires découlant de la nouvelle composition du comité, conformément à l'art. 17 des présents statuts."
- ² Du subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par deux tiers des communes membres du groupement.
- ³ De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de leur approbation par le département compétent.

Mise au vote, **la délibération est acceptée** par 11 voix pour, soit à l'unanimité.



BILAN

DES COMMISSIONS SUR L'ANNÉE 2019

RAPPORT

DES COMMISSIONS

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUIN 2019**

Bâtiments

M. Noun Jacques Sanou | président

“La commission ne s’est pas réunie durant le 1^{er} semestre 2019. Le début des travaux du bâtiment de la voirie est mis en attente en raison d’un recours. On attend toujours les conclusions d’un avocat. Les travaux du 4, route de Malagny ont débuté le 3 juin.”

Sécurité Publique

M. Georges Rychner | président

Depuis janvier 2019, la commission de la Sécurité Publique s’est réunie une fois en date du 5 mars dernier. Suite à la pétition reçue en mairie et demandant qu’une patrouille scolaire soit réaffectée au carrefour route de Rennex-chemin de la Pralay, la commission a décidé à l’unanimité de satisfaire cette demande et de réévaluer la situation au prochain changement de contexte.

Dans les divers, M. Baumgartner nous informe du coût et de l’avancement de la sécurisation des passages piétons par un éclairage spécifique à ces derniers, les statistiques des interventions du SIS (Service d’incendie et de Secours de Genève) sont passées en revue, la difficulté à installer un passage piétons au chemin de la Gandole afin de sécuriser l’accès à la place de jeu, est évoquée par le président de la commission du Génie Civil M. Schmulowitz, et finalement, votre serviteur lance ou relance la réflexion sur la pollution lumineuse.

Une fois de plus, je remercie l’ensemble des participants à cette commission et en particulier M. Baumgartner, adjoint, pour leurs apports et leur convivialité propices à des réflexions constructives.”

Culture, Sports et Loisirs

Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov | présidente

“Depuis le début de l’année, la commission de Culture, Sports & Loisirs s’est réunie cinq fois et s’est concentrée sur les points suivants.

Concernant la culture:

- a) la programmation des spectacles pour 2020 est complète. Dès la rentrée, nous nous pencherons sur sa représentation graphique;
- b) les accords de partenariat avec le théâtre Alchimic et Am Stram Gram sont en cours; cette coopération nous permet d’offrir un programme de spectacles plus attrayant. Parallèlement, ces représentations sont annoncées et figurent dans les programmes du théâtre Alchimic et Am Stram Gram, et ainsi attirent leur public à Genthod.

Concernant le sport:

- a) la première édition du tournoi de basket 3X3, le dimanche 19 mai, a eu un joli succès. L’organisation a été confiée à un jeune de Genthod, M. Hervé Raboud, qui s’est parfaitement acquitté de cette tâche. Il est souhaitable que l’année prochaine le tournoi s’ouvre également aux participants de moins de 14 ans. La recommandation de la commission est que cette manifestation s’inscrive dans l’agenda des manifestations de la commune;
- b) enfin, la commission a approuvé le projet de prêt pour le financement de la piscine intercommunale du Pré-Bois.

Concernant les subventions:

Désormais, les subventions accordées aux sportifs sont également ouvertes au domaine culturel. A ce titre, nous en avons accordé une pour la réalisation du film “Clémence” de Joseph Kumbela.

Je remercie tous les membres de la commission pour leur engagement et patience.”

Affaires Sociales et Naturalisations

Mme Carole Borloz-Neuffer | présidente

“Depuis le début de l’année, la commission s’est réunie cinq fois. Comme d’habitude, lors de nos séances, nous travaillons sur l’étude de dossiers tels que l’aide humanitaire à l’étranger et l’aide en Suisse, et les demandes de naturalisation et les visites à domicile, liées aux demandes.

Nous choisissons les lieux de sorties ou de spectacles pour nos aînés et pour nos jeunes.

De plus, hier, nous avons reçu l’assistante sociale de la commune, Mme Nicole Picard Flumet, qui nous a fait un point de situation très intéressant du service social mis en place à Genthod.

Aide humanitaire à l’étranger

Depuis le début de l’année, nous avons reçu une trentaine de dossiers et les commissaires ont décidé d’octroyer un don à quatorze d’entre eux pour une somme globale qui représente un peu plus du tiers de notre budget.

Les membres de la commission, comme toujours, favorisent les petits projets. Nous soutenons plus particulièrement tout ce qui touche aux écoles, à la formation, à la santé et à l’accès à l’eau potable, entre autres, par exemple afin de permettre le développement de jardins familiaux pour les besoins personnels, mais aussi comme source de revenus. Durant ce premier semestre, nous avons aussi soutenu de nouveaux projets d’aide, comme par exemple un dossier traitant de la promotion des droits des femmes en Afghanistan.



Comme toujours, je tiens à remercier tout d'abord les commissaires pour leur investissement dans l'important travail de la commission, que ce soit dans le traitement des dossiers d'aide, dans les visites de naturalisations ou encore, lors des différentes sorties, dans l'accompagnement de nos aînés et de nos jeunes, mais aussi au niveau de l'excellente ambiance qui règne au sein de la commission lors de nos séances, basée sur l'écoute et la confiance mutuelle.

Et je voudrais remercier plus particulièrement, Mmes Vizcaino et Guinand qui ont la gentillesse de prendre les procès-verbaux lors de nos séances de commission.

Ensuite, j'aimerais remercier les secrétaires de la mairie, Mmes Sandra Rochat et Sonia Lardi Debieux, qui me soutiennent grandement et efficacement dans la préparation de la commission, ce qui lui permet de fonctionner parfaitement.

Enfin, je remercie M. Stalder, adjoint au maire, pour son accompagnement lors de nos séances".

Aide humanitaire en Suisse

En ce début d'année, la commission a déjà reçu trois dossiers d'associations d'aide en Suisse et a octroyé un don à une association qui s'appelle La Barje, qui offre des places de stage d'insertion et de formation sur mesure à des jeunes tout en bénéficiant d'un accompagnement social.

Demandes de naturalisation

La commission a traité trois demandes depuis le début de l'année et rendu trois préavis favorables. Les demandes de naturalisation sont à la baisse. En comparaison pour la même période, il y a eu sept demandes en 2018 et quatorze en 2017.

Aînés

Chaque année, la commission organise quatre sorties pour nos aînés, soit une sortie par trimestre. Cette année, plutôt que d'organiser un spectacle et une sortie d'un jour, les commissaires ont décidé de cumuler les deux sorties pour n'en faire qu'une, et de les emmener à la Fête des Vignerons, cet été.

Jeunes

Pour la deuxième année, la commission a organisé une sortie pour les jeunes. Nous avons fait une sortie à l'Escape Game. Le 18 mai dernier, Mme Mutillod et moi-même avons accompagné des jeunes âgés entre 15 et 17 ans. Sur place, il y avait quatre pièces où nous avons pu effectuer une partie et, ensuite, partager un moment très sympathique autour d'un magnifique buffet.

Génie Civil

M. Joël Schmulowitz | président

“Notre commission c’est réunie le 2 avril 2019 pour traiter de la dernière phase de l’évacuation des eaux claires du bassin versant Fauvette, Malagny, Troiselles. Le parcours de ces eaux est compliqué car il se termine en aval, c’est-à-dire que la canalisation devra passer sous les voies de chemin de fer et la route Suisse pour atteindre enfin le lac. Aux dernières informations, des fouilles seront nécessaires le long du chemin de la Petite-Voie à la hauteur du chemin des Troiselles. L’étude finale promise en mai de cette année ne nous est pas encore parvenue.

Restauration de la route de Valavran

La commission a renoncé à son élargissement pour des questions de sécurité ainsi qu’à la construction d’un collecteur d’eau pluviale prévu pour l’évacuation des eaux de surface. La décision concernant l’abattage et l’égagage des arbres bordant cette chaussée appartient à la commission de l’Environnement.

Chemin de la Gandole

La commission demande une étude pour l’élargissement du trottoir ainsi que la création d’un chemin piétonnier entre le parking et la haie actuelle qui sera déplacée vers le mail Lullin pour sécuriser l’accès à la place de jeux.

Rue du Village

La commission souhaiterait une inversion du sens unique et la limitation de la vitesse dans le village à 20 km/h, ainsi qu’un passage de 40 km/h à 30 km/h dans le reste de la commune.

Il apparaît que la commission du Génie Civil perd peu à peu de ses prérogatives, et par-là même de son efficacité. Exemple: pour le traitement des végétaux aux bords des routes, elle doit s’en référer à la commission de l’Environnement ; pour la création de nouvelles voies, un chemin en bordiers autorisés ou pour un simple passage piétons, elle doit s’en référer à la commission de l’Aménagement du Territoire & Mobilité. Bien sûr, ces commissions sont compétentes et peuvent se réunir en interaction pour appréhender des solutions, mais je pense aussi que les membres de la commission du Génie Civil ont toutes les qualités pour prendre ces décisions.



Aujourd’hui plus que jamais, nous devons gagner en efficience. Les habitants de la commune de Genthod ont des demandes, sinon des exigences, que nous devons honorer.

Je remercie les membres de la commission pour leur implication et leur compétence. Je n’oublie pas les collaboratrices et collaborateurs de notre secrétariat pour leur gentillesse et leur disponibilité, ainsi que notre adjoint en charge du dicastère, M. Baumgartner pour sa coopération.”

Environnement

M. Bastien Guex | président

“ L’actualité principale de cette moitié d’année pour la commission de l’Environnement a été le dossier des écopoints. C’est un dossier qui avance cahin-caha depuis plusieurs années, au sujet duquel la Mairie et le Conseil municipal se comprennent visiblement mal. La faute en est sans doute partagée.

Une séance publique a eu lieu au mois de mai afin d’informer la population du projet de phase-test de plusieurs nouveaux emplacements de tri, les fameux écopoints. Cette rencontre a vu une levée de boucliers de la part de certains citoyens contre l’idée d’implanter davantage de points de collecte dans la commune. Elle a aussi suscité de nombreuses observations pertinentes.

Suite à cette séance, la commission s’est rencontrée hier pour un débriefing. Il est ressorti de celle-ci le souhait que la phase-test soit réalisée, accompagnée d’un questionnaire portant non seulement sur l’évaluation de la phase-test proprement dite, mais également sur la manière dont les habitants de la commune gèrent leurs déchets. A cet égard, il a été recommandé à la Mairie de faire appel à un mandataire externe pour l’établissement du questionnaire et l’évaluation de ces résultats.

La commission de l’Environnement demande à être associée à la rédaction d’un courrier d’accompagnement qui sera envoyé aux habitants préalablement à ladite phase-test.

Il est important de rappeler que, pour la commission, l’idée d’augmenter le nombre d’écopoints dans la commune a pour but d’améliorer le tri des déchets, ceci afin de diminuer le poids des déchets incinérés par habitant. Aux yeux de la commission, l’objectif d’une phase-test est justement d’évaluer l’intérêt, ou l’absence d’intérêt, d’augmenter le nombre de points de collecte, et non d’imposer une suppression des levées porte-à-porte des déchets ménagers, suppression des levées qui, pour mémoire, n’a pas fait l’objet d’une validation de la part de la commission de l’Environnement à ce jour.

Enfin, je tiens à rappeler que pour la commission, et ce depuis l'examen du projet, il est essentiel de travailler avec les habitants.

La commission a aussi abordé d'autres sujets lors de ces deux séances 2019, comme le remplacement et l'entretien d'arbres de la commune, les travaux de la route de Valavran ou l'éclairage public.

Concernant la Journée Nature 2019, je peux vous annoncer que son thème sera la réduction de la production de déchets, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Elle sera organisée en collaboration avec l'association Zero Waste. Par ailleurs, la Journée Nature 2020 pourrait porter sur le thème de l'entretien écologique du jardin et de la fabrication de produits naturels pour celui-ci. Une telle journée aurait lieu au printemps, période plus propice pour le jardin que l'automne. Si vous connaissez des personnes susceptibles de participer à la réalisation de ce projet, vos références et idées sont les bienvenues.

Pour conclure, je remercie Christine, Lorella, Karen, Marie-France, Fabienne, Cristina, Elisabeth, Georges, Joël et Andreas pour leurs interventions avisées, et vous remercie toutes et tous pour votre écoute."

Finances

Mme Marie-France Mutillod | présidente

"La commission des Finances a siégé à six reprises depuis le début de l'année.

Lors de la séance du 8 janvier 2019, nous avons examiné le projet de la piscine intercommunale de Pré-Bois et son impact financier sur les finances communales. La commission a été favorable à la participation de la Commune à ce projet.

Lors de la séance du 29 janvier, nous avons discuté des droits de superficie du Creux-de-Genthod ainsi que d'un prêt-relais de CHF 104'000.- dans le cadre de la rénovation du temple de Genthod. La commission a donné un préavis positif sur ce prêt-relais. Les modalités de financement de la piscine de Pré-Bois ont également fait l'objet de discussions.

Lors de la séance du 11 février 2019, nous avons obtenu des explications de l'expert mandaté par l'Exécutif se rap-

portant aux expertises des bâtiments effectuées au Creux-de-Genthod. Les loyers nous ont également été présentés par l'Exécutif en toute confidentialité. La commission a donné un préavis positif sur le crédit d'investissement pour l'indemnisation des superficiaires après avoir pris connaissance des loyers mensuels.

Lors de la séance du 26 mars 2019, il a été rappelé qu'en date du 8 mai 2018 le Conseil municipal avait donné un préavis favorable pour la mise à disposition d'un budget de CHF 100'000.- destiné au financement du projet Open House. Après une longue discussion, les membres de la commission des Finances se sont prononcés favorablement à l'unanimité sur le principe d'un coût total de CHF 165'000.-. La commission souhaite qu'un montant de CHF 100'000.- soit voté cette année par le Conseil municipal avant le versement de la première tranche, et que le solde de CHF 65'000.- soit mis au budget 2020. Le montant de CHF 65'000.- correspond aux frais de logistique. Par ailleurs, la commission s'est penchée sur le crédit d'investissement des écopoints. A l'unanimité des membres présents, le vote a été reporté à la fin de la phase-test.

Lors de la séance du 30 avril, dans le cadre de la présentation des comptes 2018, le représentant de l'organe de révision Berney Associés nous a présenté les changements en matière de référentiel comptable avec le passage à MCH2 visant à faciliter les comparaisons entre communes. Nous avons été désagréablement surpris que le rapport de l'organe de révision contienne une opinion avec réserve. Il précisait en effet à propos de la réserve que les comptes n'occultaient aucun produit ou charge. Il s'agissait uniquement d'une écriture comptable entre deux postes du bilan sans impact sur le résultat de l'exercice 2018. C'est la raison pour laquelle l'organe de révision Berney Associés nous a recommandé tout de même l'approbation des comptes. Après discussion, la commission n'a pas souhaité donner de préavis, car il était primordial que les comptes soient en conformité avec le nouveau système comptable MCH2 à compter du 1^{er} janvier 2018. Nous avons demandé à M. le Maire d'obtenir un délai auprès du Service des affaires communales pour l'approbation des comptes, ceci afin de lui permettre de régulariser la situation se rapportant aux immeubles du patrimoine financier selon les dispositions de MCH2.

Lors de notre séance du 11 juin, M. Stalder a présenté les nouvelles modalités financières se rapportant à la création de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du fait de la non-participation de deux communes au projet (Russin et Pregny-Chambésy). Un long débat en a découlé. Il a évoqué ensuite la possibilité que Genthod se substitue pour une partie aux banques, en proposant un financement de CHF 5 millions à ladite Fondation qui permettrait d'obtenir une rémunération sur les liquidités de la Commune. Nous reprendrons ce point en septembre avec tous les éléments dont on aura besoin pour étudier cette proposition. La commission s'est prononcée en faveur de ces nouvelles modalités."

Comptes 2018

M. le Maire nous a présenté les modifications apportées aux comptes 2018 suite à la réévaluation des immeubles du patrimoine financier. Il en est ressorti que la valeur fin 2018 a été augmentée de CHF 4,3 millions suite à l'expertise effectuée depuis la première présentation des comptes.

Fin 2018, les liquidités se montaient à CHF 27 millions, répartis dans plusieurs établissements bancaires afin d'éviter de payer des intérêts négatifs.

En résumé, l'exercice 2018 se solde par un résultat positif de CHF 1'269'973.- dû essentiellement à une réévaluation des actions de la BCGE de CHF 935'969.- au cours du marché – recette exceptionnelle (écriture comptable).

Et pour terminer, je voudrais saisir cette occasion afin de remercier tout spécialement les membres de la commission des Finances pour leur travail et leur courage de décision dans des situations souvent compliquées. Je tiens également à remercier M. le Maire et plus particulièrement M. Yvan Masserey notre comptable pour sa disponibilité et son aimable collaboration.

Je forme des vœux pour que l'an prochain le travail de cette commission soit plus paisible et que nous puissions bénéficier des procédures mises en place cette année."

Aménagement du Territoire & Mobilité

Mme Fabienne Pitteloud | présidente

"La commission s'est réunie à deux reprises.

La première fois pour entendre parler d'un projet d'antenne 5G sur le terrain où se construit le nouveau bâtiment de la voirie – le sujet a été repoussé par le Conseil municipal à juste titre dans l'attente des résultats de la commission fédérale créée à cet effet – et de la modification de la loi cantonale sur les transports publics, sujet que nous n'avons pu traiter car la consultation des communes, lancée en décembre 2018 par le Canton, n'est parvenue à la présidente de la commission via la Mairie que le 13 février avec un délai au 15 février. Impossibilité donc pour la commission d'étudier le sujet ou de préparer une quelconque réponse.

La seconde séance, tenue tout dernièrement, a été agendée pour entendre Mme Robyr, mandatée (enfin!) par la Commune pour la mise à jour du Plan directeur communal. Or, les mandataires n'ont pas reçu les informations nécessaires sur les projets en cours ou les courriers du Canton permettant d'aller de l'avant dans la réflexion politique attendue de nous. Il est évident aujourd'hui que la Commune de Genthod: 1) n'a déjà pas respecté le délai d'avril 2018, malgré les demandes incessantes et répétées de la commission; 2) ne pourra respecter le suivant, vu le manque de données. Ceci dit, la responsabilité légale de la mise à jour du Plan directeur communal étant du ressort de l'Exécutif communal, en tant que présidente de la commission – sans vouloir me dédouaner – je ne peux que confirmer: "On ne saurait contraindre un têtard à faire ce qu'il n'a pas envie de faire.

Je remercie les membres de la commission pour leur patience et leur abnégation, tout particulièrement Mme Vizcaino et M. Favre pour leur soutien permanent, notamment pour les procès-verbaux, et Mme RoCHAT de la Mairie qui fait de son mieux pour nous."



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2019

Culture, Sports et Loisirs

Mme Aleksandra Vegezzi-Boskov | présidente

"Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Depuis la rentrée du mois de septembre, la commission Culture, Sports et Loisirs s'est réunie à trois reprises.

Trois thèmes étaient à traiter pour ce trimestre:

- 1) finaliser la programmation de la saison culturelle 2020;
 - 2) réaliser les maillots pour la course de l'Escalade;
 - 3) baptiser le centre communal.
- 1) La réalisation graphique et l'impression du programme de la saison culturelle 2020 demandaient le plus de temps car ils ne dépendaient pas de la commission mais des acteurs extérieurs: le graphiste et l'imprimeur. Le but souhaité était qu'il soit distribué aux habitants de la commune avant les fêtes de fin d'année. Présentement il est aux mains de l'imprimeur et sera, comme prévu, disponible avant les vacances de Noël.
 - 2) Le thème du dessin pour les maillots de la course de l'Escalade était "les canons". Le dessin gagnant est de Léa Wetzel de 7P. Comme prévu les maillots ont été distribués le mercredi 27 novembre.
 - 3) Après de longues discussions, le nom du centre communal a été choisi: Espace culturel de Genthod. Le projet Open House suit son cours. Pour cela, je vous renvoie au PV de la Commission CSL du 18 novembre lors de laquelle M. Simon Lamunière a présenté l'avancée du projet.

Au nom de la commission Culture, Sports et Loisirs, je voudrais remercier toutes celles et ceux qui nous ont épaulés tout au cours de cette année.

En vous remerciant de votre attention."

Sécurité Publique

M. Georges Rychner | président

“Compte rendu du 2^e semestre 2019:

Depuis juin 2019, la commission de la Sécurité Publique s’est réunie 2 fois.

En date du 23 septembre dernier, elle a traité de la subvention à accorder à la société de Sauvetage de Bellevue-Genthod, afin qu’elle remplace son ancienne unité d’interventions sur le lac Léman. La commission a aussi étudié le dossier des Pompiers de Genthod, dossier soumis dans le but de remplacer son très âgé véhicule d’intervention. Ces 2 points seront repris lors de la prochaine commission du 10 décembre prochain. D’autre part, l’aspect très dangereux du carrefour entre la route de Collex et Valavran a été relevé et communiqué à notre Adjoint au maire, M. Andreas Baumgartner.

Lors de la séance du 7 octobre dernier, nous avons analysé, légèrement modifié et adopté le budget 2020 proposé par la Mairie. Les problèmes de comportements inadéquats de certains usagers des Bains du Saugy, signalés lors du Conseil municipal de septembre, avaient été transférés à la commission de la Sécurité Publique. Cette dernière est aussi arrivée à la conclusion qu’une surveillance, rationnelle mais efficace, serait la bienvenue. Les commissaires pensent encore que des pictogrammes, en lieu et place du texte sur le panneau des “règles et usages”, atteindraient mieux les personnes indisciplinées et indélicates.

Éclairage des 2 passages piétons route de Valavran, hauteur ch. de la Dîme!?

Permettez-moi ce petit “coup de gueule”. La commission de la Sécurité avait, en son temps, demandé l’éclairage accentué des passages piétons; ce qui a été réalisé cette année par les SIGe. Alors, comment expliquer que, sur demande du Département des Infrastructures DI, les 2 passages piétons en objet aient été effacés depuis. Raisons de non-conformité, nous dit-on. Alors supprimons toutes les balustrades non-conformes des ponts et balcons et laissons choir les usagers... Où va-t-on?

Finalement, la participation des membres de cette commission et de notre adjoint au Maire est toujours respectueuse et constructive. Je les en remercie.”

Génie Civil

M. Joss | en l’absence de M. Schmulowitz, président

“Monsieur le Maire, messieurs les Adjoints, chères et chers collègues,

Commission du 10 septembre 2019

A la demande de notre commission, nous avons bénéficié d’une information précise et détaillée relative aux travaux de la route de Lausanne, présentée par M. Serge Bulliard, chef du service des routes, accompagné de M. Benoît Lacas, ingénieur à l’Office cantonal des transports.

Ces travaux sont destinés principalement à la pose d’un revêtement phono-absorbant, ils s’étendront sur un tronçon de 2 km, les 2 voies seront conservées et bordées d’une piste cyclable.

Lors de cette présentation élargie au Conseil municipal et suite au départ MM. Bulliard et Lacas, les conseiller-ère-s présent-e-s ont partagé un sentiment de gâchis par rapport à ces travaux, ils regrettent la conservation des deux voies sur le tronçon et l’absence de végétalisation, des arbres auraient diminué l’impact du bruit issu de la route et la voie de chemin de fer, ils auraient aussi embelli la route du lac.

Les conseiller-ère-s se demandent pourquoi lors de ces deux dernières législatures la Mairie n’a pas mandaté, à l’instar de ses voisins, un bureau d’ingénieur qui nous aurait soumis des projets destinés à l’amélioration esthétique et pratique de cette route importante qui traverse notre commune.

Commission du 5 novembre 2019

A propos du parking prévu le long de la route de Lausanne à la hauteur du Creux-de-Genthod, la commission souhaite sauver ce qui peut encore l’être par une végétalisation de la zone avec également un arbre toutes les 4 places de parc.

Parking du Creux-de-Genthod, plusieurs pistes ont été étudiées:

Faire payer le parking, accès avec une barrière (coût du parking pris en charge par le restaurant pour ses clients, les habitants ont une carte d’accès, 10 minutes gratuites pour la dépose).

Projet immobilier Bigar (bas de la propriété), bonne nouvelle, l’accès se fera par la route du Creux-de-Genthod et non par le village.

Je remercie ma commission qui a courageusement œuvré afin de trouver des solutions pour résoudre des problèmes ardu. Je n’oublie pas notre secrétariat, toujours à notre service, efficace et souriant, je n’oublie pas non plus notre adjoint Andréas Baumgartner, chargé du dicastère, qui par son bon sens et sa participation, nous aide à trouver la voie.

Joël Schmulowitz.”

Environnement

M. Bastien Guex | président

“Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux

La commission s’est rencontrée à trois reprises depuis la rentrée politique.

Une fois pour le budget et deux fois pour discuter de la phase test des Ecopoints.

Durant les trois derniers mois, la Mairie a organisé cette phase test à laquelle la commission a apporté son concours pour la préparation des documents à l’attention des habitants. Lors de la séance du 2 décembre, la commission a rappelé que l’objectif de ce test est tout d’abord d’obtenir un résultat solide et interprétable. Pour cela, un questionnaire qui doit être neutre, est en préparation. De l’avis de la commission, la réalisation définitive de nouveaux Ecopoints dépendra du résultat de cette phase test.

Concernant le budget, la commission a proposé une diminution de près de 100’000 francs sur les prestations dont elle a la supervision, tout en regrettant ne pouvoir discuter du budget des espaces verts qui sont traités par une autre commission.

La journée nature sur le thème “Zéro déchets” a connu un succès d’estime. Les participants ont toutefois fait preuve d’un intérêt marqué et les échanges ont été très intéressants. Les enfants ont particulièrement apprécié l’atelier de fabrication de baume à lèvres.

En bref, des arbres ont été remplacés dans le préau de l'école, un nouvel éclairage à intensité variable a été installé au chemin des Troiselles et des containers ont été changés au chemin Malagny-le-Lac.

Pour conclure, la commission va prochainement aborder le sujet de l'éclairage nocturne de la commune, comme le Conseil lui en a donné mandat, en commençant par rencontrer un spécialiste des SIG, afin de comprendre comment est organisé le réseau d'éclairage public. C'est à partir de ces explications que la commission examinera la situation de la commune et discutera d'un éventuel projet. Si vous êtes intéressé par la thématique, les sites Darksy et lamper.ch contiennent de nombreuses informations sur les aspects économiques, sociétaux et environnementaux de l'éclairage.

Je remercie la Mairie pour son travail et les membres de la commission pour leur soutien. Je vous remercie pour votre attention."

Aménagement du Territoire & Mobilité

Mme Fabienne Pitteloud | présidente

"Madame la Présidente,

La commission de l'Aménagement du Territoire s'est réunie à 5 reprises depuis le mois de septembre, ce qui est beaucoup. Nous avons eu une séance hier soir avec les mandataires de Chrono Immobilier suite à la décision du Conseil municipal lors de sa dernière séance. Nous en

avons encore une autre la semaine prochaine. Nous travaillons essentiellement sur la mise à jour du plan directeur communal. Nous avons reçu un nombre important d'informations essentielles pour avancer: un bilan, des stratégies; et les projets sont en cours de réflexion sur, par exemple, un certain nombre de propriétés de la commune. Nous tiendrons bien évidemment le Conseil municipal au courant à mesure de l'avancement de cette réflexion et de cette mise à jour.

Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur patience. J'adresse particulièrement un remerciement à Sandra Rochat de la Mairie pour son soutien qui permet à la commission de l'Aménagement du Territoire d'avancer de manière très constructive."

Bâtiments

M. Noun Jacques Sanou | président

"La commission des Bâtiments s'est réunie le 30 septembre dernier pour voter le budget 2020.

Les membres de la commission des Bâtiments ont visité le futur Centre de voirie dans la matinée du samedi 9 novembre 2019. Les travaux de charpente sont toujours à l'arrêt du fait du recours, et ce malgré l'intervention d'un avocat. Au vu de cette lenteur, la Mairie a changé d'avocat. Elle a choisi Me Bellanger pour suivre le dossier. Le chantier continue quand même avec les aménagements extérieurs. Les architectes ont envoyé les soumissions pour les plantations. Ils es-

pèrent pouvoir commander les arbres en janvier pour les planter en automne.

D'autre part, l'entreprise Piasio, en réalisant ses travaux de terrassement à proximité du cèdre, a mis à jour un ancien puits. Ce dernier mesure 2 mètres de diamètre et a une profondeur de 8,5 mètres. Il contient de l'eau au deux tiers.

Ils recommandent vivement la mise en valeur de ce puits. Pour des raisons:

- > didactique: mettre en valeur un patrimoine agricole ancien, en lien avec le nouveau verger;
- > pratique: utilisation d'une réserve d'eau supplémentaire pour l'arrosage du verger et plus;
- > écologique: utilisation d'une eau filtrée naturellement (pas d'usage d'une eau potable pour l'arrosage).

Ils devront toutefois effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier sa nature. Ils attendent la décision de la mairie afin d'aller plus loin dans les investigations.

Les travaux du projet de Malagny 4, qui ont débuté depuis le 3 juin dernier, avancent. La dalle du 4B a été coulée. Le béton armé pour les escaliers à l'entrée est fait. Pour le 4C, la dalle est à moitié coulée, l'autre partie devrait être faite d'ici la fin de l'année si le temps le permet. La production de chaleur, située dans la villa existante, 4A, devrait être fonctionnelle à fin décembre.

Je remercie les membres de la commission de leur engagement, ainsi que M. Wolfgang Honegger pour sa disponibilité.

Je vous remercie de votre attention."



Affaires Sociales et Naturalisations

Mme Carole Borloz-Neuffer | présidente

Lors de ce deuxième semestre, la commission des Affaires Sociales et des Naturalisations s'est réunie 3 fois.

Aînés

Cette année, nous avons cumulé la soirée au théâtre et la sortie en une et les commissaires ont décidé d'emmener nos aînés à la fête des Vignerons, en raison du caractère exceptionnel de cette fête.

Jeunes

Notre traditionnelle sortie intergénérationnelle en allant au cirque Knie, comme nous avons décidé de le faire précédemment. Quant à la sortie de fin d'année, nous avons décidé d'aller au CHI à Palexpo.

Aide en Suisse

Depuis, la rentrée scolaire, la commission a décidé d'attribuer un don aux associations:

- > Essarde;
- > Armée du Salut;
- > La Virgule pour les sans abri;
- > Secours en hiver;
- > Regard2moi Suisse (équithérapie).

Aide à l'Etranger

Nous continuons dans notre ligne de favoriser des petits projets d'aide en eau, d'aide aux mères ou aux enfants.

Naturalisations

Les demandes continuent à diminuer.

Je remercie les commissaires pour leur investissement et qui assurent la bonne marche de la commission.

Ensuite, j'aimerais remercier les secrétaires de la Mairie qui font un travail remarquable de diligence et d'efficacité, afin de permettre à la commission de très bien fonctionner.

Et enfin, je remercie M. Michel Stalder, adjoint au maire, pour son aide et son soutien."

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2020

Finances

Mme Marie-France Mutillod | présidente

"La commission des Finances s'est réunie à deux reprises au cours de ce deuxième semestre.

Séance du 29 octobre

La commission des Finances, élargie à tous les membres du Conseil municipal, s'est penchée sur la proposition de budget 2020. Les différentes lignes comptables ont été examinées et certaines modifiées.

Une baisse de CHF 10'000.- concernant du matériel de fête a été entérinée à une large majorité.

La commission de Sécurité Publique a demandé des clarifications concernant certaines lignes comptables qui ont été modifiées. En ce qui concerne le contrôle du stationnement piloté par la commune du Grand-Saconnex, les commissaires ont été informés que la commune de Satigny ne fera plus partie de ce contrôle et qu'un coût supplémentaire pour les communes restantes serait possible. La Mairie se renseignera sur l'impact financier qui devrait en résulter.



Le budget de la commission des Affaires Sociales et Naturalisations a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Faute de réponses de l'Exécutif aux questions des commissaires, la commission du Génie Civil n'a pas voté le budget proposé. Les subventions pour les usagers des Transports publics genevois (TPG) ont été augmentées de CHF 100.- à CHF 150.-, proposition acceptée à l'unanimité.

La commission Environnement a précisé que l'augmentation de la ligne budgétaire concernant la consommation d'eau hors bâtiments est regroupée sur la même ligne. Le budget concernant la gestion des déchets a fait l'objet d'une diminution passant de CHF 360'000.- à CHF 300'000.-, proposition acceptée à l'unanimité.

Les frais bancaires ainsi que les intérêts négatifs budgétés ont été largement débattus au sein de la commission.

La question se rapportant aux frais encourus par le Téléréseau sera clarifiée auprès de la régie qui perçoit les loyers.

La commission a décidé de maintenir le budget relatif au matériel informatique à CHF 34'000.- comme en début de cette législature.

L'enveloppe budgétaire concernant les indemnités allouées aux conseillers municipaux a été augmentée avec effet au 1^{er} janvier 2020, à savoir CHF 70'000.-. Cette modification a été acceptée à l'unanimité.

Les charges sociales de l'Exécutif augmentent et passent de CHF 10'000.- à CHF 15'000.-.

M. le Maire a proposé une augmentation de sa rémunération justifiée par une charge de travail beaucoup plus importante que celle des adjoints. La répartition de cette augmentation au seul bénéfice du maire est discutée, voire contestée, mais l'augmentation de l'enveloppe budgétaire ne pose pas de problème. L'Exécutif soumettra un projet de délibération au Conseil municipal dans lequel il sera stipulé que l'augmentation ne sera effective qu'à partir du 1^{er} juin 2020. La répartition des montants alloués au maire et à ses adjoints seront définis respectivement pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2020, et celle du 1^{er} juin au 31 décembre 2020. Le budget avec les modifications demandées est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission des Finances.

Séance du 3 décembre

Lors de la séance du 3 décembre, la commission des Finances a donné son accord concernant un crédit budgétaire supplémentaire pour un amortissement complémentaire sur l'investissement du centre communal par 4 voix pour et 1 abstention."



ET PENDANT CE TEMPS À GENTHOD...

Rapport Bibliothèque 2019

Au 31 décembre 2019, le catalogue de la Bibliothèque communale de Genthod disposait de 16'408 titres disponibles au prêt, dont 480 nouvelles acquisitions. 6'204 auteurs étaient répertoriés, témoignant de la variété des genres à disposition du public.

Le fichier des lecteurs comptabilisait 246 lecteurs actifs, dont 23 nouvelles inscriptions durant l'année.

Les statistiques totalisaient 7'883 prêts, répartis tel que: 2'683 bandes dessinées, 2'197 romans et albums pour enfants, 2'004 romans et biographies pour adultes, 665 documentaires, 308 revues, 17 titres en Large-Vision et 9 en Langue étrangère.

Le 3^{ème} épisode de l'aventure qui consiste à dormir dans la Bibliothèque, afin de savoir ce "Que font les livres de la Bibliothèque pendant la nuit...?", a eu lieu durant la nuit du 12 au 13 avril.

12 participantes, âgées de 7 à 11 ans, très motivées par l'expérience et qui, en plus d'inventer un jeu du Loup au plafond de la Biblio, confirmèrent que certains livres n'en font qu'à leur tête durant la nuit...

De cette joyeuse nuit, on se souviendra d'une folle ambiance de lecture et d'une tchatche intense!



BILAN DES SOCIÉTÉS COMMUNALES



Le jardin d'enfants "Les Petits Loups" a commencé sa 32^{ème} année d'activité en septembre 2019.

Le jardin d'enfants est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Depuis la rentrée 2016, les enfants sont pris en charge de 7h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 17h30 l'après-midi sauf le mercredi après-midi. Dès la rentrée de septembre 2019, le vendredi après-midi a également été fermé et l'accueil des mardis et vendredis matins a été élargi à 26 enfants maximum.

Cette formule semble convenir aux parents car il ne reste plus que quelques places vacantes!

Durant l'année 2019, une équipe éducative composée de trois éducatrices, une assistante socio-éducative et une stagiaire a encadré une cinquantaine d'enfants en tenant compte des arrivées et des départs en cours d'année scolaire. Les enfants accueillis habitent les communes de Genthod et de Bellevue ainsi que les communes avoisinantes.

Afin de mieux répondre à la demande des parents, un accueil "à la carte" est proposé. Les enfants sont répartis dans des groupes en fonction de leurs âges ou dans des groupes mixtes (de deux ans à l'âge de la rentrée scolaire). Le choix du nombre de demi-journées a varié de deux à six fois par semaine.

Le projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative est fidèlement respecté tant sur le plan relationnel que dans l'éventail des activités proposées. Les enfants bénéficient ainsi d'une socialisation et d'un rythme qui les préparent à une entrée à l'école harmonieuse.

La gestion de l'association est assurée par un comité bénévole composé de sept membres.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire au 022 774 25 73.

Contact

Anne Boada | présidente
anne.boada@bluewin.ch
t. 022 779 01 97



Brève description de l'institution et de ses activités

La crèche intercommunale Les 4 Saisons, exploitée par l'association pop e poppa et subventionnée par les Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy, est une structure d'accueil de jour préscolaire de 88 places réparties sur 2 étages, divisés en 8 petits espaces, pour des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de 4 ans (âge d'entrée à l'école obligatoire). Elle est ouverte de 7h00 à 18h30.

En cette année 2019, deux visites ont marqué la crèche et l'équipe éducative. La première, qui a eu lieu en janvier, est celle de **M. Arnaud Deroo*** qui est resté 3 jours à observer le travail des équipes. Une journée a été consacrée au retour de la synthèse de ses observations. Plusieurs petites choses ont été modifiées. En effet, M. Deroo préconise avant tout "de laisser à l'enfant le temps de prendre le temps... de lire, d'écouter, de rêver, de jouer, de dormir, de lui laisser le temps de faire les choses seul, d'apprendre à vivre ensemble et surtout d'avoir le choix de faire ou de

ne pas faire." Des réaménagements ont été faits autant dans les locaux que dans le programme pédagogique. (* consultant en éducation, psychanalyste formé à l'analyse transactionnelle, à la communication non-violente et à la gestion mentale. Il anime de nombreuses formations autour du concept de bien-traitance, des conférences sur des sujets des neurosciences et de la pédagogie.) La deuxième visite a été celle de la chargée d'évaluation du SASAJ en mai, qui a rendu un bon rapport pour l'ensemble de la journée qu'elle a passé au sein des 4 Saisons. L'équipe a été également formée sur le thème de "l'élément Humain" qui explore et analyse les comportements, les peurs et les mécanismes de défenses de soi-même. Mieux se connaître permet de mieux travailler avec l'autre. Avoir conscience de ses propres réactions et approfondir son ouverture.

Parce que le bien-être des enfants passe également par le bien-être des équipes éducatives, et surtout car c'est un travail avec une certaine pénibilité au niveau du dos, plusieurs actions ont été organisées comme des séances de massage physio, du shiatsu et bientôt du sport pour du maintien musculaire. Le "café-conseil" perdure pour les membres de l'équipe sans formation de base.

Au niveau des enfants, plusieurs sorties ont été organisées:

- > visites de l'expo des dinosaures à Versoix
- > visites du parc Challandes
- > visites du jardin botanique
- > visites du vivarium
- > visites du manège équestre
- > visites du cirque de Meyrin
- > visites du marché de Noël aux Bastions
- > visites à l'EMS Le Nouveau Kermont
- > visites à la Fondation Clair-Bois de Chambésy
- > mini-concert de Noël



Pour les parents, une nouveauté s'est organisée avec le samedi bricolo, qui a permis aux parents adroits de leurs mains de venir donner un coup de main aux collaborateurs pour installer, fixer, trier et jeter les jeux, jouets, meubles etc. avec un délicieux brunch préparé par notre Chef à partager ensemble dans la joie et la bonne humeur. Des petits-déjeuners et des goûters ont également été proposés aux parents tout au long de l'année.

Une petite Fête a été organisée pour le départ définitif des grands enfants avec musique et... mouchoirs!

"Selon le principe d'éducabilité, tout être humain peut apprendre et grandir. Pour l'accompagner, cela requiert son engagement avec votre engagement et notre inventivité."

Nombre d'enfants inscrits
114

En 2019

- > Les 2 apprenties ont réussi leur examen CFC ASE! BRAVO
- > Départ de 2 éducatrices diplômées et accueil de 3 éducatrices diplômées depuis août dont 2 issues des 4 communes. BIENVENUES
- > 2 mariages ont été célébrés. FELICITATIONS
- > 1 naissance: le petit Liam le 3 septembre 2019 MERVEILLEUX

Contact

Isabelle Plater-Zyberk | directrice
direction.creche@mairie-bellevue.ch
t. 022 758 06 36
www.popepoppa.ch



Harmonie de Genthod Bellevue

Et bien voilà, c'est fait. Une année de plus est venue s'ajouter au compteur de l'Harmonie de Genthod-Bellevue. Le groupe de musique a su une nouvelle fois relever le challenge de proposer à son public un répertoire varié et interprété avec beaucoup de passion par ses musiciens.

Pour ceux qui n'ont pas eu le plaisir de suivre l'Harmonie tout au long de cette année, voici quelques-uns des plus beaux moments. Leur année a tout d'abord commencé au mois de mars avec un week-end de musique à Arzier avec les jeunes de l'orchestre junior. Ce week-end a permis non seulement de préparer le concert annuel mais également de se retrouver dans un cadre décontracté et partager un très bon moment tous ensemble.

Le concert annuel du 4 mai a permis de voir une très belle prestation de l'orchestre des jeunes avec un Games of Thrones repris en bis avec l'Harmonie à la fin du concert. Une très belle soirée avec un public très nombreux et enchanté.

L'été a permis de participer aux traditionnelles aubades avec la fête de la Musique, les Promotions à Genthod et Collex-Bossy et le 1^{er} août à Bellevue. L'Harmonie a également participé à l'inauguration de la nouvelle halte CFF à Pregny-Chambésy.

L'Harmonie est avant tout une musique dite "populaire". Le but est de permettre à tous musiciens de venir se retrouver ensemble autour d'une volonté commune qui est de pérenniser l'art de la musique d'ensemble. L'Harmonie a l'immense chance d'avoir une école de musique qui peut former ses jeunes et souhaite dès lors remercier Mme Béatrice Wavre et son comité pour tout le travail effectué. Toutefois, le président voulait prendre l'opportunité de ce petit rétrospectif afin de remercier le public qui les soutient. Sans ce carburant, il serait plus difficile de mobiliser les jeunes et moins jeunes à se dépasser chaque année. Alors mille

merci au nombreux public qui se déplace pour venir écouter l'Harmonie et également les mairies de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy qui, de par leur soutien, permettent à l'ensemble de continuer de bénéficier de conditions privilégiées pour répéter et se produire.

L'Harmonie est toujours à la recherche de nouveaux musiciens, alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez nous rejoindre en contactant le président par téléphone ou par courriel. Vous pourrez également trouver plus d'informations sur le site internet de l'Harmonie.

Harmonieusement vôtre.

Contact

Patrick Jorge | président
harmoniegb@gmail.com
t. 079 691 73 76
www.hemgb.com



Tout va bien à l'école de musique de Genthod-Bellevue!

Au sein du comité, nous sommes heureux d'accueillir Mme Monica Merkt comme vice-présidente, en remplacement de Mme Evelynne Sommer, et M. Raphaël Petite en tant que secrétaire, en remplacement de Mme Jolanka Tchamkerten.

Il y a eu une légère baisse de fréquentation par rapport à l'an dernier, mais ce sont tout de même 126 enfants, de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy ou France voisine, qui ont pris des cours de solfège ou d'instrument au sein de l'EMGB.

Sept d'entre eux ont participé à l'orchestre junior et ont ainsi pu prendre part au concert annuel de l'Harmonie de Genthod-Bellevue le 3 mai. D'autres élèves se sont joints à eux pour la fête de la Musique au Creux-de-Genthod le 22 juin, moment fort sympathique!

Notre dynamique professeur de percussion, M. Christophe Zimmermann, a préparé une magnifique prestation avec ses élèves de percussion lors du festival Festibel le 16 juin. Et tous les élèves ont participé à diverses auditions tout au long de l'année, tant à la salle Colovracum à Bellevue, qu'à la salle de l'Harmonie ou à l'Espace Saladin à Genthod.

Un professeur de cor, M. Victor Alvarado, a été engagé à la rentrée suite à une demande, et nous espérons que la classe de cor va se développer ces prochaines années.

L'EMGB cherche toujours à promouvoir les instruments dits "d'harmonie", à savoir les vents, cuivres et percussion, et a organisé des présentations d'instruments dans les classes d'initiation musicale et de solfège. L'un de nos buts étant que nos élèves avancés puissent rejoindre les rangs de l'Harmonie de Genthod-Bellevue!

Votre enfant souhaite faire de la musique? L'EMGB l'accueillera dès 4 ans pour l'initiation musicale, et dès 6 ans pour le solfège et les cours d'instruments.

Toutes les informations sont sur le site de l'école: www.hemgb.com

Contact

Béatrice Allanic | présidente
info.ecolemusiquegb@gmail.com
t. 079 200 49 70





Société féminine de gymnastique

La Société Féminine de Gymnastique de Genthod-Bellevue, créée en 1966, dite plus brièvement GymDames, comporte 38 membres en 2019.

A tour de rôle, nos 3 monitrices donnent le cours de gym douce, en musique, tous les lundis du calendrier scolaire, de 19h15 à 20h15, à la salle de gymnastique de l'école de Bellevue. De nouvelles adhérentes sont les bienvenues!

Le même jour, à la même heure, durant les vacances scolaires de l'été, pour éviter l'isolement caniculaire, il est proposé de se retrouver sur le parking de la Vigne Blanche pour faire le parcours Vita de Bellevue en marchant, discutant et en effectuant divers exercices d'étirement et d'assouplissement proposés par notre monitrice.

Cette année nous n'avons pas tenu de stand de pâtisseries/boissons aux fêtes communales faute de disponibilité des membres du comité à ces dates.

En plus des cours du lundi, notre société a organisé, comme chaque année, 3 sorties:

- > un sympathique repas de printemps a réuni 32 participantes à la Vigne Blanche le soir du vendredi 12 avril.
- > une excursion appréciée par 19 membres, le samedi 11 mai, en car vers Annecy puis direction col de la Croix Fry avec présentation de l'orgue de Manigod, repas au sommet du col, visite d'une fromagerie avec vente et dégustation de reblochon.
- > une sortie d'automne avec 16 participantes regroupées en voitures, a permis d'apprécier sous la pluie la promenade des Berges du Journans à Gex, de déguster un bon repas à l'Auberge de Cessy et, enfin, de découvrir le Château de Voltaire et la vie de ce grand philosophe féministe d'avant-garde.

Lors des moments clés de l'année nous nous sommes retrouvées autour d'une sympathique verrée:

- > en mars, après notre Assemblée Générale, dips de légumes, spécialités asiatiques et gâteaux sucrés.
- > en juin, le temps le permettant, après le dernier cours de l'année scolaire, nous avons profité du terrain de jeux des Aiglettes et nous y avons installé un joli buffet d'été.
- > en décembre, après le dernier cours de l'année civile, soupes, vin chaud, délices salés et sucrés nous ont régallées.

Ces moments conviviaux scellent des contacts entre les membres, ils ne peuvent avoir lieu que grâce au travail du comité, aux aides diverses pour la mise en place et le rangement, aux délicieuses préparations qui sont cuisinées par nos gymnastes.

Merci à toutes!

- > Cours | entre 20-27 participantes
- > Pistes Vita | une dizaine

En 2020, nous continuerons nos activités, nous avons lancé un appel pour trouver des volontaires désirant faire partie du comité ou aider ponctuellement car la secrétaire, la trésorière et la responsable des stands, overbookées, ont donné leur démission.

Contact

Martine Bettiol-Detraz | présidente
gym.dames.gb@gmail.com
t. 022 774 26 02



FC Collex-Bossy

La saison 2018-2019 s'est terminée en juin 2019, au moment où notre équipe nationale nous faisait à nouveau espérer d'un exploit lors du Final Four de la nouvelle compétition inventée par l'UEFA pour finalement, comme d'habitude serait-on tenté d'écrire, finir par une déception.

Mais heureusement, comme en juin 2018, l'équipe fanion de FC Collex-Bossy, dirigée par M. Yves Miéville pour la seconde saison, a réussi le mini-exploit de se maintenir une nouvelle fois dans une 2^{ème} ligue interrégionale dans laquelle notre club, avec sa politique de "zéro prime" continue de jouer les trouble-fêtes et à prouver que la philosophie mise en place depuis de longues années est viable.

Une saison après une chute logique et malheureuse en 4^{ème} ligue, notre seconde équipe est repartie dans un nouveau cycle, avec un nouvel entraîneur, M. Jean-Philippe Pouzou, et quelques nouveaux joueurs pour épauler les anciens juniors du club qui sont l'ossature de cette équipe. Cette première saison "new look" s'est soldée par un maintien sportif acquis relativement facilement. L'avenir de cette équipe semble a priori assuré pour quelques saisons, mais dans quelle ligue?

Une saison après sa création, notre équipe de 5^{ème} ligue elle a vécu une saison 2018-2019 saine au niveau de l'état d'esprit mais malheureusement un peu plus compliquée au niveau des résultats sportifs. L'intégration des membres de cette équipe dans la vie de notre club continue à se faire et nul doute que l'objectif sera atteint rapidement.

Au niveau de nos seniors, et pour une fois malheureusement, la déception domine car nous avons dû déplorer le retrait de notre équipe de "Seniors Promotion", faute de combattants alors que notre équipe "Seniors Champion", après plusieurs saisons sportivement difficiles, a été reléguée en ligue inférieure, et ceci après avoir glané tous les titres possibles sur le territoire genevois depuis de longues années. Saison mitigée donc pour nos seniors +30.

Heureusement, l'équipe de nos seniors +40, composée de joueurs qui comptent un nombre élevé d'années de présence au club, a réussi une belle saison en championnat et, surtout, en Coupe de Suisse où elle a atteint la finale ... Malheureusement perdue!!!!

Toutefois, la grande satisfaction pour notre club est que, malgré des parcours sportifs compliqués, nos « anciens » continuent à participer activement aux diverses manifestations du club.

Chez les juniors, nos responsables, MM. Mathieu Mayoraz et Cédric Dijoux, ont eu une saison mitigée à gérer au niveau des catégories à 11. En effet, pour cette saison 2018-2019, ils ont dû se résoudre à abandonner la catégorie des juniors B, faute de nombre suffisant de joueurs. Fort heureusement, les juniors A et les juniors C ont tout de même réussi un parcours honorable pour se situer en milieu de classement dans leurs catégories respectives. Toutefois, grâce au travail et à la passion de leurs entraîneurs, les joueurs de ces équipes ont pu continuer à se former et aussi à s'imprégner de la philosophie de notre club, basée sur le respect d'autrui et le sérieux au travail. Ce sont eux l'avenir à court terme du club.

Chez les plus petits - à savoir les juniors D et E - nos responsables, grâce aussi au travail et au sérieux des entraîneurs, ont eu beaucoup de motifs de satisfactions, tant sur le plan humain avec de bonnes progressions individuelles et collectives mais aussi, même si ce n'est pas le plus important à ce niveau-là, au niveau des résultats. Cette volée de joueurs a également de la qualité footballistique qu'il faudra peaufiner afin qu'à moyen terme ces jeunes adolescents représentent brillamment le club dans les catégories de jeu à 11. Chaque équipe de ces catégories à 7 ou 9 joueurs (D + E) a en effet effectué un parcours honorable dans sa catégorie respective.

Une mention particulière toutefois à nos juniors E, ou U11, qui ont eu l'honneur et le mérite de participer au tournoi CSI Talent, soit tout simplement le plus grand tournoi européen en salle pour cette catégorie d'âge. Bravo à eux, ainsi qu'à leurs entraîneurs et leurs parents pour leur engagement durant tout un week-end en février 2019.

Ces deux catégories D et E sont probablement un gage de qualité pour l'avenir de notre club et souligne aussi le très bon travail effectué par nos divers entraîneurs juniors, dès les plus petites catégories.

Pour notre école de football (ou juniors F), et comme d'habitude serait-on tenté d'écrire, M. Gérald Bapst et toute son équipe ont à nouveau effectué un énorme travail afin que nos petits footballeurs débutent de la meilleure des manières leurs carrières. Comme depuis de longues saisons déjà, ce secteur très important de la préformation bénéficie toujours d'une attention particulière de la part du FC Collex-Bossy, et nous nous en félicitons.

Un grand bravo à tous les entraîneurs, éducateurs et joueurs d'avoir représenté dignement et fièrement les couleurs des Chevaliers aux quatre coins du canton de Genève et aussi de la Suisse Romande.

Pour la saison 2019-2020, qui a débuté en septembre 2019, nous avons eu le plaisir de pouvoir inscrire des équipes juniors dans chaque catégorie de jeu, et ceci grâce aussi au soutien et à la collaboration mise en place par nos responsables juniors avec le club voisin et ami du FC Versoix. Il paraît que l'avenir passe par l'union des forces, donc à suivre et à apprécier pour le bien de tous les jeunes qui désirent pratiquer le football dans la région.

De ce fait, pour débiter cette nouvelle saison, nous avons 3 équipes actives, 2 équipes seniors, 3 équipes de juniors à 11, 4 équipes de juniors D et 3 équipes de juniors E, soit un total de 15 équipes engagées dans les différents championnats et représentants dignement les couleurs des Chevaliers du FC Collex-Bossy.

Au niveau des résultats obtenus à l'automne 2019, à noter à nouveau l'excellent parcours de notre première équipe, des classements en phase avec les objectifs pour les actifs/seniors ainsi que des résultats correspondant aux attentes pour les équipes de juniors.

Comme chaque année, notre club organisera diverses manifestations en 2020 et nous nous permettons de vous communiquer quelques dates importantes, soit:

- > **Samedi 1^{er} e/ Dimanche 2 février 2020** – Second tournoi Indoor du FC Collex-Bossy pour les catégories seniors et juniors C/D/E à la salle de Genthod, suite au succès populaire de 2019.
- > **Vendredi 15 mai 2020** – dès 11h45 - notre Repas de soutien à la salle communale de Genthod.
- > **Samedi 13 juin 2020** – Traditionnel Tournoi Crispini avec tous les juniors du club suivi du dernier match de la saison de notre première équipe face au FC Signal Bernex-Confignon.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous revoir nombreuses et nombreux au cours de ces différentes manifestations pour lesquelles vous pourrez trouver tous les détails sur notre site Internet.

Comme il en est désormais devenu une bonne habitude, nous saisissons l'occasion ici de souligner les excellents rapports que notre club entretient avec le Groupement Intercommunal (Collex-Bossy, Genthod, Bellevue et Pregny-Chambésy) qui nous soutient saison après saison et qui nous permet de bénéficier de conditions quasi-idéales pour la pratique de notre sport favori. Grâce à ces bonnes relations entre notre club et le Groupement Intercommunal, nul doute que nos infrastructures vont encore s'améliorer dans les années à venir.

Pour terminer ce rapport non exhaustif, il est très important de souligner l'excellent travail fourni par notre Président, M. Mehdi Derouazi qui, avec l'aide de son Comité, fait vivre notre club tout en le maintenant à flot financièrement et en préservant les valeurs humaines qui caractérisent le FC Collex-Bossy depuis plus de 50 ans. Il est également important de noter que notre Président a entamé sa dixième saison de présidence, fait qui est à relever dans cette période où la fidélité et la persévérance font parfois défaut.

Vive le FC Collex-Bossy, merci à toutes les personnes qui se dépensent sans compter, dans la lumière ou dans l'ombre, pour la pérennité et la longévité de notre club.

Pascal Schafer
Président d'honneur

Contact

Mehdi Derouazi | président
derouazi@fccollexbossy.ch
t. 079 607 68 71
www.fccollexbossy.ch



Judo Club Collex-Bossy Bellevue Genthod

Le Judo Club termine sa saison avec un effectif de 175 judokas.

Les entraînements se déroulent sur la commune de Bellevue et sur la commune de Collex Bossy avec environ 25 heures de cours par semaine.

Les cours sont destinés aux enfants dès 4 ans et aux adultes. 5 moniteurs, tous diplômés, donnent les cours.

Durant cette année, le judo club a organisé plusieurs manifestations:

- > Un arbre de Noël en décembre 2018
- > Un passage de grade en mai 2019
- > Une journée parents/enfants qui fut une réussite en mars 2019
- > Un repas de Noël pour les adultes en décembre 2019

Résultats sportifs

La saison a été excellente, puisque le club termine 3^{ème} meilleur club genevois 2019.

Il a également participé aux trois tournois nationaux de Morges et Morat, plus un tournoi international en France dans le sud à Toulon en juin 2019.

En ce qui concerne les plus jeunes (5-9 ans), ils ont participé à quatre animations.

Certains jeunes du club ont également participé au stage d'été du mois de juillet sur France à Ferney-Voltaire.

Contact

Frédéric Buzon | président
t. 076 581 11 68
www.judo-lemanique.ch



Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod

Une année de plus, des heures de travail et d'exercices accumulés, mais un cœur qui reste attaché à une commune, une fonction, un devoir, mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure des moyens mis à disposition de la compagnie.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Genthod est composée de volontaires qui suivent les heures de formation pour apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations.

Elle a un effectif qui compte 29 sapeurs-pompiers de Genthod, dont 4 femmes, ainsi que 9 cadres.

En 2019, la Compagnie est intervenue pour des arbres (2) et pour des branches (3). Sur ces 5 interventions, nous nous sommes auto-engagés à 3 reprises au mois de juin suite à la tempête.

Le sergent Mayoraz Gregory a démissionné pour des raisons professionnelles, nous lui souhaitons plein de bonnes choses dans sa vie professionnelle et privée.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le sapeur Mattmann Camille a réussi son école de sous-officier et son école PR. Le sapeur Chiarello Sébastien a réussi son école de sous-officier.

La Compagnie a 3 nouveaux arrivants: 1 sapeur d'une commune limitrophe et 2 aspirants. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre compagnie.

La Compagnie recrute toute personne, femme ou homme, âgé de 18 à 35 ans.

Pour tout renseignement, contacter la Mairie (022 774 12 80) ou le Commandant.

Contact

Stéphane Nicollin | Commandant
t. 079 662 01 22

Ski Club Bellevue, Collex-Bossy, Genthod

Le Ski Club Bellevue-Collex-Bossy-Genthod (SCBCG) organise des sorties de ski les samedis, clé en main avec départ en car depuis le stade Marc-Burdet. Il s'agit de sorties de ski familiales, en toute décontraction, sans compétition, où chacun skie à son rythme, en famille, entre amis ou seul. Ses membres cultivent l'esprit du club axé sur la convivialité et l'amitié.

Le Ski Club tente ainsi de fédérer les habitants des trois communes autour d'une activité sportive de plein air et reste attractif aux familles nombreuses ou moins aisées grâce aux tarifs attractifs et l'organisation clé en main proposant transport, ski et... rigolade!

En 2019 naît l'idée de reprendre la formation d'un mouvement de jeunes se formant selon J+S afin d'encadrer des enfants... affaire à suivre...

- > 3 sorties ski du samedi en direction des stations de Haute-Savoie;
- > 1 sortie du samedi sur La Thuille, dans le val d'Aoste;
- > 1 soirée marche/raquette/ski de randonnée à St-Cergues un soir de Pleine-Lune de février avec repas-fondue;
- > 1 soirée d'été autour de la traditionnelle Paella du mois de Juin, repousée en août en raison de la météo.

La participation à diverses activités communales (stand raclette du 1er août et soirée de présentation des associations communales).

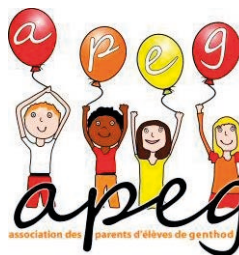
Une assemblée générale en janvier, clôturée par un apéritif dans la bonne humeur, a ponctué les activités de l'année 2019.

6 membres du Comité, environ 132 membres pour une participation moyenne de 50 personnes aux sorties de ski.

Contact

Jean-Christophe Abel | président
t. 079 702 26 43
skiclub.bcg@gmail.com
www.skiclub-bcg.ch

L'Association des Parents d'Elèves de Genthod



En ce qui concerne le premier semestre 2019, nous avons eu le plaisir de proposer en date du 20 mars 2019 un "Café parent" dont le thème était la **Discipline Positive, comment éduquer, motiver et encourager nos enfants avec fermeté et bienveillance.**

Lors de la Fête de la Charte de l'école qui a eu lieu le 28 mars 2019, l'APEG a offert un apéritif ainsi que l'arbuste qui a été planté dans le préau de l'école et qui symbolise, entre autres, le lien entre l'école et les familles.

En juin, nous avons organisé notre traditionnelle collecte des fournitures scolaires en faveur de la Fondation Zurcher-Madagascar. M. Donald Zurcher ainsi que son épouse sont venus à l'école afin de présenter à toutes les classes l'histoire de leur famille et leurs diverses actions sur place. Un groupe d'étudiants est en principe parti au mois d'octobre 2019 afin d'acheminer tout le matériel récolté directement dans une école qu'ils vont également rénover.

Fin août 2019, l'APEG a participé à l'accueil des élèves de 1P le samedi précédant la rentrée scolaire, en collaboration avec Mme Gabrielle Hofer, enseignante.

Le jeudi 19 septembre 2019, l'APEG a, comme de coutume, organisé des cortèges depuis les "quatre coins" du village dans le cadre de la journée internationale "A pied à l'école": 20^{ème} anniversaire placé sous le signe de la protection de l'environnement. Un goûter (jus de pomme, petit pain et chocolat) a ensuite été offert à tous les élèves et enseignants dans le préau de l'école.

Le mercredi 25 septembre 2019, les membres du comité de l'APEG se sont présentés aux parents durant la soirée de réunion des parents.

La présidente a rencontré Mme Pochet du GIAP le 30 septembre pour faire part des nombreuses interrogations de parents concernant les nouvelles conditions générales. Un courrier a été transmis à cette occasion et le GIAP y a répondu.

Durant les mois d'octobre et de novembre 2019, en collaboration avec l'école, en particulier les enseignants Mme Gabrielle Hofer et M. Yann Füllemann, ainsi que la commission Culture, Sports et Loisirs de la commune, représentée par Mme Lorella Glaus, l'APEG propose aux élèves de Genthod de participer au programme **Sant'e"scalade**. Ces entraînements en vue de la course de l'Escalade ont eu lieu les mercredis de 11h30 à 12h30 pendant huit semaines. Au programme : échauffement, parcours de course par groupes d'âge, collation offerte par l'Union Maraîchère de Genève et enseignements nutritionnels. Plus de 40 enfants se sont inscrits mobilisant, outre les personnes précitées et des membres du comité de l'APEG, plusieurs autres parents volontaires.

Plusieurs membres ont représenté l'APEG lors des Instances participatives qui ont eu lieu trois fois pendant l'année; il s'agit d'un forum de discussion qui regroupe représentants de l'école, du parascolaire, des parents et de la commune (24.01.2019 / 23.05.2019/ 10.10.2019).

Enfin, pour clore l'année 2019, l'APEG a été présente le 18 décembre au traditionnel spectacle de Noël de l'école. A l'issue des chants, l'APEG a offert la verve en proposant du vin chaud, du sirop, des panettones, des mandarines et des chocolats aux parents et enfants présents.

Contact

Anabela Dias Fonseca Da Silva
présidente
www.apeg.ch



Notre club possède 3 courts extérieurs, dont 2 couverts par une bulle l'hiver, un club house, un mur d'entraînement et une buvette. Nous accueillons 270 membres, donc 120 juniors, principalement des communes de Genthod, Bellevue et Versoix.

Nous continuons à travailler sur les sujets ci-dessous qui nous tiennent à cœur depuis plusieurs années:

Ecole de Tennis

Nous avons 120 de juniors inscrits à nos cours qui ont lieu du lundi au vendredi, y compris le mini-tennis le mercredi matin. En plus, il y a plusieurs stages d'été qui s'organisent pour les jeunes. Nous voulons respecter la qualité, ce qui signifie max 4 enfants par cours avec une exception de max 6 pour les tout-petits.

Nous avons une équipe de 10 professeurs, quelques-uns habitent sur la commune et certains sont d'anciens juniors du club. Ils s'engagent tous pour le club depuis de nombreuses années.

Soirées, tournois et animation

Nous organisons plusieurs tournois par année suivis par des soirées sympathiques autour de notre barbecue.

De plus, tous les mercredis d'été nous organisons des doubles suivis d'un repas canadien.

Pour les jeunes, nous avons une soirée de Noël et fin juin la soirée de début des vacances d'été.

Compétition

Nous avons 3 d'équipes interclubs de compétition hommes et femmes et plusieurs équipes juniors. Ceci permet à notre club de représenter la commune dans toute la suisse romande et d'élever le niveau de jeu de nos membres bien qu'avant tout, c'est la convivialité qui règne au TC Genthod.

L'année 2020

Nous continuons à accueillir nos membres et leurs amis invités lors de nos nombreuses activités conviviales. La buvette (tenue par nos juniors) sera ouverte les samedis et dimanches matin des mois de mai et juin mais pendant les interclubs.

Nous voulons accueillir cet automne, un grand tournoi homme avec la participation des meilleurs joueurs de Suisse Romande.

Pour tout renseignement vous pouvez visiter notre site internet.

Contact

Yves Kammacher | président
t. 022 774 17 11
www.tcgenthod.ch



Association des Navigateurs de la Baie du Creux-de-Genthod

L'ANBCG a tenu sa 29^{ème} assemblée générale statutaire le 13 mars 2019. A cette occasion, l'assemblée a approuvé par acclamation la nomination de deux nouveaux membres d'honneur, MM. Jean-Claude et Christiane Kormann. Âmes du renouveau et de la 2^{ème} vague de l'association, membres depuis 2007, ils ont rendu de nombreux et admirables services à l'ANBCG et régulièrement marqué par leur présence les événements de l'association.

La saison nautique 2019 a été déclarée ouverte le jeudi 4 avril. Navigations et discussions de ponton nous entraîneront à constater qu'un lieu convivial pour nous retrouver faisait défaut.

Une délégation du comité entourée de quelques membres se sont lancés dans l'étude de faisabilité d'un espace de réunion adapté dont les contours restent à définir.

La section régate a lancé successivement 3 défis de notre classique Creux-de-Genthod Cup et a pu donner le départ de la troisième édition de notre solitaire Creux-Promenthoux-Creux.

Le nombre de licences Swiss Sailing atteignant 37, l'intérêt suscité par les régates et la régularité des participants motivent grandement le comité à développer et structurer cette section et officialiser les compétitions.

Le raoût d'août n'a pas eu le succès escompté mais néanmoins deux bateaux, Yasos et Prince du Lac, ont dignement représenté l'ANBCG. Une nouvelle formule de cette fête du lac sera proposée en 2020.

Nos 3 rassemblements sur la berge ont pu bénéficier d'une météo clémente à chaque édition et nos membres, entourés de leur famille et amis, ont ainsi pu continuer à s'y rencontrer selon notre longue tradition devant le plus beau panorama qu'il soit donné de contempler. La session d'automne a été l'occasion de nous retrouver pour la seconde année consécutive avec les membres de l'APB, Association des Propriétaires de Bateaux, et de resserrer ainsi nos liens.



Les représentants de l'association ont également participé en leurs qualités respectives aux assemblées et réunions des organisations faïtières.

La saison 2019 a été officiellement close le jeudi 24 octobre. S'ensuivit le 15 novembre la traditionnelle soirée de clôture qui a été l'occasion de remettre des distinctions et de remercier les membres de leur participation en tant que forces vives et actives de notre association.

Palmares

CREUX DE GENTHOD CUP

06.06.2019

Vainqueur temps réel

Skadi

Vainqueur temps compensé

Skadi

15.08.2019

Vainqueur temps réel

Skadi

Vainqueur temps compensé

Gemme

12.09.2019

Vainqueur temps réel

Skadi

Vainqueur temps compensé

Skadi

CPC LA SOLO DU CREUX

28.09.2019

Vainqueur temps réel

Blue Beat

Vainqueur temps compensé

Blue Beat

TROPHÉE MARCOL

La Guêpe

L'ANBCG accueille volontiers en son sein tous les amoureux du Creux.

Contact

Olivier Stüssi | president@anbcg.ch

www.anbcg.ch





Petit rappel: Un des buts premiers de l'association "Le Bel Age" est d'organiser des loisirs en faveur des seniors, mais surtout de susciter l'entraide et les contacts afin d'éviter l'isolement.

On peut estimer sans exagérer que le but est atteint, même si 2019 fut une année difficile avec le départ du comité de sa membre fondatrice, Erika Mottier, qui en remerciement de son énorme engagement a été nommée membre d'honneur, et avec la perte de cinq de nos membres, décédés.

En 2019, les activités ont été nombreuses et bien fréquentées, comme par le passé.

Dix journées de marche ont réuni en tout 119 personnes gambadant en raquettes au Jura et au Chalet Vermeilley pour les sorties hivernales. De mars à novembre, les membres se sont rendus au Signal de Bernex, autour de Divonne, à Genève et autour de sa rade, aux ruines d'Oujon, et sur les traces des Bourbaki. Ils ont aussi participé à la marche du CAD et pour finir, en novembre, ont déambulé le long de l'Aire.

Merci à Jean-Claude et Michel pour leur dévouement et les itinéraires super agréables proposés. Merci aussi à tous les participants qui n'oublient pas les croissants, les boissons et une multitude d'autres choses délicieuses lors des pauses-café!

Cinq après-midis de ciné-conférences nous ont fait découvrir la gemmologie, l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et son système social, l'abeille domestique, un circuit en Scandinavie, sans oublier une visite sur place du Service incendie et secours (SIS). C'est toujours un ravissement d'apprendre de nouvelles choses!

Un apéro a été mis en place les deuxièmes mardis de chaque mois aux Bains du Saugy, sur une idée de Jean-Pierre et Marie-Christine Quesnel. Ce moment super sympa a toujours été marqué d'un temps magnifique et suivi par une assistance de plus en plus nombreuse. En fait, c'est "le temps des copains" actualisé!

Au mois d'août notre "**course d'école**" nous a emmenés à Sainte-Croix pour la visite du musée d'automates et boîtes à musique, puis au lac de Saint-Point pour prendre le repas avant le retour dans nos foyers. C'est toujours un moment fort apprécié et qui l'a été encore plus avec un temps magnifique!

Les mercredis après-midi de jeux suivent leur petit bonhomme de chemin, avec de plus en plus de courageux prêts à faire "pomme" le bourg ou à dépouiller le roi! Et toujours dans une ambiance bon enfant, en toute simplicité et amitié.

En disposant de billets à prix réduits pour une grande partie des **spectacles genevois**, 123 de nos membres ont profité de la Revue, des concerts au Victoria Hall, de pièces de théâtre ou autres, tout cela grâce à une magnifique gestion sans faille de Michèle Feyer. Merci à elle.

Les repas mensuels du mercredi, qui restent l'évènement le plus prisé des membres, ont permis de servir 481 couverts lors de huit repas à la salle "Ecureuils" du bâtiment parascolaire, sans oublier deux repas à l'extérieur dont les grillades au mois de juillet. En octobre, les jubilaires fêtant leurs 60, 70, 80 ou 90 ans ont été célébrés et en février le repas fait un clin d'œil au Nouvel-An chinois. En point d'orgue de l'année, le repas de décembre est l'occasion de partager la délicieuse fondue concoctée par Antoinette Schöpfer et de participer à la commémoration de l'Escalade, toujours désopilante, organisée par Michel, Jean-Claude et Robert, du team "Les Toqués", organisateurs de repas comme l'ont été Martine, André,

Marisa, Erika, Rosemary après le passage à témoin d'Erika Mottier pour une grande partie de l'organisation. Et n'oublions pas plus l'instant musical d'Elisabeth Kaytar et de Gérard Capitaine.

L'encadrement social mis en place par Erika Mottier est également très important et l'absence d'un membre suscite aussitôt des questions et une intervention auprès de ce dernier. L'entraide se développe entre nous, les nouvelles relations continuant à "tisser la toile" contre l'isolement.

Bref, ce fut quand même une année admirable, comme les précédentes, emplies de chaleur humaine, d'amitié, de joies, de rires, mais aussi d'une certaine tristesse face au départ de nos cinq membres.

A tous les acteurs qui ont égayé cette belle année 2019, MERCI pour votre si précieuse collaboration, sans laquelle Le Bel Age ne serait pas ce qu'il est. Également un grand MERCI au personnel de la Mairie qui se dévoue pour nous en toute amitié.

L'association est ouverte à chaque personne dès l'âge de 55 ans. Au 31 décembre 2019, l'association comptait 118 membres. N'hésitez pas à consulter notre site Internet et à nous rejoindre!

Contact

Gérald Mottier | président
www.genthodbelage.ch





PRÉSIDENCE DES ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS COMMUNALES

Genthod-Bellevue Basket

M. Riccardo Martinetti | 079 285 28 39

Chœur Epsilon

Mme Josyane Cartier | 079 222 60 88

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Genthod

M. Carlo Babini Merlo | 079 338 39 08

FSG Genthod-Bellevue

Mme Anne-Claude Semon

022 774 01 78

Les Shamrocks Genthod | Geneva Irish Dance Club

Mme Angela Jeangros | présidente

www.shamrocksgeneva.net

078 488 20 44

Genthod-Bellevue Volley-Ball

Mme Isabelle Jeanclaude

022 774 46 53

Le Sauvetage

M. Yannick Seramondi

bellevue-genthod@sisl.ch | www.sisl.ch

022 774 23 28 (24h/24)

022 774 23 58 (local)

Club Nautique de Bellevue

M. Marcel Beauverd

info@cnbe.ch | www.cnbe.ch

BILAN

DES GROUPEMENTS COMMUNAUX

OFFICE DE PROTECTION CIVILE DE VALAVRAN

Bellevue | Collex-Bossy | Genthod | Grand- Saconnex | Pregny-Chambésy | Versoix

Rapport annuel 2019

L'Office Intercommunal est géré par le Major Stéphane Granger assisté par Madame Maria Fonzo. L'Office s'occupe des travaux administratifs ainsi que de la tenue de la comptabilité générale du groupement. Le 1^{er} Lieutenant Christian Devaud a été nommé Suppléant ad intérim du Commandant de l'ORPC Valavran en date du 1^{er} juillet 2019. Il devrait être confirmé à ce poste à fin janvier 2021, après avoir finalisé sa formation.

L'Office se situe au 27, Rue du Village à Genthod (1294).

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, ses activités permanentes sont:

- > la formation des cadres;
- > l'entretien du matériel et des constructions;
- > l'organisation de séances de coordination avec les partenaires;
- > l'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

En plus de ses activités permanentes, il a:

- > poursuivi le contrôle périodique des abris ;
- > poursuivi les transformations/rénovations/assainissements de nos constructions.

A fin 2019, ses effectifs pouvaient être évalués comme suit:

- | | |
|---|------------------|
| > population de l'ensemble du groupement | 38'023 habitants |
| > effectif actuel des astreints du groupement | 270 personnes |

Actuellement, l'Etat-Major compte 24 collaborateurs.



Engagements effectués durant l'année

Total des cours accomplis	1547 jours effectués
> Cours de répétition	1163 jours cumulés
> Cours de Cadres	110 jours cumulés
> Rapports Etat-major	71 jours cumulés
> Heures isolées (jours)	94 jours cumulés
> Intervention en Faveur de la Collectivité (IFC)	94 jours cumulés
> Catastrophes	15 jours cumulés

Bénéficiaires des journées en Faveur de la Collectivité

- > Festichoc - Versoix
- > Tournoi de Football de l'Ascension - Versoix
- > Pregny-Alp Festival – Pregny-Chambésy
- > 20 Km de Genève

Interventions catastrophes

- > Sur la rivière asséchée du Brassu, à Céligny 15 jours effectués

Les réalisations du service Appui cette année

- > le remplacement de deux passerelles sur le parcours VITA de Versoix;
- > un entretien de printemps ainsi qu'un second à l'automne le long du cours d'eau du Brassu sur le territoire de Céligny;
- > la rénovation du chemin en copaux, la mise en place d'une barrière en bois et divers tronçonnages dans le parc du Marais, au Grand-Saconnex;
- > l'aménagement d'un espace multi usages de 600m² au Château des Penthes à Pregny-Chambésy;
- > la réalisation d'un cheminement au cimetière du Grand-Saconnex;
- > la suppression de l'ancienne aire de jeux et démontage des structures, en face de l'école de Genthod;
- > le nettoyage des Bains du Saugy sur la commune de Genthod;
- > la rénovation du cheminement en matière calcaire parallèle à la route de Valavran à Genthod;
- > la rénovation complète et la restructuration de notre local au Colombières à Versoix.



Le Brassu avant/après l'intervention de l'ORPC
Valavran | 1 & 2 septembre 2019

ORPC Valavran

27, rue du Village | 1294 Genthod
Andreas Baumgartner | président
office@orpcvalavran.ch
t. 022 774 08 06



Les cours des divers services

- > cours Constructions printemps et automne pour l'entretien de nos locaux;
- > cours Assistance avec simulation de prise en charge de personnes consécutif à un accident de car;
- > cours Assistance CPA (contrôle périodique de abris) avec 315 visites réalisées en 5 jours;
- > cours PBC (protection des biens culturels) avec un exercice aux Serres de Pregny, en collaboration avec le CJBG (conservatoire et jardin botaniques);
- > cours Télématique avec le déploiement de nos nouvelles Polycom TPH900;
- > cours Matériel avec la finalisation du projet de mise en place du système code barre pour l'ensemble de notre matériel.

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi Fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

Contact

Major Stéphane Granger
ORPC Valavran
Office intercommunal
27, rue du Village | 1294 Genthod
office@orpcvalavran.ch
t. & f. 022 774 08 06

RAPPORT FINANCIER 2019



BILAN | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019
(en CHF)

	SOLDE AU 01.01.2019	SOLDE AU 31.12.2018
ACTIF	107 955 103	112 620 442
Patrimoine financier		
LIQUIDITÉS	19 223 481	27 005 428
CRÉANCES	9 966 575	8 869 010
PLACEMENTS	48 592 355	47 750 078
Patrimoine administratif		
INVESTISSEMENTS	26 202 226	25 357 504
PRÊTS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	1 285 111	1 285 111
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	3 860 255	3 528 212
AMORTISSEMENTS SUPPL. CUMULÉS	(1 174 900)	(1 174 900)
PASSIF	107 955 103	112 620 442
Fonds étrangers et engagés		
ENGAGEMENTS COURANTS	616 737	600 214
PROVISIONS	1 748 810	6 498 110
ENGAGEMENTS ENVERS FINANC. SPÉCIAUX	283 850	301 253
Fonds propres		
FORTUNE NETTE	105 305 705	105 220 865

NB: Introduction du modèle comptable harmonisé 2 au 01.01.18

DONS ET AIDES HUMANITAIRES | 2019
(en CHF)

579.3636	Subventions diverses	35'217
579.3637	Aide sociale	8'567
593.3638	Aide à l'étranger	70'800

COMPTES DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉ | 2019
(en CHF)

	DESCRIPTION	BUDGET 2019	COMPTES 2019
	CHARGES D'EXPLOITATION	16 040 796	10 958 445
30	Charges de personnel	1 836 050	1 795 577
31	Charges de biens et services	3 269 200	3 393 298
33	Amortissements PA	1 411 933	1 355 894
36	Charges de transfert	9 523 613	4 413 676 *
	REVENUS D'EXPLOITATION	9 889 632	10 241 747
40	Revenus fiscaux	9 497 006	9 762 490
42	Taxes	208 400	345 749
45	Prélèvements sur les fonds spéciaux	11 000	-
46	Revenus de transfert	173 226	133 507
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-6 151 164	-716 698
34	Charges financières	-4 179 985	960 769 *
44	Revenus financiers	1 972 600	1 990 283
	RÉSULTAT FINANCIER	6 152 585	1 029 514
	RÉSULTAT OPERATIONNEL	1 421	312 816
48	Charges extraordinaires	-	-227 976
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-227 976
	RÉSULTAT TOTAL	1 421	84 840

* La provision de 5 millions créée en 2017 pour couvrir la charge péréquative extraordinaire versée en 2019 a été budgétée sous la nature 34, mais comptabilisée sous la nature 36, d'où l'écart entre le budget et les comptes sous ces 2 natures comptables.

INVESTISSEMENTS EN COURS | 1^{er} janvier 2019 - 31 décembre 2019 (en CHF)

DATE DU VOTE	OBJET	DÉBUT & FIN AMORT.		CRÉDIT VOTÉ	SOLDE AU BILAN 01.01.2019	DÉPENSES 2019	AMORT. 2019	SOLDE AU BILAN 31.12.2019
PATRIMOINE ADMINISTRATIF								
05.03.13	Aménagement Pte Voie Étude			97 000	27 240			27 240
25.06.13	Fresques plafond salle seigneuriale			50 000	-			-
10.10.17	Bassin de rétention, Nant de Crève-coeur	2018	2047	85 000	43 648	4 028	1 505	46 171
10.04.18	Centre voirie	2021	2050	4 150 000	1 052 572	1 917 003		2 969 575
18.09.18	Collecteur au chemin des Chênes	2019	2058	495 000	257 136	284 444	12 932	528 648
06.11.18	FIDU	2020	2049	498 500	-	498 500		498 500
PATRIMOINE FINANCIER								
04.12.18	Malagny 4, réalisation de 2 immeubles			3 135 000	59 943	688 351		748 295

INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2019 - 31 décembre 2019 (en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE		DÉBUT & FIN		CRÉDIT	SOLDE AU	AMORT.	SOLDE AU
				AMORT.		VOTÉ	01.01.2019	2019	31.12.2019
LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF									
19.06.01	Collecteur route de Collex	20	T	2002	2021	2 034 400,00	165 957,75	55 319,25	110 638,50
18.11.03	Balayeuse	10	T	2005	2014	210 000,00	1,00		1,00
14.12.04	Coll. Pougny, Pré-Félix	30	T	2009	2038	1 500 000,00	860 000,00	43 000,00	817 000,00
15.11.05	Coll.M.Rose, S. d'Or, Ms + *	30	T	2007	2036	2 000 000,00	653 779,00	36 321,00	617 458,00
12.12.06	Quartier de la Chêna	20	T	2009	2028	823 000,00	41 150,00	41 500,00	0,00
12.12.06	Luminares chemin Pralay	20	T	2007	2026	250 000,00	96 000,00	12 000,00	84 000,00
19.06.07	Parcelle 563	30	T	2008	2037	1 186 420,00	711 570,00	39 550,00	672 020,00
15.05.07	Centre Vigne Blanche + **	30	T	2008	2037	2 278 375,54	995 600,00	52 400,00	943 200,00
17.06.08	Stade Marc Burdet	20	T	2009	2028	455 000,00	227 500,00	22 750,00	204 750,00
09.12.08	Piétons & Cycles Malagny + ***	20	T	2009	2028	828 990,00	42 500,00	42 500,00	0,00
09.12.08	Esplanade de la gare + 4*	20	T	2009	2028	597 154,00	30 200,00	30 200,00	0,00
09.12.08	Ralentisseur-Moissons & Mt. Rose	20	T	2009	2028	470 000,00	21 000,00	21 000,00	0,00
18.12.08	Centre communal polyvalent	Cré. Et.	T	2011	2040	750 000,00	10 828 488,00	492 204,00	10 336 284,00
02.02.10	Centre communal polyvalent + frais préc.	30	T	2011	2040	15 801 496,65			
09.12.08	Trottoir Pré-Roset	20	T	2009	2028	270 000,00	128 437,00	12 844,00	115 593,00
08.12.09	Rénovation bâtiment école + 5*	30	T	2010	2039	4 221 120,00	2 919 823,00	142 170,00	2 777 653,00
11.05.10	Aménagement du centre du village	15	T	2011	2025	745 000,00	300 780,00	42 969,00	257 811,00
08.11.11	Trottoir chemin des Limites	20	T	2012	2031	225 000,00	120 871,00	9 300,00	111 571,00
26.06.12	GIBâtiment de la Crèche + étude	30	T	2013	2042	2 203 966,00	1 690 801,85	70 450,00	1 620 351,85
05.03.13	Aménagement Pte Voie. Etude	Créd. Et.	EC			97 000,00	27 240,30		27 240,30

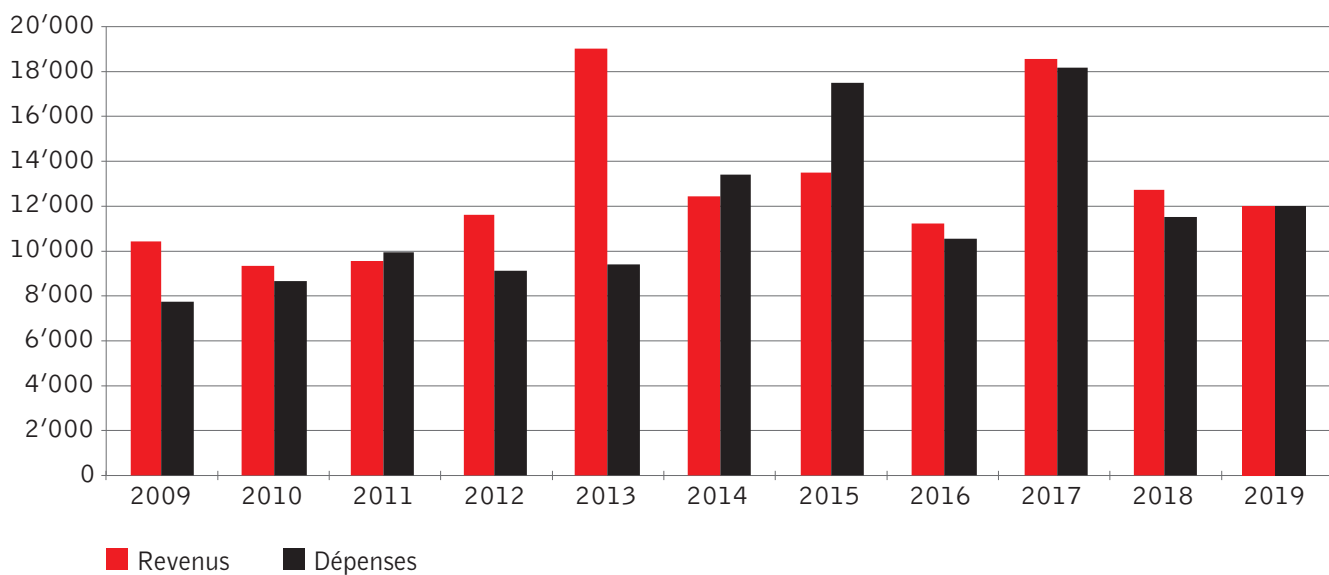
INVESTISSEMENTS | 1^{er} janvier 2019 - 31 décembre 2019
(en CHF)

DATE/ ANNÉE	OBJET	DURÉE	DÉBUT & FIN		CRÉDIT	SOLDE AU	AMORT.	SOLDE AU
				AMORT.	VOTÉ	01.01.2019	2019	31.12.2019
LISTE DES BIENS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF								
05.03.13	Liaison énergie		T	2013 2040	290 000,00	12 462,00	12 462,00	0,00
09.04.13	Cheminement au ch. des Chênes	20	T	2014 2033	132 000,00	94 728,00	6 315,00	88 413,00
07.05.13	Rénovation locaux Sauvetage SISL + étude	30	T	2014 2043	950 000,00	797 138,63	31 666,00	765 472,63
25.06.13	Collecteur rte Malagny	30	T	2014 2043	360 000,00	316 985,00	12 680,00	304 305,00
25.06.13	Fresques plafond salle seigneuriale	10	EC	2014 2023	50 00,00	0,00		0,00
13.05.14	Accès Bains du Saugy	20	T	2015 2034	1 116 962,00	507 039,00	31 690,00	475 349,00
24.06.14	Collecteur Rennex-Limites-Mt. Rose	30	T	2015 2044	615 000,00	582 047,00	22 387,00	559 660,00
24.06.14	Mise en passe, phase III	10	T	2015 2024	85 000,00	44 735,00	7 456,00	37 279,00
23.09.14	Tracteur	5	T	2015 2019	70 000,00	13 600,00	13 600,00	0,00
14.04.15	Ossuaire	30	T	2016 2045	100 000,00	79 868,00	2 958,00	76 910,00
14.04.15	Collecteur Troiselles, phase I	30	T	2016 2045	1 700 000,00	1 165 378,65	56 666,00	1 108 712,65
12.05.15	Signalétique	10	T	2015 2024	30 000,00	17 316,00	2 886,00	14 430,00
03.10.15	Ecopoint Pralay	10	T	2016 2025	155 000,00	106 791,00	15 256,00	91 535,00
13.10.15	Centre Voirie Pompiers, étude		T	2011 2040	320 000,00	287 259,75		287 259,75
15.03.16	Centre Voirie Pompiers, projet		T		485 000,00	458 743,15		458 743,15
13.09.16	Collecteur Troiselles, phase II	30	EC	2017 2046	600 000,00	466 171,55	20 000,00	446 171,55
08.11.16	FIDU	30	T	2018 2047	341 700,00	330 310,00	11 390,00	318 920,00
08.11.16	Jeux Mail Lullin + 6*	20	T	2018 2037	450 000,00	425 441,78	22 391,67	403 050,11
07.02.17	Extension Bains du Saugy	20	EC	2018 2037	190 000,00	199 415,29	10 495,55	188 919,74
11.04.17	Rénovation salle de gym	10	T	2018 2027	220 000,00	198 109,98	22 012,22	176 097,76
11.04.17	Réhabilitation collecteurs Secteur 25A et C **	30	EC	2018 2047	140 000,00	119 316,55	4 667,00	109 791,50
20.06.17	Réhabilitation collecteurs Pralay n°24	30	EC	2018 2047	170 000,00	92 197,43	3 179,22	89 018,21
20.06.17	Coll. Malagny, Rennex-Pralay	30	T	2018 2047	210 000,00	203 523,43	7 018,06	196 505,59
20.06.17	Réfection rte au coll. Malagny	30	EC	2018 2047	500 000,00	439 185,96	15 144,34	424 041,62
10.10.17	Bassin de rétention, Nant de Crève-cœur **	30	EC	2018 2047	85 000,00	43 648,21	1 505,11	46 171,30
07.11.17	FIDU	30	T	2019 2048	284 000,00	284 000,00	9 467,00	274 533,00
10.04.18	Centre voirie ***	30	EC	2021 2050	4 150 000,00	306 569,10		2 223 571,94
18.09.18	Coll. ch. des Chênes 4*	40	EC	2019 2058	495 000,00	257 135,90	12 931,80	528 647,70
06.11.18	FIDU 5*	30	EC	2020 2049	498 500,00	0,00		498 500,00
12.11.19	FIDU	30	EC	2021 2050	277 700,00			
04.02.20	Camion pompier	15	EC	2020 2034	205 000,00			
	Coficoge					2 000,00		2 000,00
	Bcge					1 199 711,00		1 199 711,00
	SIG	DÉPENSES 2019		RECETTES 2019		83 400,00		83 400,00
				4 858,05 *		28 995 926,48	1 522 351,22	30 172 691,85
		4 028,20 **						
		1 917 022,84 ***						
		284 443,60 4*						
		498 500,00 5*						
		2 703 974,64		4 858,05				
				</				

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

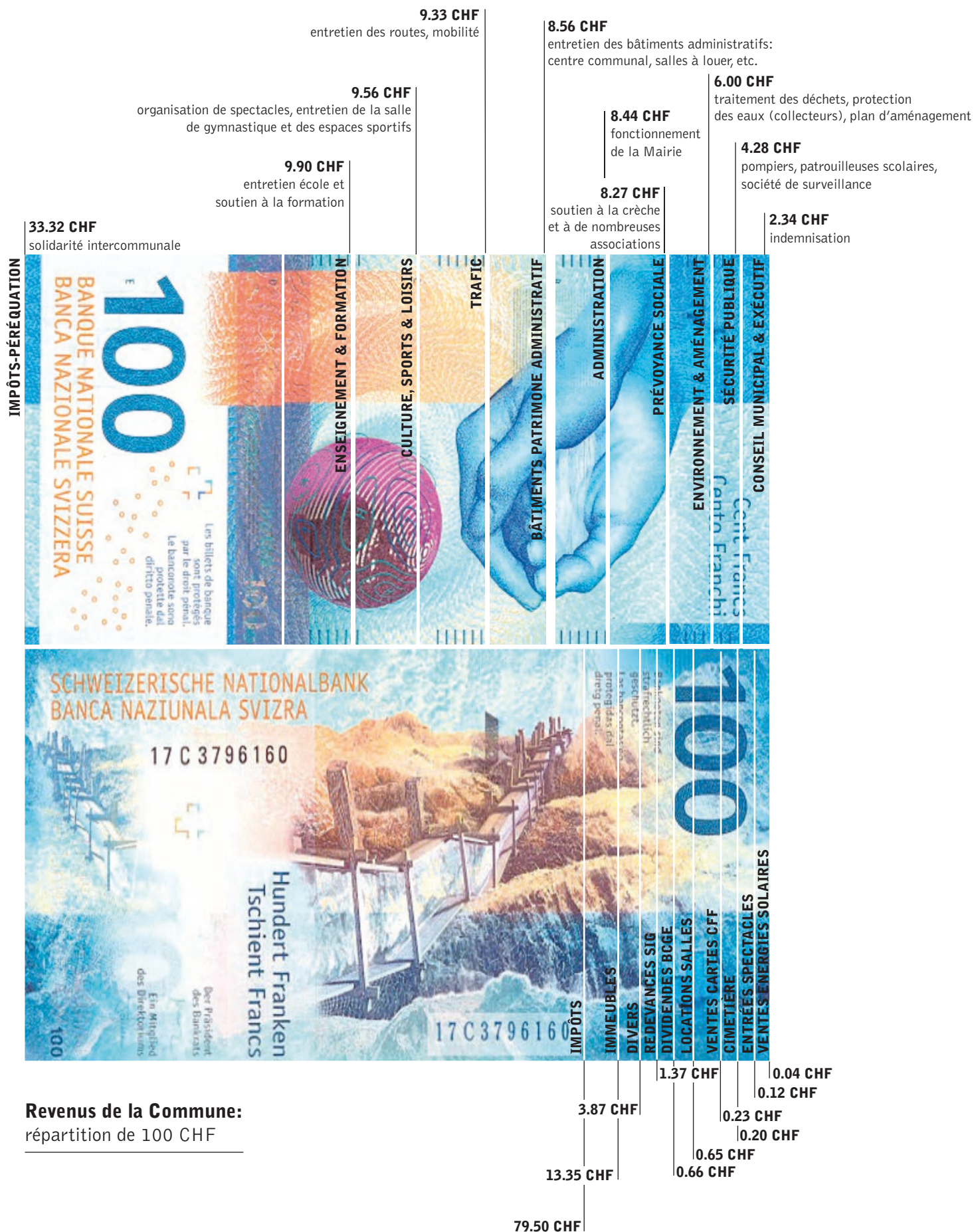
(en CHF)

FONCT.	DÉSIGNATION	BUDGET 2019	RÉALISÉ 2019	BUDGET 2020
01.	LÉGISLATIF ET EXÉCUTIF	291 200	279 414	395 400
02.	SERVICES GÉNÉRAUX	2 159 392	1 861 052	2 104 190
1.	SÉCURITÉ PUBLIQUE	508 192	426 927	506 577
2.	FORMATION	1 049 438	1 015 092	1 076 288
3.	CULTURE ET LOISIRS	1 234 655	1 116 977	1 300 847
4.	SANTÉ	48 666	38 666	121 666
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 003 691	937 344	1 011 212
6.	TRAFIC	1 068 076	1 082 702	1 306 588
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	715 212	606 176	696 564
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE	(130 000)	(192 628)	(130 000)
91_2_3	FINANCES ET IMPÔTS	(7 009 958)	(6 535 644)	(7 631 920)
96_7	IMMEUBLES	(939 985)	(720 920)	(765 500)
RÉSULTAT		(1 421)	(84 840)	(8 088)



	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Revenus	10'431	9'387	9'710	11'544	19'033	12'508	13'325	11'234	18'771	12'677	12'004
Dépenses	7'749	8'831	9'975	9'044	11'522	13'241	17'373	10'628	18'469	11'407	11'919
Résultats	2'682	556	-265	2'500	7'511	-733	-4'048	606	312	1'270	85

Impôts communaux: comment sont utilisés 100 CHF



ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Population de la commune



* **Electeurs communaux**

Dans certains cantons seulement, dont Genève fait partie, les étrangers disposent du droit de vote et d'éligibilité au niveau communal uniquement. Ils sont considérés comme "électeurs communaux".

** **Electeurs fédéraux**

Tous les suisses et suissesses ayant 18 ans révolus, qui ne sont pas interdits pour cause de maladie ou de faiblesse d'esprit, ont les droits politiques en matière fédérale, cantonale et communale. Ils sont considérés comme "électeurs fédéraux".



Etat civil 2019

>	Mariages célébrés à Genthod	10
>	Partenariats célébrés à Genthod	0
>	Décès	7
>	Reconnaisances	4
>	Reprises de nom	5
>	Actes délivrés pour l'arrondissement	1'433

Naturalisations 2019

En 2019, 18 procédures de naturalisations suisse et gentousienne ont été traitées, suite auxquelles 9 préavis favorables ont été délivrés par le Conseil municipal, ainsi que 9 préavis favorables par l'Exécutif. D'autre part, il a également été procédé à une acquisition du droit de cité communal.

Cimetière 2019

>	Inhumations	9
>	Incinérations	7

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession sont contactées par la Mairie et un avis paraît en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Effectif des élèves de l'école de Genthod pour l'année scolaire 2019-2020

1P/2P	Mme Gabrielle Hofer	24
3P	Mme Nadine Stalder / Mme Laure Abel	22
4P	Mme Sophie Pasche Hafner / Mme Carole Oldacre	21
5P	Mme Mélanie Kleinstein / Mme Tamara Lombardo	21
6P	M. Dominique Favre	22
7P	Mme Noelia Borda / M. Alexandre Tsiklis	23
8P	Mme Isabelle Steiner Grob	22

Total

155 élèves

RENSEIGNEMENTS UTILES

CONGÉS ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Rentrée scolaire

Lundi 24 août 2020

Vacances d'automne

Lundi 19 au vendredi 23 octobre 2020

Noël | Nouvel An

Lundi 24 décembre 2020

au vendredi 8 janvier 2021

Février

Lundi 15 au vendredi 19 février 2021

Pâques

Jeudi 1^{er} au vendredi 9 avril 2021

Autres congés

Jeûne Genevois | jeudi 10 septembre 2020

Ascension | jeudi 13 mai 2021

Pentecôte | lundi 24 mai 2021

Vacances d'été

dès lundi 5 juillet 2021

LOCATION DE SALLES

Centre communal polyvalent

	capacité
Salle des fêtes et cuisine	400 personnes
Hall (foyer, bar, salle Gallatin)	74 personnes
Salle Bonnet (réservée pour les cours)	
Salle de la Rive (réservée pour les cours)	

Espace Saladin

	capacité
Espace Saladin	60 personnes

Salle des sociétés

	capacité
Salle	50 personnes

Parascolaire

	capacité
Salle Écureuils et cuisine	72 personnes

Tous les tarifs sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie, où la réservation des salles est effectuée durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Il est rappelé que les "prête-noms" sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

CARTES JOURNALIÈRES

La Mairie propose 4 cartes journalières en 2^{ème} classe, au tarif préférentiel de CHF 20.– par carte.

Pour pouvoir les utiliser, il suffit de:

- > Consulter les dates libres sur www.genthod.ch;
- > Téléphoner ou passer à la mairie t. 022 774 12 80
37, rue du Village;
- > La réservation sera prise en compte si elle est faite au maximum 30 jours à l'avance.



AUTORISATION POUR LES MANIFESTATIONS

Suite à la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), I 2 22 ; les communes sont compétentes depuis le 1^{er} janvier 2016 pour délivrer:

- > Les autorisations pour l'exploitation de toutes les terrasses, sur le domaine public communal ainsi que sur le domaine privé. Le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.
- > Les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public, ainsi que pour les buvettes qui sont exploitées durant ceux-ci.
- > Les autorisations pour les soirées privées et les événements de divertissements "hors programmation" qui ont lieu dans les établissements de divertissements publics, ainsi que pour les buvettes qui y sont exploitées ponctuellement (seulement s'ils sont exploités contre rémunération).

Les communes peuvent prélever des émoluments pour chaque autorisation délivrée en vertu de la nouvelle loi.

Pour ce qui concerne l'exploitation de terrasses, le contrôle du respect de la loi et la sanction des infractions constatées sont effectués par les communes.

S'agissant des événements de divertissements publics, les communes peuvent constater toute infraction à la nouvelle loi, mais seul le Canton est compétent pour les sanctionner. En revanche, les communes peuvent sanctionner des infractions en vertu d'autres législations (utilisation sans droit du domaine public communal, troubles à la tranquillité publique, etc.).

Le Canton reste compétent pour les autorisations suivantes:

- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des événements de divertissement public d'importance cantonale (par exemple fêtes de Genève), ainsi que pour les buvettes exploitées durant ceux-ci.
- > Le Canton délivre les autorisations pour l'exploitation des établissements de divertissements public (salles de spectacles, théâtres, cinémas, etc.), ainsi que pour les buvettes permanentes exploitées en leur sein.
- > La liste des dispositions légales figure le site de l'Etat de Genève:
http://ge.ch/dares/service-du-commerce/dispositions_legales-888.html

Tous les formulaires de demandes d'autorisations se trouvent sur notre site.

Commencez par remplir le formulaire principal. Dans ce formulaire vous seront données les indications concernant les autres formulaires annexes.





OFFICE CANTONAL DE LA POPULATION

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels:

- > Certificat de domicile
- > Certificat de séjour/professionnels
- > Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population
88, route de Chancy | 1213 Onex

heures d'ouverture guichets
lundi, mardi, jeudi et vendredi
07h30 à 13h30

mercredi 09h00 à 16h30

accueil téléphonique

lundi au vendredi 13h30 à 16h30

Service Suisses
t. 022 546 46 03

Service Etrangers
t. 022 546 47 95

Service état civil et légalisations
t. 022 546 48 64

Service asile
t. 022 546 49 02

Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du passeport biométrique 10 selon la procédure suivante, en prenant rendez-vous:

- > par téléphone au 022 546 46 03 du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
- > par internet sur le site de la Confédération directement
https://www.ch-edoc-passantrag.admin.ch/antrag/antrag_start.action?request_locale=fr



Le délai usuel de livraison des passeports à données biométriques est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans.

Il coûte **CHF 145.–** pour les adultes et **CHF 65.–** pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte **CHF 158.–** pour les adultes et **CHF 78.–** pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

Carte d'identité

Il est toujours possible de passer commande d'une carte d'identité auprès de la mairie.

Le coût est de **CHF 70.–** pour les adultes et **CHF 35.–** pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire pour la somme de **CHF 150.–** auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport.
t. 022 427 58 30

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales.

Légalisation de documents

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement au Service état civil et légalisations (3^{ème} étage)
88, route de Chancy | 1213 Onex
t. 022 546 48 64

guichets
lundi, mardi, jeudi et vendredi
07h30 à 13h30

mercredi
09h00 à 16h30

accueil téléphonique
lundi au vendredi
13h30 à 16h30

La Mairie n'est plus habilitée à fournir cette prestation.

GENTHOD PRATIQUE

EXÉCUTIF

Maire | **M. Joël Schmulowitz**

Adjoints

**Mme Karen Guinand,
M. Andréas Baumgartner**

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE

Administration | Cimetière
37, rue du Village | t. 022 774 12 80
f. 022 774 20 85 | info@genthod.ch
www.genthod.ch

Secrétaire général | M. Yvan Rochat

Heures d'ouverture

lundi | 13h30 à 19h00
mardi, jeudi et vendredi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00

Pendant les vacances scolaires

lundi, mardi et jeudi | 13h30 à 16h30
mercredi | 09h00 à 12h00
vendredi | fermé



SERVICE SOCIAL POUR LES ÂÎNÉS

37, rue du Village | t. 022 774 19 81
f. 022 774 03 26

Responsable | Mme Nicole Picard Flumet

Horaires

mardi 09h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
vendredi 09h00 à 12h00

ÉTAT CIVIL

Arrondissement de l'état civil
Rive Droite du Lac

Officiers d'état civil |

M. André Gafner | responsable
Mme Réjane Anklin et M. David Huwiler
47, route de Pregny | 1292 Chambésy
t. 022 758 03 20/21
etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture

lundi au vendredi |
08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mercredi | 08h00 à 16h00

Célébration des mariages à Genthod

t. 022 774 12 80

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

11, route de Rennex | t. 022 774 23 30
bibliotheque@genthod.ch

Responsable | Mme Nicole Sacca

Heures d'ouverture

lundi | 15h00 à 19h00
mardi et vendredi | 15h00 à 18h00
mercredi | 14h00 à 17h00
samedi* | 09h00 à 12h00

*une fois par mois selon l'agenda –
renseignements sur www.genthod.ch

VOIRIE | PARCS & PROMENADES

Rural
35, rue du Village | t. 022 774 12 80

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Ecole

139, route de Valavran | t. 022 774 23 31

Directeur de l'école

M. Olivier Bouchoud

Secrét. Bellevue-Genthod

t. 022 959 75 42

RESTAURANT SCOLAIRE

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
11h30 à 13h30

ACTIVITÉS SURVEILLÉES (parascolaire)

6, chemin de la Pralay
t. 022 774 13 44
t. 079 909 51 36 (répondeur)

Heures d'ouverture

lundi, mardi, jeudi, vendredi
16h00 à 18h00

SALLE DE GYMNASTIQUE

4, chemin des Chênes

ESPACE SALADIN

2, chemin de la Mairie | t. 022 774 12 80

CENTRE COMMUNAL

4, chemin de la Pralay | t. 022 774 12 80

LOCAL DE VOTE

4, chemin de la Pralay

GARDE D'ENFANTS

Crèche intercommunale "Les 4 Saisons"

41, chemin de la Menuiserie
1293 Bellevue | t. 022 758 06 36
f. 022 758 06 37 | www.popepoppa.ch/fr/creche-les-4-saisons.php

La crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée en école enfantine, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant deux semaines en été et les vacances scolaires de Noël.



Jardin d'enfants "Les Petits Loups"

Le Saugy | 2, rue du Village
t. 022 774 25 73

Présidence | Mme Anne Boada

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, le lundi, mardi et jeudi de 07h45 à 12h00 et 13h15 à 17h30, ainsi que le mercredi et le vendredi de 07h45 à 12h00. Fermeture durant les vacances scolaires.

Accueil familial de jour

Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Supernounou
56, route de Sauvigny | 1290 Versoix
t. 022 950 84 48
pascale.cuerel@supernounou.ch
www.supernounou.ch

SERVICE DU FEU

Commandement | Cdt Stéphane Nicollin
t. 079 662 01 22
cp30@genthod.ch

Urgences (SIS) | t. 118

Essaims d'abeilles | t. 118

Nids de guêpes et frelons

Entreprise spécialisée
SADED SA
32-34, rue des Noirettes | 1227 Carouge
t. 022 342 36 00

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE BELLEVUE-GENTHOD

M. Yannick Seramondi | président
24h/24h
t. 022 774 23 28
bellevue-genthod@sisl.ch

POSTE DE POLICE DE VERSOIX

5, place Charles-David | 1290 Versoix
t. 022 427 63 10

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 16h00 à 18h30

Urgences | t. 117

URGENCES MÉDICALES

t. 144

SOS MÉDECINS

t. 022 748 49 50

SIG URGENCES

(gaz, électricité, eau)
24h/24h
t. 022 420 88 11

EPICERIE DE GENTHOD AGENCE POSTALE

C'est ici l'endroit où...

8, chemin de la Pralay | t. 022 774 27 20

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et jeudi |
07h30 à 12h30 et 15h00 à 18h30

vendredi | 07h30 à 18h30

samedi | 08h00 à 12h30

dimanche | 08h00 à 12h30

SERVICES RELIGIEUX

Protestant | Temple de Genthod
Pasteur Andreas Fuog | t. 022 798 07 97

Paroisse des 5 communes

secrétariat | t. 022 798 07 97
9, chemin des Crêts-de-Pregny
1218 Grand-Saconnex

Informations

Mme Carla Edelenbos | présidente
t. 022 788 26 50 | edelenbos@bluewin.ch

Heures d'ouverture

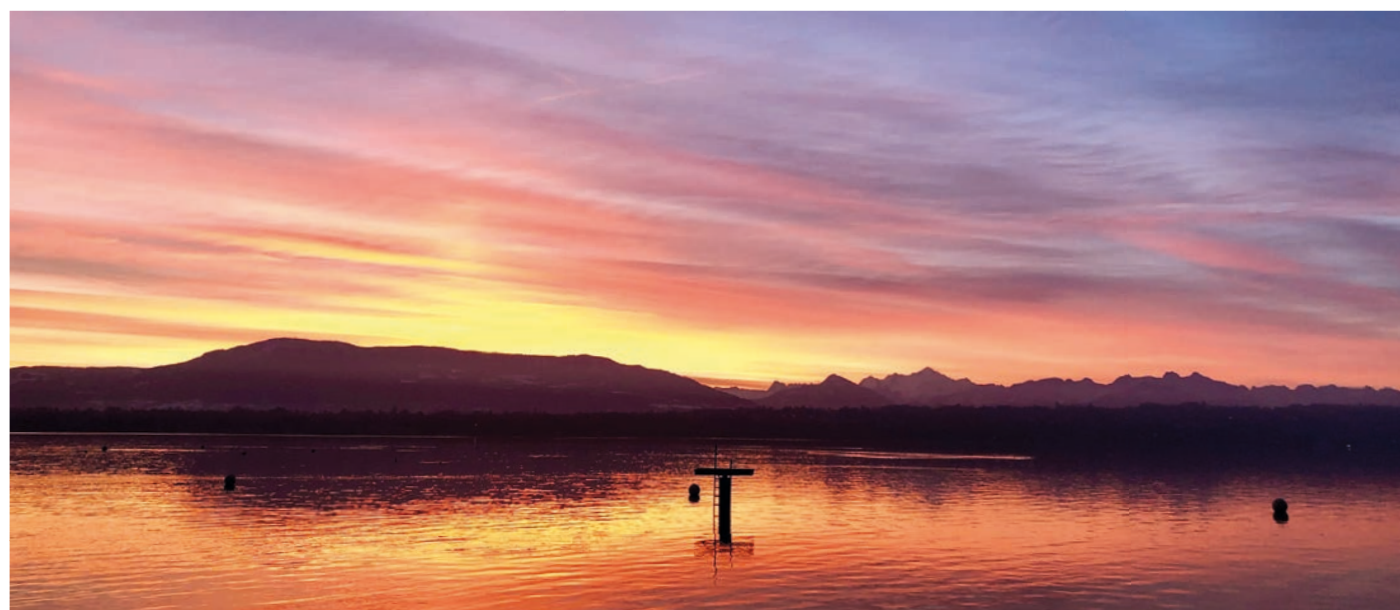
mardi et jeudi | 09h00 à 15h00
gd-sac@protestant.ch
<https://5communes.epg.ch>



Catholique | Chapelle Sainte-Rita
Abbé Joseph Hoï
Cure de Versoix | t. 022 755 12 44

POMPES FUNÈBRES

Pompes Funèbres Générales SA
46, avenue Cardinal-Mermillod
1227 Carouge | t. 022 342 30 60



CENTRE D'ACTION SOCIALE DE VERSOIX (HOSPICE GÉNÉRAL)

25, avenue Adrien-Lachenal
1290 Versoix | t. 022 420 48 00

Heures d'ouverture

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30
mardi
13h30 à 16h30

INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE (IMAD)

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 420 48 38

Heures d'ouverture

lundi au vendredi
07h30 à 17h00

PERMANENCE JURIDIQUE

5, chemin de Versoix-la-Ville
1290 Versoix | t. 022 779 25 86

Heures d'ouverture

mercredi et vendredi | 17h30 à 19h00
sans rendez-vous

CENTRE ORNITHOLOGIQUE DE RÉADAPTATION (COR)

47, chemin des Chênes | t. 079 624 33 07

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DES TUILERIES

42, chemin des Tuileries | 1293 Bellevue
t. 022 774 25 25

Heures d'ouverture

lundi au vendredi | 07h00 à 20h00
samedi | 07h00 à 12h00

RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Levée des ordures
mardi et vendredi

Concessionnaire

Retripa SA | 5, chemin de l'Émeraude
1214 Vernier | t. 022 341 52 00

Seuls les sacs à ordures fermés et les
conteneurs normalisés peuvent être utilisés
pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la veille des
jours de levée. Les conteneurs doivent im-
pérativement être rentrés dans les plus
brefs délais.

Le dépôt de déchets en dehors des em-
placements et horaires prévus est inter-
dit et amendable.

Ramassage du papier et du carton

Lundis 24 août, 28 septembre, 26 octo-
bre, 23 novembre, 28 décembre 2020

Prière de déposer, devant votre propriété,
le papier et le carton dans un conteneur
à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille

Jeudi 15 octobre 2020

Prière de déposer ces objets devant votre
domicile en quantité raisonnable.

Les matériaux de construction ou de dé-
molition ne seront pas enlevés.

Ramassage des déchets verts de jardins

Lundis 17 août, 7 et 21 septembre, 5 oc-
tobre et 19 octobre, 2 et 16 novembre,
7 décembre 2020

Les déchets de jardins peuvent être ap-
portés au centre de récupération des Châ-
nats ou déposés dans des containers verts
pour le passage sur la commune.

Ramassage des déchets de cuisine

Lundis 17, 24 et 31 août, 7, 14, 21 et 24
septembre, 5, 12, 19 et 26 octobre, 16, 23
et 30 novembre, 7, 14, 21 et 28 décembre
2020

Les déchets de cuisine sont récoltés à
l'aide de la p'tite poubelle verte et vidés
dans l'un des points de collecte mis à dis-
position sur la commune.



Écopoints communaux

chemin de la Mairie
chemin de la Pralay | angle Rennex

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

chemin des Chanâts | 1293 Bellevue
t. 022 774 09 50

Heures d'accès

mars à octobre
mardi au vendredi | 15h00 à 19h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

novembre à février
mardi au vendredi | 14h00 à 17h00
samedi et dimanche | 10h00 à 17h00

fermé le lundi

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en
dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets:

- > Les apports des particuliers sont gra-
tuits et non limités.
- > Les artisans et les commerçants ne
sont pas acceptés.
- > Il est formellement interdit de déposer
des déchets hors des emplacements
prévus à cet effet ou en dehors de
l'enceinte.

Matériel récupéré déchets encombrants, ferraille,
matériel électrique, électronique de bureau, car-
touches toner, tubes néon, ampoules économiques,
déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins,
huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, bat-
teries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier,
carton, capsules de café

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés
ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets
d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale,
épaves de voitures, déchets industriels, déchets
d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des
commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de
compagnie est effectué en permanence
sur appel | t. 022 342 50 43

RAMONAGE

Ramoneur officiel
M. Jonathan Jost
150, route de Ferney
1218 Le Grand-Saconnex
t. 022 757 29 33 et 079 590 15 10



RECOMMANDATIONS

Propriétaires de chiens

Selon la loi sur les chiens (M 3 45), les articles 18, 20, 21 stipulent:

“Détenteur

¹ Tout détenteur doit prendre les précautions nécessaires afin que son chien ne puisse pas lui échapper, blesser, menacer ou poursuivre le public et les animaux, ni porter préjudice à l’environnement, notamment aux cultures, à la faune et à la flore sauvages.”

“Auxiliaires et promeneurs de chiens

² Ces obligations incombent également à toute personne à qui le détenteur confie son chien.

³ Les personnes qui promènent plus de 3 chiens détenus par des tiers doivent être autorisées par le département.

⁴ Les conditions de cette autorisation sont fixées par voie réglementaire et portent notamment sur les conditions personnelles à remplir et l’exigence de connaissances en matière de besoins comportementaux des chiens.”

“Tranquillité publique

Tout détenteur de chien doit prendre les précautions nécessaires pour que celui-ci ne trouble pas la tranquillité publique par ses aboiements ou ses hurlements.”

“Déjections canines

¹ Il incombe au détenteur d’empêcher son chien de souiller le domaine public, les cultures et les espaces naturels.

² Il doit en particulier ramasser les déjections de celui-ci.

³ Les communes mettent à la disposition des détenteurs les moyens nécessaires au ramassage des déjections.”

Plus généralement s’agissant des propriétaires d’animaux, l’article 43 du règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03) indique:

“Les personnes chargées de surveiller des animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que ceux-ci ne troublent pas la tranquillité publique, notamment par leurs cris.”

Feux de déchets

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) et en particulier de l’article 15B de son règlement d’application (L 1 20.01), la population est informée que les feux de déchets en plein air sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève.

Est réservée, pour autant qu’il n’en résulte pas d’immissions excessives, ni de danger pour la circulation routière et que les directives du département en la matière soient respectées, l’incinération de déchets agricoles, tels que les ceps de vignes ou de plantes-hôtes d’organismes nuisibles de quarantaine, les souches avec racines d’arbres fruitiers et les déchets secs naturels, pour autant qu’il s’agisse d’une quantité de moins de 3 m³.

Tondeuses à gazon et machines à souffler les feuilles mortes

Selon le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (E 4 05.03), et en particulier ses articles 33 et 34:

“Tondeuses à gazon et tronçonneuses

L’utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses ou d’autres appareils analogues dont le fonctionnement n’est pas silencieux est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- c) le dimanche
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal.”

“Machines à souffler les feuilles

L’utilisation de machines à souffler les feuilles dont le fonctionnement n’est pas silencieux est interdite entre le 1^{er} février et le 30 septembre.

Entre le 1^{er} octobre et le 31 janvier, l’utilisation de telles machines est interdite:

- a) du lundi au vendredi avant 8h00 et après 19h00;
- b) le samedi avant 9h00 et après 18h00;
- c) le dimanche
- d) les jours fériés selon le droit fédéral ou cantonal
- e) sur les chemins forestiers.”

Taille des haies et végétaux nuisibles ou parasites

La Mairie rappelle les dispositions notamment des articles 76 et 70 de la loi sur les routes (L 1 10):

“Taille des arbres et haies

Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies doivent être taillées aux hauteurs fixées à l'article 70 et ne pas empiéter sur la voie publique.”

“Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation.”

² Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. ”

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que tout propriétaire est tenu d'éliminer les organismes nuisibles ou leurs plantes-hôtes, ainsi que les plantes indésirables pouvant infecter les biens-fonds voisins et nuire à leur bonne culture et à la santé publique.

Concernant ces deux objets, la commune adresse un avis chaque année dans le courant du printemps, afin de rappeler les délais pour nettoyer leur parcelle. **Passé ces délais, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires, et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi. De plus, la Mairie se réserve le droit de demander à n'importe quelle période de l'année une intervention sur une parcelle privée si cela s'avère nécessaire.**



Piscines

Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes:

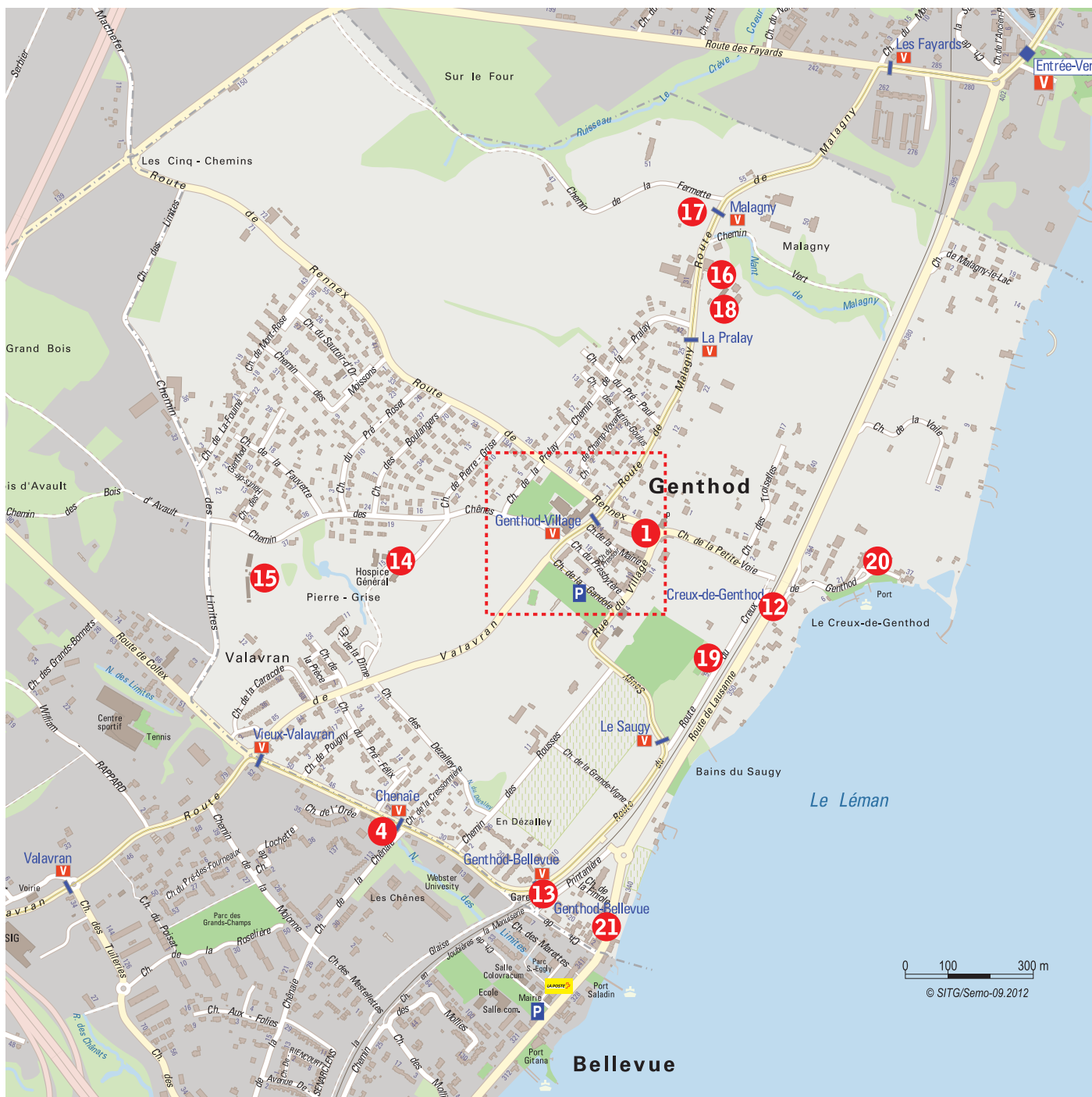
- > Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
- > Cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant
- > Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
- > Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- > Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces de récupération: (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

La “Directive sur l'évacuation des eaux des biens-fonds et des piscines familiales” informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève <https://www.ge.ch/auto-risations-evacuation-protection-eaux/bases-legales-directives-notices-liees-gestion-eau>.



Pour tout renseignement complémentaire: secteur protection des eaux, direction générale de l'eau | t. 022 546 76 00



COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 11. Terrain de jeux pour enfants |
| 2. Voirie Service du feu | 12. Gare CFF Creux-de-Genthod |
| 3. Temple protestant | 13. Gare CFF Genthod-Bellevue |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 14. Domaine Pierre-Grise |
| 5. Espace Saladin | 15. Secours aux oiseaux (C.O.R.) |
| 6. Salle paroissiale | 16. Fondation L'Essarde |
| 7. Maison Lullin Le Saugy | 17. Pension Les Mimosas |
| 8. Ecole | 18. Ecole Anglaise |
| 9. Bibliothèque | 19. Tennis |
| 10. Cimetière | 20. Restaurant du Creux-de-Genthod |
| | 21. Restaurant Le Lacustre |
| | 22. Salle de gymnastique |
| | 23. Centre communal polyvalent |
| | 24. Parascolaire |
| | 25. Agence postale Commerces |





AUTORITÉS MUNICIPALES POUR LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

A la suite des élections des 15 mars et 5 avril 2020, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 27 mai 2020, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 2 juin 2020, se composent comme suit:

Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz**

Adjoints | **Karen Guinand, Andréas Baumgartner**

Conseil municipal

Conseillers |

Rosalynne Bouvier (VAG)

Charles Buffle (PLR)

Geneviève Cadei-Millot (VAG)

Bettina Decosterd (GIG)

Dürmüller Yoann (GIG)

Lorella Glaus-Lembo (PLR)

Stéphane Granger (PLR)

Bastien Guex (GIG)

Olivier Joss (GIG)

Mônica Merkt (GIG)

Marco Realini (PLR)

Bruno Reinmann (VAG)

Olivier Righetti (VAG)

Alain Rosset (VAG)

Noun Jacques Sanou (PLR)

Julie Udry (PDC)

Christine Vizcaino (GIG)

PLR | Parti Libéral Radical

GIG | Groupement pour les intérêts de Genthod

VAG | Vivre à Genthod

Bureau du Conseil municipal

2020 - 2021

Présidence | **Bastien Guex**

Vice-présidence | **Geneviève Cadei-Millot**

Secrétaire | **Marco Realini**

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

Maire | **Joël Schmulowitz** Culture, sports et loisirs |
Environnement | Finance, administration et économie
publique

Adjointe | **Karen Guinand** Social et
naturalisations | Aménagement et mobilité

Adjoint | **Andréas Baumgartner** Bâtiments
et travaux publics | Sécurité publique

Commissions

Aménagement et mobilité

Présidente | **Rosalynne Bouvier** (VAG); Vice-pré-
sidente | **Olivier Joss** (GIG); Membres | **Yoann Dür-
müller** (GIG), **Stéphane Granger** (PLR), **Bastien
Guex** (GIG), **Alain Rosset** (VAG), **Noun Jacques
Sanou** (PLR)

Bâtiments et travaux publics

Président | **Noun Jacques Sanou** (PLR); Vice-pré-
sidente | **Julie Udry** (PDC); Membres | **Geneviève
Cadei-Millot** (VAG), **Stéphane Granger** (PLR),
Bastien Guex (GIG), **Olivier Joss** (GIG), **Alain
Rosset** (VAG)

Culture, sports et loisirs

Présidente | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR); Vice-
présidente | **Mônica Merkt** (GIG); Membres | **Charles
Buffle** (PLR), **Geneviève Cadei-Millot**
(VAG), **Bettina Decosterd** (GIG), **Olivier Righetti**
(VAG), **Julie Udry** (PDC)

Environnement

Président | **Bastien Guex** (GIG); Vice-président |
Charles Buffle (PLR); Membres | **Rosalynne
Bouvier** (VAG), **Olivier Joss** (GIG), **Marco Realini**
(PLR), **Alain Rosset** (VAG), **Christine Vizcaino**
(GIG)

Finance, administration et économie publique

Présidente | **Julie Udry** (PDC); Vice-présidente |
Geneviève Cadei-Millot (VAG); Membres | **Charles
Buffle** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG),
Mônica Merkt (GIG), **Marco Realini** (PLR),
Bruno Reinmann (VAG)

Sécurité

Président | **Bruno Reinmann** (VAG); Vice-président |
Stéphane Granger (PLR); Membres | **Dürmüller
Yoann** (GIG), **Mônica Merkt** (GIG), **Olivier Righetti**
(VAG), **Noun Jacques Sanou** (PLR), **Christine
Vizcaino** (GIG)

Social et naturalisations

Présidente | **Christine Vizcaino** (GIG); Vice-pré-
sidente | **Olivier Righetti** (VAG); Membres | **Bettina
Decosterd** (GIG), **Lorella Glaus-Lembo** (PLR),
Marco Realini (PLR), **Bruno Reinmann** (VAG),
Julie Udry (PDC)

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres CM | **Olivier Righetti** (VAG), **Stéphane
Granger** (PLR), **Bettina Decosterd** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG),
Karen Guinand (GIG)

Commission consultative du GICORD

Membre CM | **Bruno Reinmann** (VAG)

Exécutif | **Andréas Baumgartner** (PLR)

Groupement intercommunal de la crèche

Membres CM | **Lorella Glaus-Lembo** (PLR),
Christine Vizcaino (GIG)

Exécutif | **Karen Guinand** (GIG)

Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet

Membres CM | **Geneviève Cadei-Millot** (VAG),
Charles Buffle (PLR)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)

Groupement des législatifs de la Rive Droite

Membres CM | **Alain Rosset** (VAG), **Bastien Guex**
(GIG) président CM 2020-2021

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG),
Karen Guinand (GIG),
Andréas Baumgartner (PLR)

Tennis-Club de Genthod

Membre CM | **Mônica Merkt** (GIG)

Exécutif | **Joël Schmulowitz** (VAG)



Bains du Saugy

L'essentiel des photographies ont été prises à Genthod. Un immense merci à la photographe pour son regard artistique, son temps et sa générosité.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GENTHOD

37, rue du Village | 1294 Genthod
t. 022 774 12 80 | f. 022 774 20 85
info@genthod.ch | www.genthod.ch

